AIX MARSEILLE UNIVERSITE
Faculté d'Economie et de Gestion

Master 2 RH ESS
Année 2025-2026

La fabrique de l'*accompagnabilité* - Étude de cas autour de la notion d'accompagnement d'une structure de réinsertion post-carcérale

Dans un contexte de réinsertion post-carcérale, comment les structures d'accompagnement construisent-elles leurs pratiques et leur public ?

Mémoire présenté et soutenu par
Lauriane Robet

Directrice de mémoire :
Francesca Petrella

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Francesca Petrella, ma directrice de mémoire, pour son accompagnement, sa disponibilité et ses conseils tout au long de ce travail. Ses retours et ses orientations ont été précieux dans la construction et l'évolution de ma réflexion.

Je souhaite également remercier l'ensemble des enseignant.es et intervenant.es du master, avec une attention particulière à ses directrices, Nadine Richez-Battesti, Francesca Petrella et Giorgia Trasciani ; pour la qualité de leurs enseignements et de leurs transmissions, mais aussi pour leur disponibilité, leur écoute et l'attention portée aux étudiant.es tout au long de ces deux années. Au-delà des connaissances acquises, je leur suis reconnaissante d'avoir contribué à faire de ce master un espace stimulant, exigeant et profondément humain.

Je remercie particulièrement Cécile Laurin, pour la force qu'elle m'a transmis et pour la fierté que j'ai à la compter dans mon monde ; Lucie Tourte, pour ses mots d'encouragement justes et précieux ; ma sœur Tiphaine Robet, pour être le refuge de mes étés d'écriture ; et Lucie Meurlay, pour avoir été un soleil dans cette année et être une amie dans celles à venir.

Je remercie enfin chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder de leur temps et de partager avec moi leur expérience dans le cadre de cette recherche. La richesse de leurs témoignages a rendu ce travail possible.

Merci à Wake up Café de m'avoir ouvert les portes de cette alternance dont l'année m'a tant apporté. Je dédie ce mémoire tout particulièrement à (ex-)collègues et ami.es qui en ont fait un espace si professionnel, humain, et joyeux ; aux bénévoles pour leur engagement et la générosité avec laquelle iels donnent de leur temps et d'elleux-mêmes ; ainsi qu'aux wakeur.euses dont j'ai eu la chance de croiser le chemin.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 6

PREMIÈRE PARTIE - Contexte 10

1- La prison en France : un système sous tension 10

2- Les trajectoires délinquantes 14

3- Le paysage de la réinsertion post-carcérale à Marseille : un accompagnement multi-institutionnel fragmenté 17

DEUXIÈME PARTIE - Cadre théorique 21

1- Accompagner la sortie de prison : d'une pluralité de besoins à une pluralité de pratiques 22

2- L'accompagnement, une relation conditionnelle… 29

3- … et conditionnée par les limites de la structure sociale elle-même 33

Conclusion de la revue de littérature 37

TROISIÈME PARTIE - Enquête de terrain 38

Présentation du terrain d'étude 38

Méthodologie d'enquête 44

1- Choix de la méthodologie de recherche 44

2- Collecte des données 50

3- Analyse des données 52

4- Limites méthodologiques 55

Résultats 57

1- Le public cible - Des besoins identifiés aux pratiques d'accompagnement 59

2- Le public compatible - Quand ces pratiques produisent leurs propres conditions d'accès 64

3- Le public accompagnable - Des capacités restreintes par des contraintes organisationnelles 68

4- L'accompagnabilité - Vers une définition dynamique et hybride de la notion d'accompagnement 76

CONCLUSION GENERALE 82

Discussion sur la fabrique de l'*accompagnabilité* à Wake Up Café 82

Prolongements de la recherche 86

BIBLIOGRAPHIE 88

ANNEXES 91

TABLE DES ABREVIATIONS

WKF : Wake up Café

CPIP : Conseiller.e pénitentiaire d'insertion et de probation

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

INTRODUCTION

Combien de temps ai-je habité
Dans cette bouche de fer
Combien de temps ai-je été couchée
Dans cette oreille de pierre
Est-ce toute une vie perdue
Ou une seule heure endormie ?

Combien s'est enfuie de moi
Sur les sentiers de mes blessures
L'image éphémère du jour
Combien me sont restés
Par la porte brûlante du rêve
Des dons silencieux de la nuit ?

Grisélidis Réal
Munich, le 20 juillet 1963

Grisélidis Réal est une écrivaine, prostituée et militante suisse notamment connue pour son implication dans la "révolution des prostituées" et plus globalement dans la lutte pour le droit des travailleuses du sexe à Genève. Elle écrit ces vers en 1963, alors qu'elle est incarcérée en Allemagne pour trafic de stupéfiants. Elle trouve dans l'écriture un lieu refuge où son imagination prolonge la petite liberté permise par ses rêves et purge la souffrance de cette expérience. On retrouve dans ses poèmes une confusion progressive entre le jour et la nuit, signaux d'une perte de repères temporels, et une installation de la noirceur dans les souvenirs qu'elle garde de sa vie extérieure : "j'ai oublié vos noms, la couleur de vos rires, et les gestes des vivants".

La peine de prison est juridiquement délimitée dans le temps. Ses effets, eux, ne s'arrêtent pas nécessairement au franchissement de la porte de sortie. Retrouver la liberté signifie aussi retrouver un monde qui a continué d'exister en l'absence de la personne détenue. Il faut parfois renouer avec des proches qui ont appris à grandir sans elle, retrouver une place au sein d'une famille dont les équilibres ont changé, réapprendre des gestes ordinaires ou composer avec les transformations d'un environnement que l'on n'a pas vu évoluer. À ces effets de l'incarcération s'ajoutent les contraintes très matérielles de la sortie : disposer de ressources, accéder à ses droits, trouver un logement, chercher un emploi, se déplacer, effectuer des démarches administratives.

'est pourtant à ce moment que l'individu est appelé à se « réinsérer ». Le terme semble désigner un mouvement allant de soi : après avoir été temporairement séparée de la société par l'incarcération, la

personne devrait parvenir à y reprendre place. Derrière cette apparente évidence se cachent cependant de multiples attentes. Elle est fréquemment formulée dans le registre de la volonté individuelle. Il faudrait « vouloir s'en sortir », « se prendre en main ». Une telle lecture fait de l'individu l'acteur principal de sa trajectoire : les ressources peuvent lui être proposées, mais encore faut-il qu'il choisisse de s'en saisir.

Cette conception a constitué le premier point de départ de cette recherche. Depuis septembre 2025, je suis alternante au sein de Wake up Café, association qui accompagne des personnes sortant de détention dans leur réinsertion socioprofessionnelle. Sur le site de Marseille, je suis notamment chargée de la coordination du réseau de bénévoles et participe à l'organisation des activités suivies quotidiennement par les bénéficiaires de l'association, appelés les « wakeurs ». Cette position m'a placée au contact quotidien de personnes engagées dans des trajectoires de sortie de détention, mais également des professionnel.les chargés de les accompagner. Le décalage entre certains discours entendus à l'extérieur et les situations observées sur le terrain m'a rapidement interrogée. À l'image du « délinquant assisté » pouvait être associée l'idée de personnes qui se complairaient dans la criminalité. Cette représentation contrastait fortement avec des réalités quotidiennes souvent plus complexes : des personnes désireuses de travailler mais confrontées à des noeuds administratifs ou encore des projets fragilisés par l'absence de logement. Il m'a semblé évident que vouloir se réinsérer se confronté à la possibilité de le faire. Wake up Café semblait précisément de contribuer à rendre cette réinsertion possible. Je me suis alors d'abord intéressée aux pratiques qui la composait.

Le collectif semblait pour moi l'une des réponses évidentes, si ce n'est la première. Pourtant, ce même collectif a commencé à devenir pesant. Au moment où débute cette recherche, le site accompagne une dizaine de wakeurs, qui sont présents quotidiennement dans les locaux, de 9h30 à 17h, parfois même jusqu'à 21h lors de dîners. Le groupe est relativement jeune et plusieurs bénéficiaires mettent régulièrement à l'épreuve les règles du vivre-ensemble et les limites posées par l'équipe. Le collectif, qui constitue l'un des principaux supports du projet d'accompagnement, devient alors une source de tensions pour les professionnel.les. Maintenir le cadre demande une attention constante. L'équipe se fatigue, tout en rencontrant des difficultés à envisager l'interruption de l'accompagnement de personnes dont les comportements perturbent pourtant l'équilibre du groupe.

C'est dans ce contexte que je reçois une femme détenue préparant sa sortie. L'entretien suit le déroulé habituel. Le fonctionnement de l'association lui est présenté, puis un espace important lui est laissé pour raconter son parcours : son enfance, ce qui l'a conduite en détention, sa situation actuelle et ce qu'elle envisage pour la sortie. Elle se livre avec une certaine franchise malgré un début réservé. Elle dit vouloir rompre avec sa vie antérieure et se réinsérer. Elle apparaît peu autonome dans ses démarches mais

exprime précisément le souhait d'apprendre à les réaliser elle-même. Plusieurs éléments suscitent néanmoins des interrogations. Elle décrit elle-même un caractère susceptible de « monter dans les tours », tout en affirmant avoir appris à mieux se connaître et à se maîtriser. Certains éléments de son récit nous paraissent minimisés. Surtout, elle évoque une consommation quotidienne importante de cannabis sur laquelle elle ne souhaite pas travailler.

À l'issue de l'entretien, quelques lignes sont consignées dans son dossier : « Doute sur le fait qu'elle puisse suivre l'exigence du parcours et ne pas pouvoir fumer. Appréhension sur sa nervosité. Semble têtue et pas totalement honnête ? ». Son admission est refusée.

Relues plusieurs mois plus tard, ces quelques phrases sont devenues particulièrement importantes pour cette recherche. Pris isolément, aucun des éléments relevés ne semblait nécessairement incompatible avec l'accompagnement. Au contraire, la candidate semblait réellement avoir besoin d'un dispositif d'aide avec une volonté de changement. Le doute qui nous a fait hésiter ne semblait pas tenir compte uniquement de la personne assise face à nous. Il concernait aussi la structure dans laquelle nous envisagions de l'accueillir. Pouvions-nous accompagner une personne consommant quotidiennement du cannabis alors que le cadre de l'association l'interdisait sur site ? Comment son caractère s'articulerait-il avec la vie collective ? Jusqu'à quel point pouvait-on faire confiance à son récit ? Mais surtout : que produirait son arrivée dans le groupe tel qu'il existait à cet instant ?

Quelques mois plus tard, dans un collectif différent, plus stable et composé de personnes davantage engagées dans le respect du cadre, mon appréciation aurait peut-être été différente. Ce constat a constitué un tournant dans la construction de mon objet de recherche. Si une même personne peut apparaître plus ou moins susceptible d'être accompagnée selon le moment auquel elle se présente, la composition du collectif, les ressources disponibles ou l'état de fatigue de l'équipe, alors ce que l'on pourrait appeler son « accompagnabilité » ne constitue pas une propriété individuelle stable. Elle se construit dans une relation entre les caractéristiques d'une personne, les attentes d'un dispositif et les conditions concrètes dans lesquelles celui-ci exerce son activité.

L'association dans laquelle je travaille est donc prise dans une tension particulière. Elle a vocation à accompagner des personnes précisément parce que celles-ci rencontrent des difficultés, tout en devant déterminer jusqu'au ces difficultés sont "accompagnables" au vu des pratiques que l'on mobilise.

L'enjeu de ce mémoire n'est pas de déterminer quelles seraient les « bonnes » pratiques de réinsertion ni la manière dont il faudrait gérer les admissions des bénéficiaires. Il s'agit de déplacer le regard vers le travail concret par lequel une structure donne un contenu à la mission d'accompagnement qui lui est

confiée et, ce faisant, définit les personnes auxquelles cet accompagnement peut s'adresser. Cette réflexion conduit à la problématique suivante :

Dans un contexte de réinsertion post-carcérale, comment les structures d'accompagnement construisent-elles leurs pratiques et leur public ?

Cette problématique invite ainsi à analyser conjointement deux processus. D'une part, la construction des pratiques : comment les professionnel.les définissent-ils les besoins auxquels répondre, les ressources à mobiliser et les transformations qu'ils cherchent à accompagner ? D'autre part, la construction du public : comment se dessinent les critères permettant de déterminer qui peut intégrer un dispositif, au vu des pratiques choisies ? L'hypothèse qui guidera cette recherche est que ces deux dimensions ne peuvent être dissociées : définir ce que signifie accompagner revient nécessairement à définir qui est accompagnable, tandis que les personnes effectivement rencontrées contraignent en retour les professionnel.les à redéfinir ce qu'accompagner veut dire.

PREMIÈRE PARTIE - Contexte

Comprendre les enjeux de la réinsertion post-carcérale suppose ainsi de replacer les parcours individuels dans le contexte social, carcéral et institutionnel dans lequel ils prennent place. Cette première partie revient donc sur les conditions de détention et de sortie en France, sur les caractéristiques sociales et les expériences des personnes incarcérées, avant de présenter les acteurs qui composent le paysage de la réinsertion post-carcérale, notamment à Marseille.

1- La prison en France : un système sous tension

1.1- Un système pénitentiaire pluriel et saturé

En avril 2026, devant le centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille, se sont réunis les travailleur.euses en grève. Les employé.es du système carcéral marseillais dénoncent un manque de moyen et de personnel et la surpopulation carcérale de l'établissement. Malgré l'ouverture d'une nouvelle aile dans le centre en novembre 2026, "les Baumettes 3", la population carcérale est toujours de 150%. Ce mouvement social organisé par les personnels met en lumière les enjeux liés aux peines d'emprisonnement en France, dépendantes pour leur application d'un système saturé et sous tension. Selon une enquête de l'INSEE, en France, en 2025, on compte 177 établissements pénitentiaires. Dans ces établissements, 61 258 places sont effectives. Le nombre de détenus s'élève néanmoins à 79 337 personnes.

Intitulé	2020	2021 (r)	2022 (r)	2023 (r)	2024 (r)	2025
Établissements pénitentiaires	187	179	178	178	177	177
Places opérationnelles	61 037	59 599	59 723	59 640	60 640	61 258
Personnes écrouées	82 923	73 868	82 005	85 328	90 089	95 376
Personnes détenues	70 739	61 547	68 359	71 039	74 634	79 337
Condamnés	49 688	41 313	47 258	49 350	51 762	55 331
Condamnés-prévenus[1]	2 724	2 403	2 615	2 910	3 117	3 427
Prévenus	18 327	17 831	18 486	18 779	19 755	20 579
Personnes condamnées non détenues	12 184	12 321	13 646	14 289	15 455	16 039
Sous surveillance électronique	11 539	11 648	12 970	13 612	14 703	15 215
Autres	645	673	676	677	752	824

Tabl. 1 - Les établissements pénitentiaires et le nombre de personnes écrouées - L'INSEE (2025)

Au sein de ces établissements pénitentiaires, il est important de distinguer les différents types d'institutions pour comprendre le système, et sa saturation, dans son ensemble.

- On trouve tout d'abord **les maisons d'arrêt**. Elles sont au nombre de 74 en France et concentrent 21% des détenus. Ces établissements ont pour fonctions principales d'assurer les peines courtes de moins de 2 ans et les détentions provisoires. Les publics concernés sont donc les prévenu.es et les condamné.es à des peines de courte durée. Dans une maison d'arrêt, la population est hétérogène et la sécurité y est stricte. Un des enjeux pour le personnel est de préparer les détenus à l'audience.
- Les **centres de détention** accueillent quant à eux les détenu.es condamné.es à des peines plus longues. 63% des personnes incarcérées sont reçues dans ces centres, il y en a 63 sur le territoire français. Leur fonction est double : d'une part exécuter la peine de détention prononcée, mais aussi accompagner les détenus dans l'après-peine, c'est-à-dire dans leur réinsertion. Pour accomplir cette mission, différentes activités prennent place au centre et ont pour but d'accompagner les détenus dans un retour sur le marché du travail.
- La France compte également 5 **maisons centrales**, qui regroupent seulement 1% des détenu.es. Ces maisons centrales ont pour but de garantir la détention des condamnés jugés dangereux et de ceux devant purger de longues peines. Ces établissements pénitentiaires répondent donc principalement à des missions de sécurité et de prévention des évasions. Ils accueillent des activités encadrées, et sont moins tournés vers la réinsertion des détenus.
- On trouve enfin 6 **établissements pour mineurs**, qui représentent moins de 1% des détenus. Ces établissements sont divisés entre les Centres Éducatifs Fermés et les Centres Pénitentiaires pour mineurs. Les premiers accueillent des mineur.es en conflit avec la loi et ont un objectif éducatif accompagné d'un encadrement intensif. Les seconds reçoivent des mineur.es condamné.es, et accomplissent une mission plus tournée vers la sécurité.

A noter que l'appellation centre pénitentiaire désigne un lieu regroupant plusieurs établissements, une maison d'arrêt et un centre de détention par exemple. A Marseille, on peut citer les Baumettes. La ville compte également un établissement pour mineurs dans le quartier de la Valentine et une Unité Hospitalière Spécialement Aménagée.

Il est intéressant de mentionner que la détention ne représente qu'une partie des peines prononcées par la justice. Toujours selon une enquête de l'INSEE, en 2025, parmi les peines prononcées, autour de 15% ont donné lieu à des peines privatives de liberté (détention). Dans les autres cas de figure, on trouve d'une part des peines alternatives à l'incarcération comme le Travail d'intérêt général, ainsi que des peines privatives de droits comme une interdiction professionnelle ou de séjour.

Les peines, d'emprisonnement ou non, interviennent donc au sein d'un système judiciaire punitif et privatif. La légitimité et le bien-fondé de ce système sont à interroger si, en tant que société,

nous voulons repenser notre rapport au système carcéral et en améliorer le fonctionnement, pour les détenu.es comme pour les personnel.les. Dans son ouvrage *Décarcérer* republié en 2024 chez rue de l'échiquier, Sylvain Lhussier cherche à comprendre notre vision du monde carcéral et à proposer des questionnements pouvant le renouveler. Il cherche à penser une justice qui sanctionnerait mieux tout en emprisonnant moins, sans pour autant abolir la prison en tant qu'établissement. En partant du constat que la prison ne rend pas la société plus sûre, il semble alors nécessaire de repenser les peines et de placer la réinsertion au cœur de celles-ci. L'objectif de la condamnation ne serait alors plus de "faire payer" au condamné mais de lui permettre de réintégrer la société dans de meilleures conditions. Face à ces constats, des alternatives se construisent non pas au sein des prisons mais hors les murs, en cherchant à donner à la peine un sens de réparation pour les victimes et les communautés. Nous pouvons citer notamment les initiatives de justice réparatrice, et non plus punitive, qui existent en France et qui sont portées par des associations comme le CSJR. Le fonctionnement de cette alternative a été mis en lumière par le film *Je verrai toujours vos visage* sorti en 2023 et réalisé par Jeanne Herry. Cette œuvre a permis à un public plus large d'avoir accès aux alternatives judiciaires et leur mise en place sur le terrain. Il nous appartient donc de repenser un système judiciaire capable de réparer et non plus seulement de punir, et un système de sanctions qui facilite la sortie de la délinquance sans enfermer.

1-2. Des conditions de détention qui mettent à l'épreuve l'objectif de réinsertion

Cette nécessité de repenser la prison intervient dans un contexte où les conditions de détention sont dégradées et peinent à satisfaire le respect de la dignité des détenu.es et du personnel. Dans son rapport d'activité de 2024, l'Observatoire International des Prisons dénonce les conditions d'incarcération en France. On y trouve notamment des témoignages de détenu.es dénonçant la présence de nuisibles, l'absence de mesures face aux chaleurs caniculaires ou au froid hivernal, participant à un contexte d'incarcération dégradant. Une absence d'accès aux soins et des manquements au respect du droit des mineurs sont aussi décriés.

Ce rapport met également en lumière des conditions de détention qui mettent à l'épreuve l'objectif de réinsertion, qui devrait être au cœur des peines. Les détenu.es témoignent d'un faible accès à des activités de réinsertion, et de manque d'informations sur les démarches à effectuer ainsi que sur leurs droits dans le monde professionnel. Alors que certaines initiatives sont très médiatisées et participent à donner une image valorisante de la prison, comme le restaurant des Baux Mets à Marseille, la grande majorité des détenus peinent à avoir accès à des activités favorisant la réinsertion. Donc, dans la réalité du terrain, l'objectif de réinsertion peine à trouver sa place au sein des missions de la prison. Une partie de cet objectif peut néanmoins être prise en charge par le tissu associatif, néanmoins insuffisant pour garantir l'accès à toutes les personnes dans le besoin.

1-3. Faciliter l'insertion par les aménagements de peine

A leur sortie du milieu carcéral, les détenu.es sont donc confronté.es à une méconnaissance de leurs droits, du marché du travail et ont du mal à accéder aux conditions nécessaires pour réintégrer le monde de l'emploi et la vie hors les murs dans de meilleures conditions qu'à leur entrée en prison. En effet, la majorité des détenus les plus précaires sont confrontés à une "sortie sèche", c'est-à-dire sans aménagement facilitant la réinsertion. Les aménagements de peine doivent en effet faire l'objet d'une demande au juge, et les personnes les plus défavorisées n'ont parfois pas le capital administratif nécessaire pour formuler cette demande. Elles sont aussi jugées plus propices à refaire l'objet d'une condamnation, donc moins fiables au regard de la justice.

Les détenu.es peuvent bénéficier d'un aménagement soit par la juridiction du jugement, soit en cours d'exécution de la peine. L'aménagement de peine par la juridiction de jugement fonctionne sur le principe qu'une peine de moins d'un an s'effectue le plus possible en dehors de prison. Les peines ne peuvent pas être inférieures à un mois, et si elles ne dépassent pas six mois, elles sont effectuées à domicile ou en semi-liberté. Si la peine est inférieure à un an, les mêmes modalités s'appliquent. Ces aménagements sont dépendants de la personnalité et la situation du condamné, et sont donc soumis à l'appréciation du juge.

Les aménagements en cours d'exécution de la peine sont quant à eux possibles pendant la période supposée de détention pour permettre un retour en liberté contrôlé

- Les condamné.es peuvent tout d'abord bénéficier d'une **DDSE** (Détention à Domicile sous Surveillance Électronique). La peine s'effectue donc chez la personne, sous réserve qu'iel ait un logement stable.
- Les détenu.es peuvent également être placés en **semi-liberté**. La sortie est alors autorisée pour les temps de travail ou de formation et un retour doit être effectué dans l'établissement pénitentiaire le soir. Cet aménagement est accordé sous réserve que le projet professionnel soit considéré comme sérieux par la justice.
- Enfin, un **placement extérieur** peut être accordé. Dans ce cas, la peine est effectuée en dehors de la prison dans une structure acceptante dans le cas où un projet d'insertion est formulé.

La question des conditions de sortie amène nécessairement la question de la récidive et de la réitération (la récidive désignant une condamnation pour un même délit et la réitération pour un délit différent ou après un certain délai). Les aménagements de peine sont pensés pour accompagner la sortie et réduire le risque d'une deuxième condamnation, mais elles interviennent aussi dans un contexte de surpopulation carcérale et leur mise en place n'est pas toujours adaptée à la situation individuelle des détenus. Selon une enquête de l'INSEE, en France, en 2019, 40,3% des personnes condamnées sont en

état de récidive ou de réitération, ce qui permet une lecture du système carcéral comme échouant à donner aux condamné.es de bonnes conditions de réinsertion et à garantir une société dans laquelle délits et crimes sont moins nombreux.

	Récidive	Réitération	Ensemble
Ensemble des délits	**14,1**	**26,2**	**40,3**
dont : vols, recels	*22,4*	*25,6*	*48,0*
conduites en état alcoolique	*16,8*	*14,4*	*31,2*
violences volontaires	*15,4*	*24,4*	*39,8*
infractions aux stupéfiants	*14,8*	*34,1*	*48,9*
outrages, rébellions	*9,1*	*44,4*	*53,5*
destructions, dégradations	*6,3*	*33,6*	*39,9*
délits sexuels	*6,8*	*11,7*	*18,5*
ports d'arme	*5,1*	*43,4*	*48,5*

Tabl. 2 - Les chiffres de la récidive - L'INSEE (2021)

En somme, le type de peine avec ou sans aménagement, l'accès aux activités au sein de la prison, les conditions de détention et de sortie ont un impact important sur les condamnés et leur retour à la vie hors les murs. Les personnes se trouvent alors fragilisées par le système carcéral, qui tend à maintenir la précarité et ne garantit pas une amélioration de la sécurité à échelle sociétale.

2- Les trajectoires délinquantes

2.1- Une population carcérale socialement située…

Les difficultés rencontrées par les personnes détenues au moment de leur sortie ne peuvent toutefois être comprises comme les seules conséquences de l'incarcération. La population carcérale ne constitue pas un échantillon représentatif de la population française : les personnes qui la composent sont davantage confrontées, avant même leur entrée en détention, à différentes formes de précarité sociale et économique. Selon un rapport de l'Observatoire International des Prisons de 2021, "44 % des personnes détenues n'ont aucun diplôme ; plus de 80% ont un niveau inférieur au baccalauréat ; un quart ont des besoins importants dans la maîtrise des savoirs de base; 10% sont en situation d'illettrisme". La prison intervient ainsi fréquemment dans des trajectoires déjà marquées par des difficultés d'insertion professionnelle, scolaire ou résidentielle. Cette surreprésentation invite à considérer la délinquance et l'incarcération comme des phénomènes socialement situés. Elle souligne que les trajectoires menant à l'incarcération s'inscrivent dans des contextes sociaux inégalement

distribués, mais aussi que tous les actes délinquants ne sont pas exposés de la même manière à l'intervention pénale et à l'emprisonnement.

La dimension territoriale de ces inégalités est notamment mise en évidence par Lucie Bony dans son étude consacrée au "continuum carcéral" (**Bony, 2016**). À partir d'une enquête menée dans un quartier populaire du nord de la France, les auteurs mettent en évidence la forte présence de la prison dans les trajectoires de ce quartier. La concentration des incarcérations dans certains territoires contribue à rendre l'expérience carcérale familière avant même d'avoir soi-même été incarcéré : la prison est connue à travers les expériences de proches, les visites au parloir ou encore les récits qui circulent dans le quartier. L'incarcération ne constitue alors plus nécessairement une rupture totale avec l'espace social d'origine, mais peut s'inscrire dans une forme de continuité entre certains quartiers populaires et l'institution carcérale. Cet article articule ainsi politiques pénales et ségrégation résidentielle.

Ces constats sont particulièrement importants lorsqu'il s'agit de penser la réinsertion. En effet, parler de "réinsertion" peut laisser entendre que l'incarcération aurait interrompu une situation d'insertion sociale et professionnelle à laquelle il suffirait ensuite de revenir. Or, pour une partie des personnes détenues, les difficultés d'accès à l'emploi, au logement, à la formation ou à certaines ressources précèdent l'incarcération.

2-2- … Et formant un groupe social à part entière

L'incarcération confronte les individus à un univers social spécifique, régi par ses propres règles, rapports de force et modes de sociabilité. Pour s'y intégrer, les personnes détenues doivent progressivement apprendre à évoluer dans cet environnement et à adapter leurs comportements aux contraintes de la détention. C'est ce processus que Donald Clemmer désigne par le concept de *prisonniérisation* (**Clemmer, 1940**), soit l'assimilation progressive de normes, valeurs et pratiques propres au monde carcéral. La prison peut ainsi être envisagée comme un espace de socialisation secondaire.

Ces apprentissages peuvent avoir des effets au-delà de la détention. Certains comportements adaptés à cet environnement fortement contraint peuvent devenir moins appropriés à l'extérieur, où les individus doivent à nouveau organiser leur quotidien, effectuer leurs propres choix et retrouver une certaine autonomie. Ainsi, aux vulnérabilités qui peuvent précéder l'incarcération viennent s'ajouter les effets propres de l'expérience carcérale, susceptibles de complexifier à leur tour le processus de réinsertion.

2. 3- A la sortie, le poids de l'étiquetage

Un passage en détention est susceptible de suivre une personne à la sortie de par les représentations associées à la figure du "détenu" ou du "délinquant" que la société s'en fait. Or, l'univers carcéral demeure largement inaccessible au grand public et sa représentation est en partie façonnée par les récits médiatiques. Prison Insider, dans un article intitulé *Raconter la prison, façonner l'opinion* souligne à ce titre le décalage entre la faible visibilité médiatique des conditions ordinaires de détention et la forte exposition de certaines polémiques, autour notamment d'activités proposées en prison. Les journalistes interrogées décrivent ainsi un sujet souvent enfermé dans des récits caricaturaux, où les réalités structurelles de la détention peinent à trouver leur place. Cette représentation contribue à entretenir une frontière entre les personnes détenues et le reste de la société. L'article rapporte notamment la persistance d'une lecture selon laquelle les personnes incarcérées seraient avant tout des "délinquants" dangereux, leur statut pénal tendant alors à prendre le dessus sur les autres dimensions de leur identité. Dans une perspective d'étiquetage, la peine peut ainsi se prolonger symboliquement au-delà des murs en relayant la personne à son passé judiciaire. Cette assignation est susceptible de compliquer la réinsertion sociale et professionnelle, précisément au moment où celle-ci suppose de pouvoir construire et faire reconnaître une trajectoire différente.

Au niveau de l'emploi notamment, le passage en détention peut continuer à peser sur les trajectoires à travers le casier judiciaire, dont la seule existence est susceptible de restreindre l'accès à certains emplois et de nuire plus largement à l'employabilité des personnes anciennement détenues.

Aux vulnérabilités touchant les sortants de prison s'ajoute ainsi un nécessaire désapprentissage de codes et valeurs propres à la socialisation carcérale pour se réinsérer socialement dans une société hors les murs. La persistance, après la sortie, du stigmate associé au statut d'ancien.ne détenu.e joue également dans les barrières à l'insertion, notamment au niveau professionnel. Ces différents mécanismes entretiennent entre eux une forme de cercle vicieux pouvant enfermer les personnes détenues dans des "carrières délinquantes" (**Sojcher, 2020**)

3- Le paysage de la réinsertion post-carcérale à Marseille : un accompagnement multi-institutionnel fragmenté

3.1- La réinsertion des détenu.es : une mission régalienne sous-optimisée

La réinsertion des personnes détenues relève en premier lieu de la responsabilité de l'État. Au sein de l'administration pénitentiaire, cette mission est notamment portée par les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), créés en 1999 et organisés à l'échelle départementale. Ces services interviennent auprès de l'ensemble des personnes placées sous main de justice, aussi bien en détention, dite « milieu fermé », qu'à l'extérieur de la prison, en « milieu ouvert ». Composés principalement de conseiller.es pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), mais également de psychologues, assistant.es de service social, personnels administratifs et de surveillance, les SPIP ont pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale afin de prévenir la commission de nouvelles infractions. Leurs missions dépassent ainsi largement le seul contrôle de l'exécution des peines. En détention, les CPIP participent au maintien des liens familiaux, prennent en compte des problématiques telles que la précarité, l'illettrisme ou les addictions, proposent des aménagements de peine et préparent la sortie. A l'extérieur, ils participent à la mise en œuvre des condamnations et au contrôle des obligations judiciaires, mais doivent également faciliter l'accès aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Le SPIP occupe donc théoriquement une position centrale dans l'articulation entre exécution de la peine, préparation de la sortie et réinsertion.

Cette diversité des missions constitue néanmoins une difficulté. L'Observatoire International des Prisons (OIP) souligne leur élargissement progressif : les CPIP doivent aujourd'hui conjuguer des compétences relevant du travail social, du droit et de la criminologie. Cette évolution peut créer une tension entre une logique de contrôle des obligations judiciaires et une logique d'accompagnement socio-éducatif individualisé. Les moyens humains disponibles limitent toutefois cette possibilité d'individualisation. Dans sa fiche publiée en 2018, l'OIP oppose le ratio théorique de 80 personnes suivies par professionnel.le, la réalité de terrain entre 100 et 120. L'OIP relevait également une diminution de 9,8 % des budgets de fonctionnement en 2018, touchant notamment les moyens consacrés au milieu ouvert, aux alternatives à l'incarcération et aux aménagements de peine. Il existe donc un décalage entre l'ambition des missions confiées aux SPIP et leurs capacités concrètes d'accompagnement. Dans ce contexte, l'accompagnement de la sortie ne peut reposer uniquement sur le service public pénitentiaire. Il nécessite l'intervention d'autres institutions et structures spécialisées capables de prendre en charge certains besoins de manière plus approfondie. Le tissu associatif devient ainsi un acteur complémentaire de la réinsertion post-carcérale, auquel les institutions pénitentiaires peuvent notamment orienter les personnes qu'elles accompagnent.

3.2- Les structures privées spécialisées

En France, un tissu associatif s'est développé afin de répondre aux différentes problématiques rencontrées par les personnes sortant de détention. Ces structures ne proposent toutefois pas toutes le même type d'accompagnement. Certaines se concentrent sur un besoin particulier, comme le logement ou l'emploi, tandis que d'autres proposent une prise en charge plus globale. Voici quelques exemples :

- L'Îlot constitue un acteur historique de la réinsertion des personnes sortant de prison. L'association a ouvert sa première maison d'accueil pour ce public dès 1969 et propose aujourd'hui plusieurs centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Ses structures associent mise à l'abri et accompagnement vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle.
- Sur le volet professionnel, SPILE (Sortir de Prison, Intégrer l'Entreprise) centre son intervention sur la lutte contre la récidive par l'emploi. L'association accompagne les personnes sortant de détention vers l'entreprise et travaille parallèlement avec les employeurs afin de favoriser leur recrutement. Cette logique se retrouve plus largement dans la communauté Les entreprises s'engagent, qui fédère des entreprises souhaitant recruter des personnes placées sous main de justice ou sorties de détention, leur proposer des immersions ou encore développer le travail en détention.
- D'autres structures cherchent au contraire à répondre simultanément à plusieurs dimensions de la réinsertion. C'est notamment le cas de Wake up Café, qui présente son modèle comme un accompagnement "à 360°". L'association intervient dès la détention puis à la sortie et articule préparation à l'emploi, démarches administratives, orientation sur les problématiques de logement ou de santé, reconstruction de soi et intégration à une communauté d'entraide. À Marseille, où elle est implantée depuis 2021, son action repose notamment sur un lieu de vie et sur l'intervention de salarié.es, bénévoles et partenaires.
- Sans être spécialisées dans la réinsertion de personnes détenues, d'autres structures peuvent venir en aide à ce public, notamment en termes de logement. Dans les Bouches-du-Rhône, une étude gouvernementale sur les sortants de détention identifiait par exemple une offre spécifique articulée autour du SIAO 13 et de plusieurs associations, dont l'APCARS et Accueil Espérance du Secours Catholique. L'APCARS proposait notamment de l'hébergement diffus aux personnes sortant de détention.

Besoin	Dispositif spécialisé pour les ex-détenu.es	Type d'intervention	Autres structures dont l'intervention peut se cumuler (liste non exhaustive)
Logement / hébergement	L'Îlot	CHRS, hébergement d'urgence, accompagnement vers l'autonomie et le logement	ARAPEJ/CASP, APCARS, SIAO et associations locales
Emploi / insertion professionnelle	SPILE	Mise en relation avec les entreprises, accompagnement vers l'emploi, lutte contre les freins à l'embauche	Pôle Emploi, la Mission Locale, Structures d'IAE, Appel d'Aire, entreprises partenaires, réseau Les entreprises s'engagent
Accompagnement global / remobilisation	Wake up Café L'Îlot	Accompagnement "360°" : emploi, démarches, logement, santé, reconstruction de soi, collectif	
Accès aux droits / accompagnement socio-judiciaire	APCARS	Accompagnement social et judiciaire, insertion et, selon les dispositifs, hébergement	Maison de la Justice et du Droit (MJD), associations locales
Lien social / reconstruction	Wake up Café	Communauté d'entraide, ateliers collectifs, activités, reconstruction de soi	Dispositifs de parrainage et de mentorat, la Fabrique du Nous, chantiers participatifs comme le Talus, Sport en Ville, Hors Piste
Santé	Dans une certaine mesure : Wake up Café	Permanence d'une psychologue un jour par semaine, ligne d'urgence nationale dédiée à la consommation de drogues	CSAPA CAARUD

Tabl. 3 - Cartographie des structures d'aide à la réinsertion pour les sortants de prisons (liste non exhaustive) - Lauriane Robet

Cette diversité met en évidence un paysage de la réinsertion dans lequel aucune structure ne peut, à elle seule, répondre à l'ensemble des difficultés rencontrées à la sortie. Logement, emploi, accès aux droits, santé et reconstruction des liens sociaux font intervenir des acteurs différents, auxquels s'ajoutent les dispositifs de droit commun. L'accompagnement repose donc largement sur la capacité des institutions et associations à orienter les personnes et à coordonner leurs interventions.

Ce contexte permet en somme de replacer la réinsertion post-carcérale dans un ensemble de contraintes qui dépassent largement la seule volonté individuelle. La surpopulation carcérale, le type de peine, les conditions de détention, sa durée, mais encore la possibilité ou non de sortir en aménagement de peine conditionnent pleinement les conditions de réussite de la réinsertion. Cette dernière est par ailleurs à lire par un prisme démographique et sociologique, la délinquance étant un fait socialement situé. Ces éléments permettent finalement de comprendre les hauts taux de récidive. Dans le même temps, leur accompagnement repose sur un paysage institutionnel fragmenté, dont les services publics peinent à intervenir efficacement. Ils s'appuient alors sur des relais locaux : les associations spécialisées et dispositifs de droit commun interviennent sur différentes dimensions de la réinsertion.

Le cadre théorique qui suit s'interrogera particulièrement à ces relais, afin de comprendre les pratiques mobilisées pour faire face à ces difficultés, et comment elles segmentent elles-mêmes la population des ancien.nes détenu.es en construisant leur propre public.

DEUXIÈME PARTIE - Cadre théorique

L'accompagnement à la réinsertion post-carcérale recouvre des pratiques diverses, qui reposent sur différentes conceptions de ce dont les personnes ont besoin et de ce que les structures sont en mesure de leur apporter. Accompagner suppose ainsi de construire une certaine manière d'intervenir, mais également de définir, plus ou moins explicitement, les conditions dans lesquelles cette intervention peut avoir lieu. Cette revue de littérature vise ainsi à éclairer la problématique suivante : **dans un contexte de réinsertion post-carcérale, comment les structures d'accompagnement construisent-elles leurs pratiques et leur public ?**

Certains travaux mobilisés sont issus de champs voisins de la réinsertion post-carcérale, notamment de l'insertion professionnelle et du travail social. Sans présupposer l'équivalence de ces différents contextes, ils permettent d'éclairer des mécanismes susceptibles de se retrouver sur le terrain étudié.

DEUXIÈME PARTIE - Cadre théorique 21
1- Accompagner la sortie de prison : d'une pluralité de besoins à une pluralité de pratiques 22
1.1- Des inégalités d'ordre matérielles, relationnelles et psychologiques 22
2.2- Agir par le lien et les signes de reconnaissance 23
2.3- Encourager la remobilisation par l'activité 25
2.4- Structurer et émanciper 26
2- L'accompagnement, une relation conditionnelle… 29
2.1- Les attentes adressées aux personnes accompagnées : entre objectif et injonction 29
2.2- Apprécier ces critères : le *pouvoir discrétionnair*e des professionnel.les 31
3- … et conditionnée par les limites de la structure sociale elle-même 33
3.1- De tensions économiques et institutionnelles à la construction d'un public "réinsérable" 33
3.2- Les ambivalences pesant sur les travailleurs sociaux 34
Conclusion de la revue de littérature 37

1- Accompagner la sortie de prison : d'une pluralité de besoins à une pluralité de pratiques

1.1- Des inégalités d'ordre matérielles, relationnelles et psychologiques

L'accompagnement des personnes sortant de prison prend place dans une période de transition particulièrement complexe. Aux difficultés matérielles et sociales peuvent s'ajouter des fragilités psychiques, relationnelles ou encore des effets propres à l'expérience carcérale. Ces difficultés, qui s'imbriquent et se renforcent parfois mutuellement, appellent des réponses qui dépassent la seule insertion professionnelle. Comprendre les pratiques d'accompagnement suppose donc d'abord de revenir sur la pluralité des besoins auxquels elles cherchent à répondre.

Dans son article *La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison* (**Beaurepaire, 2012**), la psychiatre Christiane Beaurepaire croise des données statistiques sur les personnes détenues avec sa propre expérience de terrain. Médecin auprès des détenus de la prison de Fresne et dans des unités hospitalières pénitentiaires, elle livre sa vision de la réinsertion des détenus. Elle ouvre son article par une question choc : "Les personnes sortant de prison sont-elles une population « fragile et menaçante » ?" et construit au fil de son argumentation les clés pour comprendre la distinction entre *vouloir* désister et *pouvoir* le faire.

Elle commence par expliquer que le passage en détention d'une large partie des détenus s'inscrit dans une trajectoire déjà fortement précarisée, notamment au niveau du logement et de l'éloignement à l'emploi. Elle part du constat que plus de 60% d'entre eux sont déjà en situation de précarité socio-économique à l'entrée de de prison : "La prison, pour une grande part, n'est que le dernier maillon d'une chaîne, qui, d'échecs scolaires en précarités sociales, d'exclusions en discriminations, peut mener peu à peu aux illégalismes et à la délinquance."

Parallèlement à ces statistiques sur la précarité matérielle liée à la situation professionnelle et d'hébergement, elle mobilise sa propre expérience de médecin pour introduire la notion de vulnérabilité "doublement ancrée dans l'état psychiatrique et la précarité socioéconomique, eux-mêmes étroitement corrélés". En effet, elle mentionne le fait que les troubles psychiatriques, troubles de l'humeur, anxiété, addictions et troubles de la personnalité sont particulièrement surreprésentés parmi ses patients, avec des besoins estimés à dix fois ceux de la population extérieure.

Par ailleurs, "l'expérience de la détention dans les conditions qui sont actuellement les siennes tend à aggraver l'ensemble de ces facteurs", avec une rupture des liens affectifs, une désocialisation forcée et une difficulté de prise en charge de la santé, et notamment des troubles psychiatriques. Elle résume la situation de la sorte : "Dans l'ensemble donc, les sortants de prison sont des personnes extrêmement

démunies, peu soutenues, non accompagnées, donc hautement vulnérables", et analyse que "la vulnérabilité peut à son tour renforcer la précarité".

Un cercle vicieux qui replace la vision de la réinsertion des anciens détenus : dès lors, l'auteure préfèrera le terme d'*insertion* à celui de *réinsertion*, qu'il lui semble déplacé de faire reposer sur la volonté seule du sortant de prison, sans "suppléance extérieure". A propos du corps social impliqué dans l'insertion des ex-détenus, elle insiste sur la nécessité d'un accompagnement global pour répondre à l'imbrication des problématiques. Elle rêve d'une collaboration "médico-sociale et judiciaire étroite" avec une proposition d'accompagnement durable, en soulignant que l'insertion après une sortie de prison prend du temps, voire des années. Restaurer une situation administrative, se professionnaliser pour trouver un emploi et un logement stable, et reconstruire les liens affectifs et sociaux sont des objectifs d'autant plus complexes que longs. L'auteure corrèle l'accompagnement et la prise en charge de ces besoins directement avec la prévention de la récidive, et s'appuie sur les trois cent patients qu'elle a suivis en cinq années pour l'affirmer, bien qu'il lui semble manquer de données solides pour en établir une connexion fiable.

Beaurepaire explique également que le processus de restauration n'est pas linéaire : il est oscillant. Il y aura des moments de progression, puis des retours en arrière, des épisodes de stress, de dépression, de démotivation, de reprise de consommations ou de réactivation de traumatismes. Ce sont précisément des moments où l'accompagnement doit devenir plus soutenu pour éviter le plus possible la répétition des "ruptures", et les structures d'accompagnement doivent tolérer ces moments d'oscillation.

En somme, la sortie de prison ne constitue pas un simple retour à la liberté. Elle représente une période de vulnérabilité, qui renforce et est renforcée dans un grand nombre de cas par une précarité socio-économique importante et des troubles psychiatriques parfois lourds. Dès lors, l'accompagnement à la sortie de détention est un enjeu capital de la (ré)insertion : la volonté de "s'en sortir" se confronte à des réalités matérielles, relationnelles et psychologiques qui déplacent le regard de *vouloir* à *pouvoir*. L'accompagnement peut alors être envisagé comme un moyen d'agir sur les conditions qui rendent ce changement possible. Et à la pluralité de ces besoins tendent de répondre une pluralité de pratiques d'accompagnement, dont il convient désormais d'interroger les fonctions et les principes.

2.2- Agir par le lien et les signes de reconnaissance

Dans l'article *La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison* (**Beaurepaire, 2012**), Beaurepaire insiste sur l'importance des liens sociaux dans le processus d'intégration des anciens détenus. Elle parle de la nécessité de "trouver sa place" dans les différents espaces sociaux, conférant à l'individu un "sentiment de sécurité, d'autonomie et de liberté". Elle fait

ici une distinction entre insertion et intégration : un “processus de reconnaissance mutuelle” entre l’individu et le groupe social, uniquement permis par l’insertion dans ces mêmes espaces : travail, logement, famille, amis. Cet apport est particulièrement intéressant pour comprendre les pratiques de socialisation (acquisition de ressources permettant de circuler dans différents espaces sociaux) mises à l'œuvre dans les structures d’insertion, au regard de la “rupture des liens affectifs, familiaux et sociaux” préexistants et fragilisés par le passage en détention.

Il semble intéressant de se pencher sur les composantes du lien social. En interrogeant la littérature sur le sujet, le lien social ne semble pas tenir à une simple existence de réseaux d’intéractions, mais aussi à la qualité de ces liens. Cette analyse peut être lue au travers des travaux existants sur la reconnaissance. Largement théorisée en sociologie, et notamment par Axel Honneth, on peut définir la reconnaissance comme un processus social et intersubjectif par lequel un individu est reconnu par autrui dans ses besoins, son statut, ses capacités et qualités particulières, lui permettant de construire un rapport positif à lui-même (**Honneth, 1992**). Reconnaissance et confiance en soi sont donc intimement liés. Dans une note de lecture critique, Gilles Séraphin revient sur ce concept pour l’expliquer et l’appliquer aux populations marginalisées (**Séraphin, 2004**). Il commence par revenir sur le modèle développé par Honneth. Trois formes de reconnaissance sont distinguées, auxquelles sont corrélées différentes formes de rapport positif à soi : la “sollicitude personnelle”, une forme de reconnaissance affective qui donne lieu à une sécurité relationnelle et propice au développement de la confiance en soi ; la “considération cognitive”, reconnaissance juridique de l’individu comme sujet de droit donnant lieu au respect de soi ; et l’”estime sociale” qui rend la personne reconnue comme ayant de la valeur.

Ces dimensions ne sont pas directement appliquées à l’expérience de la détention mais sont pour autant particulièrement intéressantes à cet égard : les deux premières ayant été, le temps de l’incarcération, remises complètement en cause chez les personnes détenues puisque coupées des relations affectives et déchues d’une partie de leurs droits civiques. L’”estime sociale” semble également altérée puisque, comme le mentionne Honneth (**Honneth, 1992**), une qualité individuelle n’a pas de valeur sociale en elle-même : elle doit être reconnue comme telle à partir d'un système collectif de valeurs, celui de la société. La “valeur” sociale des caractéristiques individuelles est alors mesurée à partir de la contribution qu’elles semblent apporter aux finalités valorisées par la société. Le contexte de ce mémoire donnait précisément à voir ce système de valeur, via la dévalorisation de l’image des détenus et de la délinquance dans l’opinion publique. Honneth parle de la reconnaissance comme une condition du développement d’un rapport positif à soi : “L’expérience de la reconnaissance est un facteur constitutif de l’être humain : pour parvenir à une relation réussie à soi, celui-ci a besoin d’une reconnaissance intersubjective de ses capacités et de ses prestations”. En miroir, les expériences d’exclusion, d’humiliation et de mépris sont interprétés comme des dénis de reconnaissance, comme l’analyse Séraphin (**Séraphin, 2004**). Les mécanismes de valorisation de l’image à soi sont alors

inversés, menant à une atteinte à l'honneur, la dignité et ainsi l'estime de soi, mêlé à des émotions telles que la honte ou la colère.

En appliquant ces concepts théoriques au champ de la réinsertion post-carcérale, l'accompagnement devient un espace potentiel de reconstruction de liens. Beaurepaire (**Beaurepaire, 2012**) en parle comme des "espaces transitionnels" dans lesquels la relation d'accompagnement apparaît comme un levier en soi, tout aussi important que les prestations qui en découlent. Elle explique que l'engagement des professionnels permet progressivement d'instaurer une relation de confiance et l'adhésion à un "travail" commun de restauration.

2.3- Encourager la remobilisation par l'activité

Certaines structures de réinsertion amène dans l'accompagnement à remettre les bénéficiaires en situation d'agir, afin de les accompagner dans une (re)mise en mouvement progressive, indispensable à l'insertion et l'autonomisation. La remobilisation peut passer par la participation à des activités, permettant de reconstruire progressivement autonomie, capacité d'action et projection dans l'avenir.

Le point de départ de cette réflexion est celui d'encourager les personnes en sortie de réinsertion à sortir d'une position de passivité. L'enfermement dans une cellule de 9m², 22h sur 24h dans les régimes fermés des centres pénitentiaires, peut avoir un impact direct sur la capacité, ou du moins le sentiment de capacité, à reprendre une vie dite active. En détention, l'organisation du quotidien échappe en grande partie aux personnes détenues : l'accès aux activités, et jusqu'aux horaires de promenade, dépend de l'organisation pénitentiaire. Cette faible maîtrise de son emploi du temps et de ses activités peut donc favoriser, au fil de l'incarcération, une forme de dépendance à l'institution dans la conduite de sa propre vie. Cette partie proposera trois types d'activités proposés dans les dispositifs d'insertion (le travail, le sport, la culture), mais n'en constitue pas une liste exhaustive. Elle croisera les articles et thèses suivants : *Orientation professionnelle des personnes placées sous main de justice : analyse sur les effets psychologiques d'une intervention à l'accompagnement au projet en contexte carcéral* (**Bonnet, 2022**) ; *L'action culturelle en prison : ressource sociale et outil de réinsertion* (**Baudinet, 2023**) ; et *Le sport en prison : entre insertion et paix sociale* (**Bodin et al., 2007**). Les activités présentées dans ces articles ont lieu en détention, avant la même la sortie, mais sont transférables aux logiques d'insertion après la sortie.

Dans les articles, le premier mécanisme conjoint observé est celui de se remettre concrètement en mouvement. L'objectif est dans un premier lieu de *faire*. La remobilisation physique via le sport en est l'incarnation concrète, puisqu'elle permet de rompre physiquement avec l'immobilité, "d'échapper à l'inaction et d'oublier l'enfermement" (**Bodin et al., 2007**). L'action culturelle en détention suit une

même logique, et apparaît comme un moyen "d'endiguement de la passivité" : elle "replace l'individu dans une position d'acteur sur lui-même et sur son environnement" et est une "parenthèse dans l'hyper-restriction" (**Baudinet, 2023**).

De cette mise en mouvement découle une expérience de sa capacité d'agir : puisque je *fais*, je *suis capable de faire*. Cette expérience peut alors agir sur le rapport à soi dans la revalorisation de son estime de soi. C'est ce que vise les activités étudiées dans les articles. Se remettre dans la construction d'un projet professionnel (se fixer des buts ou faire état de ses capacités par exemple) implique pour l'individu de croire en "sa propre capacité à agir sur son propre devenir, à changer de trajectoire" (**Bonnet, 2022**). L'auteure en analyse les effets psychologiques directs : augmentation de l'estime de soi, de l'agentivité, de la "confiance dans la capacité à aboutir". Elle amène jusqu'à une capacité d'autodétermination. Dans le sport, la remobilisation physique ouvre la possibilité d'éprouver une autre image de soi (**Bodin et al., 2007**). Un détenu interrogé déclare que cela lui permet de "montrer qu'on peut être autre chose que ce que les gens imaginent". La réappropriation de son corps, tout comme l'apprentissage et la création lors des activités culturelles (**Baudinet, 2023**) induisent finalement une réappropriation du regard porté sur soi.

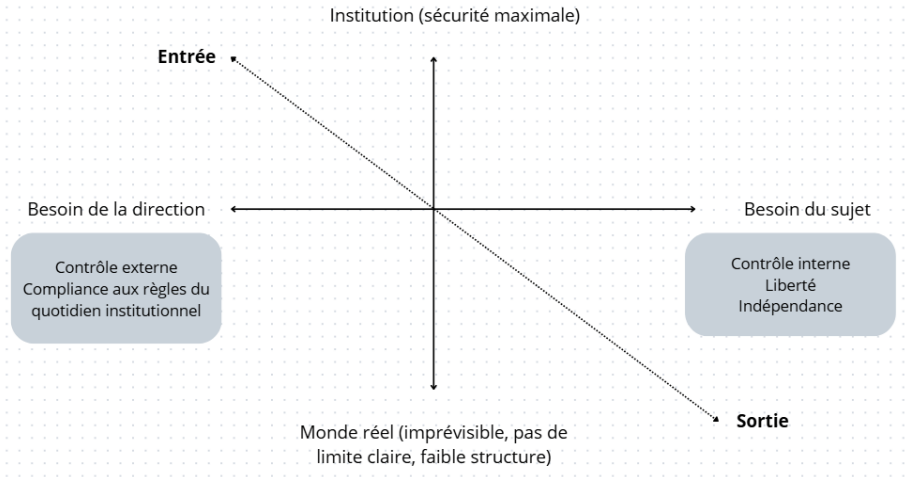
La remobilisation par l'activité ouvre plus globalement la possibilité de se projeter hors de la prison, grâce aux effets valorisants déjà cités ainsi que l'acquisition de ressources "accumulables et transposables" (**Baudinet, 2023**) et la dimension relationnelle et socialisatrice de ces activités. L'accompagnement à l'insertion professionnelle étudiée par Bonnet redonne aux détenus une croyance dans la possibilité de "changer de trajectoire" et agit comme une réelle préparation à la sortie (**Bonnet, 2022**). La remobilisation par l'activité est ainsi un levier ayant des effets intermédiaires et "durables" à l'insertion, en jouant sur la capacité et le sentiment de capacité d'action.

2.4- Structurer et émanciper

Dans une période de transition marquée par l'incertitude, la présence de règles, de routines et de repères peut constituer une ressource. Cette fonction structurante dépend néanmoins de la cohérence du cadre et de son appropriation par les personnes accompagnées, et doit répondre à une logique dynamique au service d'une autonomisation progressive.

Dans son ouvrage *Cognitive-Behavioral Interventions with Young Offenders*, Hollin interroge les interventions cognitivo-comportementales auprès des jeunes délinquants (**Hollin, 1990**). Il apporte une réflexion sur le type d'environnement institutionnel proposé aux délinquants mineurs, en s'appuyant sur une étude de quatre institutions de placement. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une structure de réinsertion post-carcérale, étudier la logique des placement semble intéressante puisqu'Hollin analyse

la manière dont l'institution de placement peut "normaliser" le bénéficiaire jusqu'à sa sortie. Il se réfère à l'environnement de l'institution comme un lieu dicté par les règles, les décisions et les temporalités définies extérieurement, qui forment ainsi un environnement relativement stable, "un ordre artificiel et prévisible" (ce qui peut faire penser aux centres pénitentiaires). Au contraire, l'environnement hors les murs est celui d'un "monde imprévisible où les normes sont peu claires". Dès lors, la sortie de l'institution marque la disparition d'une prévisibilité qui peut être déroutante pour les jeunes, notamment du point de vue de l'autonomie. L'enjeu de l'accompagnement est donc d'en faire une transition progressive plutôt qu'une rupture : "Au fur et à mesure du placement, il s'agira de le faire évoluer vers une autonomie qui lui permettra de rester adapté" au monde extérieur. Pour ce faire, Hollin affirme que l'institution doit adopter une logique dynamique avec un cadre initial important. Le cadre ne s'oppose pas à l'autonomie, il en est un support, à condition de ne pas rester fixe. Il le schématise de la manière suivante :



Graphique 1 - Le sujet versus les besoins de l'institution (Hollin, 1990)

A son entrée dans l'institution de placement, la priorité est accordée aux besoins de fonctionnement de l'institution. L'objectif est donc la "compliance aux règles du quotidien". Cette compliance demande une intériorisation et d'adoption par le sujet d'un certain nombre de règles pour se conformer. Elle permet de construire les bases d'un environnement organisé et prévisible et sert de repère pour le jeune. Mais au fil du parcours, il est primordial qu'un déplacement s'opère vers les besoins du sujet, pour lui conférer une autonomie croissante et lui donner les clés de réussite à la sortie du placement : "il s'agira de le faire évoluer vers une autonomie qui lui permettra de rester adapté à un monde imprévisible où les normes sont peu claires". Ce schéma est une représentation graphique d'un déplacement progressif du centre de gravité de l'accompagnement. Le cadre se doit d'être dynamique. L'enjeu est donc de proposer un cadre suffisamment structurant pour soutenir, et suffisamment évolutif pour autonomiser. Hollin invite à "ne plus voir l'établissement comme un lieu immobile, détenteur d'un projet éducatif

stable, mais plutôt comme un lieu ressource s'attachant à apporter sa contribution à l'évolution de la personnalité de chaque enfant et donc à considérer le changement comme une nécessité."

Bien que Hollin raisonne à partir de l'évolution du cadre au cours du placement ou de l'emprisonnement, son modèle permet de penser plus largement la fonction d'un dispositif de transition : accompagner progressivement le passage d'un environnement fortement structuré et prévisible vers un environnement extérieur davantage marqué par l'incertitude.

Cette première partie a permis de comprendre certaines pratiques d'accompagnement utilisées pour soutenir les personnes sortant de détention, en partant d'un état des lieux de leurs problématiques. Ces solutions mobilisées reposent sur une aide à la revalorisation de soi via les liens sociaux, la socialisation, la qualité de la relation d'accompagnement elle-même et la remobilisation. Ces pratiques visent à cultiver chez le bénéficiaire une capacité à agir et à se projeter, dans un cadre qui accompagne la transition entre l'univers carcéral et le dehors et conciliant structuration et autonomisation. Ces apports placent l'individu dans une posture active d'apprentissage et de mise en mouvement jusqu'à accéder à cette autonomie, et supposent de sa part, en reprenant les mots de Beaurepaire (**Beaurepaire, 2012**), une "adhésion à un travail commun de restauration". Dès lors se pose la question de ce que cette participation suppose de la personne accompagnée, et des attentes qui lui sont adressées pour que la relation d'accompagnement puisse se construire

2- L'accompagnement, une relation conditionnelle…

2.1- Les attentes adressées aux personnes accompagnées : entre objectif et injonction

La relation d'accompagnement implique une relation entre deux parties : la structure d'accompagnement et le bénéficiaire, qui doit participer et adhérer aux services proposés. Cette relation amène une tension : les objectifs de l'accompagnement deviennent par glissement face à la rareté des dispositifs également et paradoxalement des qualités attendues comme conditions du bon déroulement de l'accompagnement. Cette partie propose d'en étudier deux : le paradoxe de la volonté, et celui de l'autonomie. Dans une même logique que ces deux exemples, les ambivalences pourraient être élargies à d'autres attentes : la responsabilisation, la capacité cognitive et/ou physique à participer à des ateliers, ou encore la capacité et l'envie de respecter un cadre normalisant.

Prouver sa motivation

Dans le mémoire de sociologie du Droit d'Adrien Chaboche, *Le retour à l'emploi des sortants de prison. Nature et impact de la sélection dans l'accès aux mécanismes d'insertion professionnelle* (**Chaboche, 2001**), l'auteur pose le constat de la rareté des places dans les dispositifs d'insertion comme les entreprises d'insertion, les structures locales d'emploi et d'insertion et les associations spécialisées. Sans se focaliser sur le champ post-carcéral, l'analyse sur la rareté des places est transférable. Cette rareté induit une nécessité de sélectionner les bénéficiaires à l'entrée du dispositif. Dans son enquête, une personne interrogée déclare : "Ici, le critère de sélection c'est que l'on garde les postes pour ceux qui veulent vraiment s'en sortir." La volonté et la motivation semblent donc jouer une part importante des conditions d'accès au dispositif en question. Difficilement objectivables mais possiblement observables par des actes et du langage non verbale maintenus dans le temps, l'enjeu de ces structures serait de "tester la motivation" des candidats. Un enquêté déclare par exemple : "En cas d'incertitude sur la motivation du candidat, on lui envoie une lettre neutre pour voir s'il répond." Chaboche introduit alors une confusion entre *vouloir* et *pouvoir*, précédemment présentée dans la première partie de la revue de littérature. Au vu des difficultés connues par les candidats, il propose une critique au "postulat de l'égalité de tous devant la volonté", au profit d'un postulat plutôt basé sur une inégale capacité à manifester les signes institutionnellement reconnus de motivation. Selon Chaboche, le choix d'orienter les mécanismes de sélection vers un test de la motivation ne serait pas neutre : la distribution d'une ressource rare est présentée comme fondée sur le mérite, plutôt que comme une sélection imposée uniquement par la rareté des ressources. Chaboche observe donc un glissement de la contrainte du

dispositif à une “dimension morale” du mérite. Ce déplacement permet de légitimer la sélection et l’attribution prioritaire des places aux individus considérés comme les plus volontaires et méritants.

Myriam Joël, dans *Sélection et exclusion à l’œuvre dans les dispositifs d’accompagnement sociosanitaires en prison et à la sortie* (**Joël, 2018**), restitue une recherche de deux sur la prévention et la réduction des risques et des dommages en prison et à la sortie. Elle interroge 80 professionnel.les et bénévoles impliqués dans le milieu carcéral ou la réinsertion à la sortie, avec une grande diversité de profils issus du champ médico-social et judiciaire. Lors de cette enquête, les structures sociales spécialisées dans la sortie mentionnent ce “test” de la motivation notamment via des lettres de motivation et la tenue d’entretiens. Un enquêté explique même qu'il ne peut pas simplement se fier à quelqu'un qui paraît “très motivé” : il contacte les professionnels connaissant déjà la personne pour apprécier l'authenticité de la démarche, comme le ou la CPIP référent.e ou des soignant.es.

L’autonomie des assistés

Dans une note de lecture issue de la thèse sociologique de Nicolas Duvoux, *L’autonomie des assistés*, Igor Martinache cherche à exposer comment les bénéficiaires de minima sociaux vivent leur situation, et surtout leur relation aux dispositifs d'insertion (**Martinache, 2010**). En s’appuyant sur une enquête qualitative auprès de 80 bénéficiaires de l’ancien RMI, Duvoux met en lumière une “injonction à l’autonomie” à l'œuvre dans la protection sociale. Il commence par dresser le constat d’une “inversion de la dette sociale”, le RMI ayant historiquement été mis en place pour protéger les membres de la société des “accidents de la vie”, qui sont depuis progressivement considérés comme “les premiers responsables de leur situation”. Dès lors, les allocataires de minima sociaux doivent “manifester leur volonté de s’insérer et rembourser par leur travail le revenu que leur verse la société.” On retrouve ici le paradoxe de la volonté de se (ré)insérer précédemment amené par Chaboche, et Duvoux permet de l’élargir à celui de l’autonomie : du bénéficiaire est attendu qu’il “manifeste [sa] volonté de s’insérer”, et qu’il soit actif dans son insertion pour mériter la protection sociale. Le paradoxe de l’autonomie est décrit par Martinache de la manière suivante : “Cette injonction à l’autonomie désormais portée non sans paradoxe par les institutions est cependant inégalement appropriable par les individus selon leur dotation initiale en capitaux, culturel et social notamment.” (**Martinache, 2010**). L’individu est sommé d’être autonome alors même que sa situation peut justifier un besoin d’accompagnement sur cette dimension, et les bénéficiaires sont inégaux face à cette attente.

Myriam Joël (**Joël, 2018**) développe ce même mécanisme appliqué au champ de la réinsertion des ancien.nes détenu.es. L'admission repose d'abord sur l'évaluation d'un projet de soin ou d'insertion sociale, qui se doit d’être “pertinent” (c’est à dire cohérent avec les missions de la structure et avec le parcours du bénéficiaire), et “authentique”. L’auteure analyse alors : “L’admission ne peut donc se faire

pour pallier uniquement une situation de précarité et de vulnérabilité, celle-ci ne constituant pas un motif légitime d'admission."

Dans *La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison* (**Beaurepaire, 2012**), Beaurepaire fait état du paradoxe de l'injonction à l'autonomie cette fois-ci dans le champ de l'insertion post-carcérale. Elle affirme que l'autonomie devrait être un processus progressif, et non un prérequis, et qu'il est du devoir des structures d'accompagnement d'"instaurer […] des espaces transitionnels, autrement dit des sas successifs d'autonomisation progressive" grâce à l'apprentissage et l'acquisition de ressources.

2.2- Apprécier ces critères : le *pouvoir discrétionnair*e des professionnel.les

Joël (**Joël, 2018**) parle des critères de sélection comme fondés sur l'expérience et souvent "éminemment subjectifs".

Chaboche, dans son mémoire sur les structures d'accompagnement à l'emploi, parle de la motivation comme une condition difficilement objectivable mais toutefois observable, et développe différentes stratégies adoptées par les enquêté.es (**Chaboche, 2001**). Ce caractère subjectif demande donc au administrateur.ices des candidatures le soin de juger et d'apprécier selon leur propre perception. Cette dimension peut être rapprochée des politiques publiques et de leur manière d'être concrètement mises en œuvre par les agent.es. Vincent Dubois, sociologue et politiste, reprend dans *Le rôle des street-level bureaucrats dans la conduite de l'action publique en France* la théorie des "street-level bureaucrats" d'abord conceptualisée par Lipsky, en l'appliquant au prisme de l'administration française (**Dubois, 2012**). Depuis les années 1980, il observe que les politiques publiques se transforment progressivement vers une individualisation de ces dernières selon le profil des bénéficiaires, particulièrement dans le domaine social de l'assistance. Il caractérise cette individualisation par l'avènement d'une contractualisation des prestations sociales au profit de la responsabilisation des bénéficiaires, avec une exigence croissante de contreparties. Cet événement renforce alors le pouvoir discrétionnaire des agent.es opérationnel.les. Selon Dubois, le travail de ces dernier.es ne se réduisent rarement à "une simple et stricte application de règles et d'instructions" : déjà car les règles de sont jamais totalement univoques et laissent place à l'interprétation, et ensuite car elle ne peuvent être totalement "complètes" et anticiper toutes les situations rencontrées. Ce flou induit donc une "marge de manœuvre" et un possible "jeu avec les règles". Dubois précise le concept de pouvoir discrétionnaire : il "désigne en droit le pouvoir reconnu de l'administration d'agir en se fondant sur sa propre appréciation, au-delà donc d'une simple application des règles mais en restant néanmoins dans un cadre légal." Ce pouvoir est à étudier particulièrement dans les relations directes entre agent.es et usager.es. N'étant pas de "simples

exécutants", les professionnel.les se retrouvent sous tension entre distanciation et empathie, et dans des situations de possible coopération, malgré une obligation de coercition envers l'institution.

Au regard de cet apport en sociologie des politiques publiques, on peut interroger le caractère subjectif de l'appréciation de la motivation, l'autonomie ou encore l'adhésion précédemment développé dans le champ de l'insertion post-carcérale. Leur évaluation au moment de la sélection des bénéficiaires serait donc nécessairement laissée au jugement professionnel, et il convient à présent de s'intéresser au travail et conditions des travailleur.euses sociaux qui opèrent ces mécanismes.

3- … et conditionnée par les limites de la structure sociale elle-même

Les organisations disposent de ressources humaines, temporelles, économiques et professionnelles limitées. Ces contraintes influencent les pratiques des professionnels, les arbitrages réalisés et, potentiellement, la définition du public effectivement pris en charge.

3.1- De tensions économiques et institutionnelles à la construction d'un public "réinsérable"

À partir d'une enquête menée auprès de professionnel.les de l'insertion par l'activité économique (IAE), Clément Gérome (**Gérome, 2017**) relis deux années d'observation participante au sein de deux fédérations associatives pratiquant l'IAE de personnes éloignées de l'emploi. Il semble pour Gérome y avoir une corrélation directe entre la sélectivité à leur accès et des contraintes d'ordre organisationnel. Les professionnel.les doivent concilier trois objectifs contradictoires et les arbitrer : embaucher des chômeurs éloignés de l'emploi, tout en assurant "un niveau de production permettant la survie de la structure" et en répondant "aux exigences des pouvoirs publics". Comme l'explique un ancien dirigeant, une structure sociale, "c'est une véritable entreprise". Les professionnel.les se retrouvent donc parfois à devoir sélectionner des bénéficiaires en capacité de produire le travail demandé avec une efficacité minimale : des personnes qui "tiennent la route a minima" pour "faire tourner la boutique", à l'inverse des "gens complètement cassés". À la contrainte économique interne s'ajoute une contrainte institutionnelle externe : celle des financeurs et des taux de réussite du dispositif. Gérome explique que les structures pratiquant l'IAE doivent accompagner au minimum 60% de leur public vers une de "sortie dynamique" (emploi, formation, …), au risque de perdre leur légitimité institutionnelle et leur financement. Cette pression de performance incite donc d'autant plus les IAE à recruter des personnes à haut potentiel de réussite et dont le pari est moins risqué, au détriment des moins insérables. Cette vision vient ainsi complexifier le paradoxe de la sélection : la composition du public pris en charge devient elle-même une variable permettant de gérer les contraintes organisationnelles.

Les structures spécialisées dans la réinsertion post-carcérale ne fonctionnent pas nécessairement selon un modèle économique commercial, mais ne sont toutefois pas affranchies de contraintes économiques et institutionnelles. Dépendantes en partie de financements publics ou privés, elles doivent pouvoir légitimer leur action rendant compte de leur capacité à atteindre les objectifs qu'elles se donnent. La réussite de l'accompagnement peut dès lors devenir un enjeu pour la structure elle-même. On voit alors une tension se dessiner entre la mission d'accompagnement de personnes dans le besoin, et les besoins économiques nécessaires à la pérennité de son action. Cette tension est susceptible d'inciter les structures à construire leur public dans une logique de creaming. Le *creaming* est un concept

directement emprunté aux travaux de Bell et Orr sur les programmes publics de formation et d'aide au retour à l'emploi (**Bell et Orr, 2002**). Les auteurs distinguent deux logiques de sélection des bénéficiaires de programmes d'emploi et de formation destinés aux personnes défavorisées : sélectionner les personnes pour lesquelles l'intervention est susceptible de produire le bénéfice le plus important, ou privilégier celles qui présentent les meilleures probabilités de réussite indépendamment de l'effet propre du programme ("*creaming*").

Sans mobiliser elle-même le concept de creaming, Myriam Joël dans *Sélection et exclusion à l'œuvre dans les dispositifs d'accompagnement sociosanitaires en prison et à la sortie* (**Joël, 2018**) met en évidence un mécanisme proche dans le champ post-carcéral. Son enquête montre que les structures extérieures tendent à sélectionner, au sein d'un public vulnérable, les personnes considérées comme les plus "réinsérables". Au-delà de l'injonction à la volonté et à l'autonomie avec un projet cohérent et pertinent, l'enquête de Joël révèle que le choix des candidats repose aussi sur "un système d'attentes normatives, dont le jeu s'exerce cette fois de manière beaucoup moins officielle". Elle identifie cinq caractéristiques faisant office de critères de sélection : ne pas être trop désaffilié socialement avec des liens "distendus, mais non rompus" ; ne pas être "très jeune" afin d'éviter les problèmes comportementaux et le manque d'adhésion au cadre ; suffisamment autonome physiquement pour être en capacité de tenir un logement, prendre soin de soi et participer aux activités du dispositif ; dont les troubles psychiatriques sont suffisamment stabilisés ; et sans signes ostensibles d'alcoolisme. Sont donc particulièrement défavorisés les personnes sans titre de séjour avec peu de possibilités de régularisation, les personnes ayant purgé de très longues peines, celles dans l'errance ou un mode de vie "clochardisé", les jeunes, et les personnes présentant un problème de santé important ou un handicap (psychiatrique comme physique, addictions). Un médecin résume brutalement : "En fait, on se rend compte : plus ils sont dans la précarité, moins on en veut". Cette étude révèle donc la construction pour les structures de réinsertion d'un public doté d'un "bon profil", pour qui la "réintégration sociale [est] encore possible". L'accompagnement implique ainsi davantage à soutenir cette réintégration.

La justification de ce paradoxe régulièrement invoquée par les professionnel.les est celle des limites des compétences et des capacités de prise en charge de la structure. Iels mettent en lumière une inadéquation entre l'ampleur et la nature des difficultés des candidat, et ce que la structure estime pouvoir prendre en charge.

3.2- Les ambivalences pesant sur les travailleurs sociaux

Les paradoxes de la sélection sont intéressants pour appréhender la charge de travail des professionnel.les, puisqu'ils créent une forme de dissonance chez ceux qui mettent en application une

sélection discrétionnaire. Le travail social se situe dans une position d'entre-deux à plusieurs niveaux : entre bénéficiaire et institution, aide et contrôle, adaptation et normalisation, proximité et distance. Ces ambivalences peuvent être comprises comme constitutives du travail social. Il convient néanmoins de les analyser, dans la mesure où elles placent les professionnel.les face à des arbitrages permanents qui peuvent affecter les modalités et la qualité de l'accompagnement proposé.

Dans son article, Gérome introduit le fait que les professionnel.les sont conscient.es de cette contradiction (**Gérome, 2017**). Certain.es portent un regard très critique sur leurs propres pratiques et sur les politiques qu'iels mettent en œuvre, notamment sur la distance entre le discours officiel de la structure et la réalité du terrain. Gérome mobilise ici Dubet dans *Le Déclin de l'institution*, avec l'idée que les acteurs mobilisent des "fictions nécessaires" auxquelles ils "ne croient pas vraiment, mais auxquelles ils ne peuvent renoncer sans que leur travail se vide de sens". Cette notion est intéressante pour appréhender comme la "triangularité délicate" entre bénéficiaire, travailleur.euse social.e et institution (**Laizeau et Galopin, 2024**). Dans un chapitre de l'ouvrage *Engager ses émotions dans la relation d'aide*, Alexandrine Laizeau et Catherine Galopin, toutes deux issues du champ du travail social, proposent une analyse réflexive de la pratique professionnelle à partir de situations rencontrées sur le terrain. Leur démarche s'appuie notamment sur le récit détaillé d'un entretien mené dans le cadre d'une évaluation en protection de l'enfance, dont elles analysent les émotions et les dilemmes professionnels.

Le ou la professionnel.le est en effet pris.e entre la situation singulière de l'usager, les prescriptions de l'institution ou de l'employeur et ses propres valeurs professionnelles, éthiques et émotions. Iel peut ainsi se retrouver "écartelé entre les commandes institutionnelles et ses valeurs". Les auteures parlent ainsi de triangulation : "Nous triangulons donc entre l'usager et notre employeur". Lorsque celle-ci est "mal menée", elle produit des "nœuds intellectuels et émotionnels". La médiation entre les valeurs de l'institution, celles du professionnel et les problématiques de l'usager constitue alors une dimension du travail d'expertise. Cette triangularité est "délicate" précisément parce que ces différents pôles ne sont pas nécessairement concordants. Se conformer strictement aux prescriptions institutionnelles peut conduire à nier "l'environnement singulier et la personnalité de l'usager" et détériorer la relation ; les protocoles peuvent notamment prédisposer les professionnel.les à "tenir une posture de défiance à l'égard des usagers". À l'inverse, "embrasser la cause de l'usager sans considération de la réalité institutionnelle" n'est pas davantage satisfaisant, puisque celui-ci "sera forcément floué à la fin". Enfin, les attentes institutionnelles peuvent entrer en contradiction avec les valeurs auxquelles adhère le ou la professionnel.le. La position professionnelle se construit donc quelque part entre l'obéissance aux prescriptions institutionnelles et l'alliance avec le bénéficiaire, ce qui fait écho au caractère dynamique du cadre développé précédemment avec Hollin (**Hollin, 1990**).

Les émotions occupent une place centrale dans cette régulation. Loin d'être considérées comme des perturbations dont il faudrait se débarrasser pour adopter une posture professionnelle, elles constituent pour les autrices des indicateurs des tensions à l'œuvre. Dans la situation étudiée, la travailleuse sociale ressent notamment de la honte et de la colère face à la manière dont est conduit l'entretien, qui lui signale une contradiction entre la posture qu'elle adopte et ses propres valeurs. Elle choisit alors de modifier le rythme et le ton de l'entretien, de reconnaître la violence de la situation vécue par l'usagère et de faire davantage de place à sa souffrance. Ce déplacement contribue à apaiser l'échange. Pour les auteures, il ne s'agit donc pas de supprimer cette triangularité ("s'en libérer n'est pas possible") mais de prendre conscience des tensions qui la traversent pour mieux les réguler : identifier les injonctions institutionnelles et ses propres valeurs, reconnaître et comprendre ses émotions, contextualiser la situation de l'usager, maintenir l'affiliation avec lui et éviter une application mécanique des procédures.

Cette position d'entre-deux pose également la question de la juste distance professionnelle. Melou et Dagot, dans leur article *La mise à distance dans le travail social : effet sur l'épuisement émotionnel* (**Melou et Dagot, 2018**), montrent que le travail social comporte une forte dimension émotionnelle qui nécessite de maintenir une distance suffisante à l'égard des situations auxquelles iels sont confronté.es. Cette tension est résumée par une éducatrice interrogée : "si on est une éponge ce n'est pas possible… Il faut avoir la juste distance". La *mise à distance* apparaît ainsi comme une composante nécessaire du travail relationnel, mais ses effets diffèrent selon la forme qu'elle prend. Les auteurs distinguent notamment la "dépersonnalisation", qui consiste à réduire la proximité affective avec le bénéficiaire vers une relation plus impersonnelle, du "désengagement", qui correspond davantage à une prise de distance psychologique vis-à-vis du travail et de l'organisation. La "bonne distance" ne correspondrait ni à un retrait de la relation, ni à une implication sans limites : elle suppose de parvenir à préserver l'engagement nécessaire à l'accompagnement tout en se protégeant de son coût émotionnel.

Conclusion de la revue de littérature

Cette revue de littérature met ainsi en évidence toute l'ambivalence de la relation d'accompagnement. Face à des difficultés matérielles, relationnelles et psychiques qui peuvent s'imbriquer, les dispositifs cherchent à créer les conditions d'une remise en mouvement, de revalorisation de son image et d'autonomisation. L'accompagnement ne se réduit pas à la délivrance d'une prestation : il repose sur une relation à laquelle la personne accompagnée est elle-même appelée à participer.

C'est précisément à cet endroit qu'apparaît une première tension. Certaines dispositions que l'accompagnement cherche à développer peuvent également devenir des attentes adressées aux candidats, par ailleurs difficilement objectivables et laissées à l'appréciation des professionnel.les.

Les structures disposent également de ressources limitées et sont traversées par des exigences économiques, institutionnelles et professionnelles susceptibles de peser sur leurs pratiques et sur la définition du public qu'elles peuvent effectivement prendre en charge. La littérature sur la sélection fait notamment apparaître le risque d'un paradoxe : privilégier les personnes présentant les meilleures perspectives de réussite peut conduire à écarter celles dont les difficultés sont les plus importantes. Cette tension se répercute jusque dans le travail quotidien des professionnel.les, placé à l'intersection des besoins singuliers de l'usager, des prescriptions de l'organisation et de leurs propres valeurs et émotions.

Les possibilités d'accompagnement ne semblent donc pouvoir être pensées ni à partir des seules caractéristiques des personnes, ni à partir des seules pratiques des professionnel.les ou des contraintes de l'organisation. La littérature conduit plutôt à interroger leur articulation : entre ce qui est attendu des bénéficiaires, la manière dont ces attentes sont interprétées, ce que le dispositif propose et ce qu'il est effectivement en capacité de prendre en charge. C'est dans cette articulation que se situe l'interrogation autour de la *fabrique de l'accompagnabilité* qui guidera l'enquête. Il reste alors à observer comment ces différentes dimensions prennent forme et se négocient concrètement au sein d'une structure de réinsertion post-carcérale, et comment elles participent à la construction simultanée de ses pratiques et de son public.

TROISIÈME PARTIE - Enquête de terrain

Cette troisième partie est consacrée à l'enquête de terrain. Elle présente d'abord le terrain étudié, Wake up Café, puis la méthodologie mobilisée pour mener l'enquête. Les résultats seront ensuite restitués sous forme thématique afin de proposer progressivement une réponse à la problématique de recherche.

Présentation du terrain d'étude

Genèse et raison d'être de Wake up Café

Créée en 2014, Wake up Café est une association de loi 1901 qui se donne pour mission d'accompagner des personnes sortant de prison motivées (les "wakeurs") pour une "réinsertion durable et sans récidive". Un wakeur est une personne "qui décide de changer de chemin et de faire le choix de voir le beau, le bon et le bien dans la société et en lui-même". L'histoire débute avec Clotilde Gilbert, aumônière de prison à la maison d'arrêt de Nanterre, et le constat qu'elle fait des rencontres avec les détenus : l'enfermement désocialise et déshumanise les détenus, qui sortiront un jour de prison et qui devront retrouver une vie sociale et professionnelle. Elle en tire la conclusion qu'il n'existe pas assez de solution d'accompagnement à cette réinsertion, et ouvre le tout premier site Wake up Café sur Paris. Initialement pensé pour aider au retour à l'emploi, le projet se construit avec les retours des bénéficiaires et finit par prendre la direction d'un accompagnement dit 360 degrés pour répondre au maximum aux besoins des personnes ex-détenues.



Aujourd'hui, l'association a 12 ans et est déployée sur 11 sites en France avec près de 80 salariés. Elle détient aussi une entreprise de l'ESS : le restaurant du Quai Liberté à Paris, pensés comme un chantier d'insertion pour les wakeurs. Plus de 3700 wakeurs ont été accompagnés depuis la création de l'association.

L'association revendique une méthode fondée sur « l'exigence et la bienveillance » et entend permettre aux wakeurs de « déployer le meilleur d'eux-mêmes », afin de les préparer au mieux à l'intégration dans le monde du travail et, plus largement, dans la société, tout en prévenant la récidive.

Le fonctionnement de l'association

La solution proposée par WKF repose sur un parcours intensif et structurant, à temps plein, avec des journées rythmées par des ateliers collectifs et des temps de service participant à la vie collective. WKF entend ainsi redonner des repères temporels, recréer une dynamique quotidienne et proposer un cadre après la désorganisation que peut provoquer la sortie de détention.

La méthode pensée par WKF vise plusieurs dimensions : emploi / formation, démarches sociales et administratives, reconstruction personnelle, liens sociaux ou encore reprise de confiance en soi. Cette approche repose sur l'idée que les difficultés rencontrées à la sortie de prison sont interdépendantes : une insertion professionnelle durable peut par exemple être fragilisée par l'absence de logement, des difficultés psychologiques ou une situation administrative instable.

L'accompagnement est sans durée prédéterminée et l'association mise notamment sur le maintien du lien après le retour en emploi ou en formation, grâce à l'organisation de dîners et de groupes de parole mensuels. L'idée est de proposer un lieu ressource stable, accessible dans la durée, et de créer une véritable communauté d'entraide entre pairs désistants. C'est aussi ce que traduit le terme de « wakeur », entendu comme un « éveilleur » pour les autres. L'association cherche ainsi à réinscrire la personne dans un tissu relationnel et à multiplier les interactions avec des personnes extérieures au monde carcéral.

Le lien peut par ailleurs commencer avant la libération. La personne peut contacter l'association par l'intermédiaire de proches ou de son ou sa CPIP et solliciter une rencontre en parloir ou, dans la mesure du possible, sur le site de WKF lors d'une permission de sortir. Un entretien, appelé "première rencontre", est alors organisé dans le but de présenter l'association et comprendre le parcours de ou de la candidat.e jusqu'à ses besoins aujourd'hui. C'est ensuite à la personne candidate de recontacter l'association si elle souhaite se faire accompagner, et WKF peut accepter, décliner, ou proposer une immersion d'une journée. Des programmes d'ateliers sont aussi organisés en détention pour préparer la sortie, et les bénéficiaires de ces programmes sont généralement attendus à l'association à leur sortie.

Enfin, l'une des spécificités de l'association tient à la place accordée au lien de proximité créé avec les wakeurs, que WKF désigne comme la « rencontre au cœur ». Celle-ci renvoie à une relation que l'association souhaite construire en dehors du jugement et dans une logique de relation « d'adulte à adulte ». Elle est pensée comme un socle de l'accompagnement et doit se retrouver dans les différentes interactions entre les équipes et les wakeurs. Ces différentes spécificités montrent que WKF conçoit la réinsertion comme un processus nécessitant à la fois un cadre, une prise en charge globale et des liens sociaux de confiance dans la durée.

Son écosystème

Chaque site de Wake up Café est composé d'une équipe de professionnels aux fonctions complémentaires, qui interviennent sur les différentes dimensions de l'accompagnement des wakeurs. On compte un.e responsable de site ainsi qu'un.e responsable adjoint.e, managers et garant.e.s du bon fonctionnement du site, notamment sur les dimensions financières, humaines, partenariales et de reporting. Les chargé.es d'insertion sont garant.es du parcours global du wakeur et sont l'un de ses principaux interlocuteurs au sein de l'association. Leur rôle est de proposer un accompagnement individualisé en fonction des besoins rencontrés, tout en encourageant progressivement la personne à gagner en autonomie et à redevenir actrice de son parcours. Cet accompagnement commence par la création d'un lien de confiance et peut ensuite concerner différentes dimensions : démarches administratives, accès aux soins, recherche de logement, gestion des dettes, situation familiale, mais également construction du projet professionnel. Sur ce dernier volet, le ou la chargé.e d'insertion travaille en lien avec le ou la chargé.e d'emploi, dont la mission est d'accompagner les wakeurs dans la définition et la concrétisation d'un projet professionnel adapté à leur situation. Cette fonction comprend également le développement et l'animation d'un réseau d'entreprises partenaires susceptibles d'accueillir les wakeurs en emploi. En ce qui concerne les étapes avant la sortie de détention, le lien est coordonné par le ou la chargé.e de mission insertion. Cette personne organise les actions menées auprès des personnes détenues souhaitant être accompagnées par WKF et assure notamment le lien avec l'administration pénitentiaire. Son intervention participe à la continuité « dedans-dehors » présentée

précédemment. Enfin, le ou la chargé.e de parcours intervient davantage sur la dimension collective de l'accompagnement. Iel conçoit et coordonne les différents ateliers suivis par les wakeurs sur le site et anime le réseau d'intervenants et de bénévoles mobilisés pour les mettre en œuvre.

À cette équipe salariée s'ajoute l'intervention d'un.e psychologue, présente un jour par semaine, et qui occupe une position indépendante vis-à-vis de l'équipe. Des échanges avec les salarié.e.s peuvent néanmoins avoir lieu ponctuellement lorsque la situation d'un wakeur le nécessite. Les bénévoles constituent également un appui important dans la vie du site. Ils participent aux temps collectifs et contribuent à créer un espace de rencontre positif et bienveillant. Selon leurs compétences et leur implication, ils peuvent aussi accompagner individuellement certains wakeurs dans leurs démarches ou animer des ateliers collectifs.

Chaque site s'inscrit dans une organisation nationale, avec un siège appelé le Quai Liberté. Une équipe est aussi spécifiquement consacrée à la pédagogie (les Hommes et les Femmes Debouts, ayant pour certains eux-mêmes connu la détention), qui intervient ponctuellement sur les différents sites pour former les professionnels et dispenser des ateliers.

Les relations avec l'administration pénitentiaire

En 2021, une convention nationale est signée avec la direction de l'Administration Pénitentiaire. Les deux actions, celle de WKF et celle du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), sont complémentaires, pas substitutives. Wake up Café n'entend pas remplacer le SPIP, mais vient en appui sur la partie réinsertion sociale et professionnelle. Elles sont donc en lien sans être en concurrence : WKF favorise l'autonomie et la responsabilisation du wakeur et agit comme un partenaire associatif, choisi par la personne, pour l'aider à se reconstruire et retrouver une place dans la société. WKF doit respecter le cadre fixé par le SPIP, car c'est lui qui a l'autorité judiciaire.

	SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)	Wake up Café (WKF)
Statut	Service public, ministère de la Justice (DAP)	Association loi 1901, partenaire conventionné
Public	Toutes les personnes sous main de justice (incarcérées ou en milieu ouvert)	Les personnes détenues ou sortant de détention volontaires pour s'engager dans un parcours et que WKF est en capacité d'accompagner
Mission principale	Contrôler et accompagner : assurer l'exécution de la peine, prévenir la récidive, protéger la société	Accompagner la réinsertion : emploi, logement, formation, santé, lien social (en lien avec les acteurs du territoire)
Dimension judiciaire	Autorité légale et judiciaire : contrôle du respect des obligations, rapports au juge	Pas de mission de contrôle : relation basée sur l'adhésion volontaire et la confiance
Type d'accompagnement	Suivi individuel obligatoire, centré sur le respect des obligations judiciaires et la préparation à la sortie	Parcours global et bienveillant : accompagnement humain, collectif, communautaire
Moyens	Conseillers d'insertion et de probation (CPIP), cadre institutionnel	Équipe associative (salariés, bénévoles, partenaires asso et institutionnels, entreprises partenaires, wakeurs)
Lien entre eux	Oriente et repère les personnes, fixe le cadre	Travaille en complémentarité, propose un soutien renforcé dans la réinsertion
Posture clé	Évaluer, contrôler, accompagner et encourager vers la réinsertion durable	Encourager, valoriser, redonner confiance et autonomie

Tabl. 4 - Récapitulatif des spécificités du SPIP et de Wake up Café - Issu de l'intranet de Wake up Café

WKF Marseille

Le site de Wake up Café Marseille a ouvert en 2024. La composition de son équipe fluctue régulièrement mais, à effectif complet, elle compte un.e responsable de site et un.e responsable adjoint.e, deux chargé.es d'emploi, deux chargé.es d'insertion, un.e chargé.e de mission insertion et un.e chargé.e de parcours. Le site marseillais présente également la particularité de compter dans son équipe un.e chargé.e de projet en détention, qui intervient dans plusieurs établissements pénitentiaires de la région Sud afin d'y animer des programmes d'ateliers destinés à préparer la sortie. Le site accompagne en moyenne une centaine de wakeurs par an. L'équipe salariée s'appuie également sur une trentaine de bénévoles actifs. Environ la moitié d'entre eux intervient ponctuellement dans l'animation

d'ateliers, tandis que les autres sont davantage présents dans la vie quotidienne du site et viennent régulièrement en appui de l'équipe pour participer à l'animation de la vie collective.

Le site de Marseille s'inscrit par ailleurs dans un réseau de partenaires locaux qui interviennent à différentes étapes du parcours des wakeurs. Il travaille notamment avec France Travail, la Mission locale et l'APCARS, ainsi qu'avec les SPIP des différents établissements pénitentiaires de la région, parmi lesquels les Baumettes, Luynes, La Farlède, Le Pontet, Draguignan ou encore Salon-de-Provence. D'autres partenariats permettent de répondre à des besoins plus spécifiques, par exemple en matière d'addictologie avec le CSAPA ou d'hébergement avec des structures telles que les Bureaux du Cœur ou Saint-Lazare. Enfin, plusieurs acteurs extérieurs interviennent directement auprès des wakeurs dans le cadre d'ateliers, comme La Cravate Solidaire autour des questions d'emploi ou Melting Pot sur les questions liées à la vie politique et citoyenne.

Ma propre position au sein du terrain

Ma propre position au sein de l'association doit également être précisée afin de comprendre les conditions dans lesquelles cette recherche a été menée. Au moment de la réalisation de cette étude, je suis salariée de Wake up Café Marseille depuis douze mois en alternance, en tant que chargée de parcours et de relations bénévoles. Cette fonction m'amène à interagir quotidiennement avec l'ensemble des membres de l'équipe salariée marseillaise, les bénévoles ainsi que les wakeurs en parcours. Une partie importante de mon temps de travail est directement consacrée à l'animation du collectif de wakeurs et à la vie quotidienne du site. Cela passe notamment par l'animation de temps informels et d'ateliers collectifs, mais également par la participation à la vie collective à travers la préparation des repas, les courses ou le ménage. J'accompagne régulièrement les wakeurs dans leurs démarches administratives. Ma fonction me place donc au contact direct des bénéficiaires.

Méthodologie d'enquête

Après avoir présenté les apports théoriques permettant de comprendre les enjeux de la sortie de détention et de l'accompagnement à la désistance, puis le terrain particulier de Wake up Café Marseille, il s'agit désormais de présenter la démarche retenue pour confronter ces deux éléments. L'objectif de cette recherche n'est pas de mesurer l'efficacité de Wake up Café ou de déterminer si l'accompagnement « fonctionne », mais de comprendre les mécanismes sur lesquels il repose, les représentations qui les sous-tendent et la manière dont les différents acteurs définissent et mettent en œuvre un accompagnement et comment ils construisent leur public.

Pour accéder à ces pratiques, représentations et expériences, une démarche qualitative a été retenue. Elle repose en premier lieu sur des entretiens semi-directifs menés auprès de différentes catégories d'acteurs, sélectionnés de manière à croiser plusieurs positions vis-à-vis du dispositif : celles et ceux qui pensent l'accompagnement, qui le mettent en œuvre, qui l'observent et qui le reçoivent. Les entretiens constituent le matériau principal de cette recherche, complété ponctuellement par des documents internes et externes ainsi que par des observations issues de mon immersion au sein de l'association.

Cette partie revient sur les choix méthodologiques effectués et leur justification, avant de présenter les conditions de collecte et d'analyse des données. Les principales limites de la démarche y sont également exposées.

1- Choix de la méthodologie de recherche

La démarche qualitative

Une démarche qualitative a semblé la plus adaptée pour répondre à la problématique de recherche. En effet, l'objectif n'est pas de mesurer l'efficacité de l'accompagnement ou la fréquence de certains comportements, mais plutôt de comprendre le sens donné aux pratiques et aux logiques de sélection. Cet angle permet de comprendre comment les différents acteurs interrogés définissent le cadre de leurs actions, quel sens ils mettent derrière leurs pratiques, comment ils les justifient, mais aussi quelles tensions ils peuvent en percevoir. La démarche permet également de constater des similitudes ou des écarts de perception entre les différentes catégories d'interrogés, selon leur position par rapport à l'accompagnement. L'approche qualitative met l'accent sur les significations et les expériences et semble ainsi plus adaptée pour saisir la complexité des pratiques étudiées, qu'une approche uniquement quantitative aurait plus difficilement permis d'appréhender.

Les concepts étudiés sont par ailleurs difficiles à réduire à des réponses fermées. Des notions comme la motivation, l'autonomie, l'engagement ou encore le cadre peuvent être comprises différemment selon les acteurs. Une démarche quantitative aurait nécessité de définir en amont ces concepts, alors qu'il a semblé justement intéressant dans cette recherche de comprendre comment les personnes interrogées les définissent elles-mêmes.

Les entretiens semi-directifs

L'entretien est un outil privilégié de la démarche qualitative puisqu'il laisse chaque participant donner récit à son avis et son expérience. Il permet de recueillir leurs interprétations et les justifications. La méthode interrogatoire semi-directive permet de couvrir les sujets qui ont semblé pertinents au regard de la problématique, tout en laissant la place à des sujets non anticipés pour émerger au cours des échanges. Cela permet également d'observer les éléments qui viennent spontanément aux participants, quitte à les relancer par la suite lorsque certains sujets n'ont pas été abordés naturellement. L'entretien semi-directif constitue ainsi un compromis entre liberté de parole et possibilité de comparer les différents points de vue. En couvrant systématiquement un socle commun de sujets, tout en laissant à chaque personne la possibilité de développer librement ses réponses, il devient possible de faire ressortir des tendances communes, ou au contraire des contradictions. Cette méthode permet de recueillir un matériau suffisamment large et comparable pour en tirer des éléments de réponse concrets.

Construction des grilles d'entretien

Afin de préparer les entretiens semi-directifs, plusieurs grilles d'entretien ont été réalisées et adaptées en fonction des catégories de personnes interrogées. Elles conservent néanmoins un socle thématique commun autour des besoins à la sortie de détention, des leviers d'action mobilisés par Wake up Café, du cadre de l'accompagnement et enfin de la sélection des wakeurs. Il a semblé intéressant de conserver certaines questions identiques d'une grille à l'autre afin d'observer comment les différentes catégories d'acteurs y répondaient, dans une logique de comparaison.

En ce qui concerne ce socle commun, le raisonnement a été d'explorer progressivement les différents éléments qui entourent la sélection des bénéficiaires. Les grilles ont ainsi été construites autour de trois grandes thématiques (voir un exemple en Annexe 3).

1- La vision de la désistance

Une première série de questions porte sur les difficultés rencontrées à la sortie de détention et, plus largement, sur ce qui peut favoriser ou au contraire freiner un parcours de désistance. L'objectif est de

comprendre, selon la personne interrogée, où se situent les besoins des personnes sortant de détention et donc ceux auxquels l'accompagnement de Wake up Café entend répondre. Cette première partie permet de comprendre la manière dont chaque acteur se représente la désistance avant de l'interroger sur les moyens mis en œuvre pour l'accompagner.

2- La perception générale de l'accompagnement

La deuxième partie porte sur les leviers d'action mobilisés pour accompagner les wakeurs dans leur parcours de désistance. L'idée est de comprendre comment la personne interrogée interprète les différents outils mobilisés par Wake up Café, ce qui lui semble fonctionner et pour quelles raisons. Ces questions permettent progressivement de dessiner le champ d'action de l'association et le cadre dans lequel s'inscrit sa méthode d'accompagnement.

Un focus plus spécifique est aussi porté sur le cadre de l'association au sens strict du terme, c'est-à-dire sur les règles et les attentes qui permettent de faire fonctionner les différents outils précédemment mentionnés. L'objectif est notamment de faire apparaître ce qui est attendu d'une personne accompagnée pour pouvoir s'inscrire dans le parcours proposé par WKF. Cette étape constitue ainsi un lien avec la dernière partie de l'entretien consacrée à la sélection.

3- La sélection des wakeurs

La question de la sélection n'est volontairement abordée de manière directe que dans un troisième temps. Il s'agit d'abord de faire décrire à la personne interrogée la manière dont se déroule concrètement la « première rencontre » précédant la décision d'intégrer un.e candida.et dans le parcours. Les éléments évoqués précédemment au sujet des besoins, des leviers d'accompagnement et du cadre peuvent ensuite être remis en relation avec cette première rencontre : au regard de ce qui est attendu d'un wakeur et de ce qui semble nécessaire au fonctionnement de l'accompagnement, sur quels éléments les acteurs s'appuient-ils pour décider qu'une personne peut intégrer le parcours, et comment cherchent-ils à les identifier lors de la rencontre ? Ce n'est qu'ensuite que sont abordées plus directement les questions relatives aux profils qui peuvent ou non être accompagnés et aux critères de sélection.

Cette progression vise à faire émerger les critères à partir du discours sur les pratiques plutôt que de demander frontalement aux personnes interrogées de produire une liste de critères. Elle permet également de limiter autant que possible les réponses normatives, en confrontant ce que les acteurs disent rechercher lors de la sélection avec ce qu'ils ont auparavant présenté comme nécessaire au fonctionnement de l'accompagnement.

Cette logique a été appuyée par le choix de questions volontairement ouvertes. Chaque thème était d'abord abordé à travers une question générale, afin de laisser l'enquêté.e structurer spontanément sa

réponse. Cela permettait d'observer les éléments qu'iel choisissait de mettre en avant, mais aussi l'ordre dans lequel ils apparaissaient. Des hypothèses avaient été formulées en amont grâce aux matériaux de la revue de littérature et aux observations menées au cours de l'année. Cependant, celles-ci étaient principalement utilisées comme des pistes de relance lorsqu'elles n'avaient pas été naturellement abordées. L'objectif était donc à la fois d'observer les dimensions mentionnées sans sollicitation et de pouvoir, dans un second temps, tester les hypothèses formulées en amont.

Par exemple, à la question « Quels sont selon toi les leviers d'action les plus efficaces mobilisés à WKF pour accompagner les wakeurs sur leur chemin de réinsertion ? », les premiers éléments évoqués permettent d'identifier les outils qui occupent spontanément une place importante dans le discours de la personne interrogée. Ce n'est que dans un second temps que des relances plus précises étaient proposées. Ainsi, si les ateliers n'avaient pas été mentionnés, la question « Quel rôle jouent les ateliers proposés sur site dans leur chemin de réinsertion ? » pouvait être posée. Cette méthode permettait donc de distinguer ce qui apparaissait spontanément dans les discours de ce qui n'émergeait qu'après une sollicitation plus précise.

La formulation des questions a également pris en compte le risque de réponses normatives. Dans la mesure du possible, les questions étaient formulées dans une logique descriptive plutôt qu'évaluative : demander par exemple « Comment se déroule une première rencontre ? » ou « Quels sont les critères sur lesquels tu t'appuies personnellement ? », plutôt que « Comment faut-il sélectionner les candidats ? ». L'objectif était de partir des pratiques concrètes et de ce que les acteurs disent effectivement faire, plutôt que de leur demander comment ils considèrent qu'il faudrait agir.

Les exemples et les récits de situations concrètes ont également été utilisés pour approfondir certains éléments. La question « Peux-tu me raconter une belle histoire de réinsertion que tu as observée depuis ton arrivée à WKF ? » permettait par exemple de partir d'une situation vécue, avant de demander à la personne quels éléments de l'accompagnement avaient, selon elle, joué un rôle dans cette trajectoire.

Enfin, une question plus large sur les limites de l'accompagnement était proposée en fin d'entretien : « Qu'est-ce qui te limite dans l'accompagnement ? ». À ce stade, certaines ambivalences ou contradictions entendues au cours de l'entretien pouvaient également faire l'objet de relances, afin de permettre à la personne interrogée de préciser son raisonnement.

Constitution de l'échantillon

Le choix a été fait de concentrer cette étude sur le site de Marseille plutôt que de mener une comparaison entre les différentes antennes de Wake up Café. Ce choix s'explique d'abord par ma

position au sein de ce site, où j'occupe depuis plusieurs mois la fonction de chargée de parcours. Cette immersion quotidienne m'a permis d'acquérir une connaissance du fonctionnement concret de l'association, de ses acteurs et de ses pratiques. Elle offre ainsi la possibilité d'observer et d'analyser plus finement le fonctionnement du dispositif dans son contexte quotidien. Le choix d'un terrain unique répond aussi à la volonté de privilégier la profondeur de l'analyse. Une étude comparative aurait nécessité un protocole différent, avec notamment un nombre suffisant d'entretiens au sein de chaque antenne pour pouvoir réellement identifier et analyser d'éventuelles différences. Dans le cadre de ce mémoire, il a donc semblé plus pertinent de considérer Marseille comme une étude de cas approfondie, permettant de croiser les regards de différents acteurs autour d'un même terrain et d'étudier plus précisément les mécanismes qui structurent l'accompagnement. Ce choix implique néanmoins de ne pas considérer le site marseillais comme représentatif de l'ensemble de Wake up Café. Malgré l'existence d'une pédagogie et d'un fonctionnement communs aux différents sites, leur mise en œuvre peut varier selon les équipes, les territoires ou encore les partenariats locaux. Les résultats issus de cette recherche devront donc être compris comme ceux d'une étude située et ne pourront être automatiquement généralisés à l'ensemble des antennes de l'association.

L'échantillon a été constitué de manière raisonnée : les personnes interrogées ont été sélectionnées en fonction de leur position vis-à-vis du dispositif et de leur capacité à apporter un angle d'éclairage sur l'objet étudié. L'objectif n'était pas d'obtenir un échantillon statistiquement représentatif, mais de diversifier les points de vue recueillis afin d'enrichir la compréhension du fonctionnement de l'accompagnement. L'échantillon retenu cherche à suivre le dispositif depuis le cadre pensé, par les fondateurs et la gouvernance, jusqu'au cadre mis en œuvre par les salariés, puis observé par des acteurs plus périphériques et enfin reçu par les bénéficiaires. Les catégories sont les suivantes :

- Les salarié.es, acteurs de l'accompagnement au quotidien
- Les membres du siège de l'association, penseurs de la pédagogie de l'accompagnement WKF
- Les bénévoles et intervenants, observateurs de l'accompagnement et membres périphériques à l'équipe opérationnelle
- Les bénéficiaires, receveurs de l'accompagnement.

Les bénéficiaires sont moins représentés dans l'échantillon que les autres catégories d'acteurs. Ce choix s'explique par l'objet même de la recherche, qui porte principalement sur les logiques qui sous-tendent les pratiques d'accompagnement, les intentions des professionnels et les critères qui orientent leurs décisions. La parole du wakeur apporte un éclairage complémentaire sur la manière dont les pratiques sont reçues par leurs destinataires. Une étude plus approfondie du point de vue des bénéficiaires aurait constitué un objet de recherche à part entière, davantage centré sur l'expérience individuelle et les effets perçus de l'accompagnement, et aurait dépassé le périmètre retenu pour ce mémoire en ESS.

Catégorie	Objectifs méthodologiques	Nombre d'entretiens	Statut	Fonction	Entretien
Salarié.es du site de Marseille	Comprendre les intentions et les justifications derrière les pratiques d'accompagnement au quotidien, et les attentes vis-à-vis des wakeurs	5	Salariée	Chargée d'insertion	1
			Salariée	Chargée d'insertion	2
			Salarié	Chargé d'emploi	3
			Salariée	Chargée de projet en détention	4
			Ancien salarié	Ex-responsable de site	5
Gouvernance et acteur.ices de la pédagogie au siège	Comprendre les intentions à l'origine de la pédagogie WKF, la manière dont l'accompagnement a été pensé et ses évolutions, et les attentes vis-à-vis des wakeurs	4	Salariée	Responsable nationale des sites	6
			Salariée	Fondatrice et directrice	7
			Salarié	Formateur de la pédagogie	8
			Salarié	Formateur de la pédagogie	9
Membres périphériques à l'équipe opérationnelle	Apporter un regard différent sur le fonctionnement du dispositif et confronter celui-ci au discours des acteur.ices qui le mettent directement en œuvre	4	Bénévole	Appui à la vie collective	10
			Bénévole	Appui à la vie collective	11
			Prestataire	Animatrice d'ateliers	12
			Prestataire	Psychologue	13
Wakeurs	Comprendre comment l'accompagnement est reçu et vécu par les bénéficiaires	1	Bénéficiaire	Ancien wakeur	14

Tabl.5 - Tableau récapitulatif de l'échantillon – Lauriane Robet

2- Collecte des données

Déroulement de la campagne d'entretiens

La campagne d'entretiens s'est majoritairement déroulée sur une période de deux semaines, entre le 7 et le 16 juillet 2026. Un entretien additionnel a été mené le 30 juillet, au retour de congés de la salariée concernée. Le choix de concentrer les entretiens sur une période relativement courte permettait de recueillir les différents discours dans un contexte similaire, en limitant autant que possible les évolutions qui auraient pu avoir lieu sur le site entre les premiers et les derniers entretiens. Cette proximité dans le temps a également facilité la comparaison des discours recueillis.

La durée des entretiens varie selon les catégories de personnes interrogées et les sujets abordés. Les entretiens avec les salarié.es de l'équipe marseillaise, les wakeurs et les formateurs de la pédagogie au siège durent en moyenne une heure, contre environ trente minutes pour les membres du siège. Les entretiens menés avec les personnes plus périphériques à l'équipe opérationnelle (les bénévoles, l'intervenante et la psychologue) durent en moyenne quarante-cinq minutes.

Les entretiens ont presque tous été menés en présentiel, à l'exception de ceux réalisés avec les formateurs de la pédagogie, basés à Paris, qui se sont déroulés en visioconférence. Ce mode a été privilégié car il permet des interactions plus fluides et favorise une meilleure connexion entre la personne interrogée et l'enquêtrice. Il permet également d'être attentive au langage non verbal. Dans la mesure du possible, les entretiens ont été réalisés en dehors des locaux de l'association, dans un café situé dans la même rue. Réaliser les entretiens dans ce lieu permettait de sortir du cadre professionnel et de créer un espace plus neutre. Ce choix répondait également à une contrainte pratique : les locaux de WKF sont marqués par de nombreux passages et sollicitations, susceptibles d'interrompre les entretiens. Réaliser les échanges à l'extérieur visait donc à favoriser la confidentialité et un plus grand sentiment de liberté de parole. Lorsque cela n'était pas possible, une salle excentrée au sein des locaux a été utilisée afin de préserver autant que possible la confidentialité des échanges.

Tout entretien débutait par une introduction à la démarche, avec une brève présentation du sujet du mémoire. Les conditions de l'entretien étaient ensuite rappelées : l'utilisation des données dans le cadre du mémoire, leur anonymisation et leur confidentialité, ainsi que la possibilité de ne pas répondre à certaines questions ou de mettre fin à l'entretien à tout moment. L'autorisation d'enregistrer l'échange était également systématiquement demandée avant de commencer.

L'entretien commençait ensuite par des questions générales sur le parcours de la personne interrogée : sa fonction, son ancienneté, ses raisons de travailler à WKF. Cette première phase permettait de contextualiser le discours à venir, d'entrer progressivement dans l'échange à travers des sujets simples

et factuels, de mettre la personne en confiance et de l'installer dans une dynamique de récit, avant d'aborder les thématiques plus directement liées à la recherche.

Tous les entretiens ont été enregistrés au dictaphone, après avoir recueilli le consentement des personnes interrogées. Ces enregistrements ont permis de faciliter le traitement ultérieur des réponses et de conserver la précision des entretiens. Ils ont également permis d'alléger la prise de notes pendant les échanges et ainsi d'être davantage présente et attentive pour la personne interrogée.

Les enregistrements audio ont ensuite fait l'objet d'une retranscription intégrale à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle. Afin de vérifier la fiabilité de cette retranscription, plusieurs extraits d'entretiens ont été contrôlés en comparant simultanément l'enregistrement audio et le texte produit. Les retranscriptions mentionnent également les hésitations et les temps de pause lorsqu'ils apparaissent dans les échanges.

Anonymisation

Dans la restitution des résultats, les verbatims et les avis recueillis seront anonymisés afin de respecter le cadre de confidentialité promis au début de chaque entretien. Une attention particulière sera portée aux salarié.es de l'équipe marseillaise, leur faible nombre rendant leur identification relativement facile à partir de leur fonction ou de leur ancienneté. Pour limiter ce risque, seule leur catégorie d'appartenance, telle que présentée dans le tableau récapitulatif de l'échantillon, sera indiquée, sans préciser leur poste exact ni leur ancienneté. L'impact de ce choix dans la précision des résultats reste limité, dans la mesure où les différentes fonctions de l'équipe sont toutes concernées par l'accompagnement des wakeurs, et que les pratiques d'accompagnement sont globalement harmonisées par un cahier des charges strict.

3- Analyse des données

Une analyse thématique des entretiens

Au vu du volume de matériau recueilli et du caractère qualitatif de cette étude, il a été décidé de mener une analyse thématique afin d'identifier, pour chaque thème abordé, les convergences et les divergences entre les différentes catégories de personnes interrogées. Une première partie des thèmes d'analyse était issue des thématiques préétablies dans les grilles d'entretien et construites à partir de la revue de littérature et des premières observations du terrain. À ces thèmes ont ensuite été ajoutés ceux ayant émergé spontanément au cours des entretiens, notamment grâce au choix de questions volontairement très ouvertes. L'analyse repose ainsi sur une démarche à la croisée de l'inductif et du déductif : certaines catégories étaient définies en amont, tandis que d'autres ont directement émergé du matériau recueilli.

L'analyse des données a donné lieu à plusieurs allers-retours avec la revue de littérature, dans une démarche abductive.

Les différentes étapes de l'analyse

La première étape de l'analyse des entretiens a consisté à se familiariser avec le matériau recueilli. Chaque transcription a fait l'objet d'au moins une lecture complète, accompagnée d'une première prise de notes sur les thèmes et éléments abordés, mais aussi sur l'ordre dans lequel ils apparaissent. Une attention a été portée aux éléments qui revenaient régulièrement d'un entretien à l'autre, à ceux qui semblaient au contraire plus isolés, ainsi qu'aux premières contradictions observées. Cette première lecture a permis de constituer un rapport d'étonnement et de commencer à mettre en relation les différents entretiens.

En partant de cette prise de note, les passages considérés comme significatifs ont été codés afin de pouvoir les retrouver et les comparer plus facilement. Les premiers codes utilisés sont volontairement restés proches des termes employés par les personnes interrogées, afin de ne pas appliquer trop rapidement les concepts issus de la littérature au matériau recueilli. Par exemple, le concept de "reconnaissance" n'a pas été utilisé directement pour coder les discours portant sur la relation de confiance ou la sociabilité à WKF. Les formulations utilisées par les personnes interrogées, telles que le "non-jugement", "dignité", ou "valorisation" ont d'abord été conservées. Ces différents codes ont ensuite été progressivement regroupés en thèmes plus larges (la "reconnaissance" par exemple). Ce travail a donc permis de passer progressivement des verbatims individuels à des thèmes transversaux, puis aux principaux axes retenus pour présenter les résultats.

Pour chaque thème, un tableau de codage a été constitué afin de regrouper les différents éléments issus des entretiens. Il reprend les codes initiaux identifiés, du thème plus large dans lesquels ils s'inscrivent, accompagnés d'une courte description permettant de préciser ce qu'ils recouvrent. Les entretiens concernés ainsi que les minutes correspondant aux passages ont été renseignés, afin de pouvoir revenir facilement au verbatim et à son contexte lors de l'analyse. Enfin, un statut analytique a été attribué à chaque thème afin de qualifier la manière dont il apparaît dans le corpus : convergence forte lorsqu'il est partagé par plusieurs catégories d'acteurs, convergence partielle lorsqu'il apparaît seulement dans certaines d'entre elles, ou divergence lorsque des positions différentes, voire contradictoires, sont exprimées. Un élément peu évoqué pouvait ainsi être retenu lorsqu'il apportait un éclairage particulier sur une tension ou venait questionner une tendance observée dans les autres entretiens. Ce tableau a servi à organiser le matériau et à le structurer progressivement sous une forme analytique, avant de servir de base à l'organisation et à la présentation des résultats.

Triangulation des données

L'analyse des entretiens a été complétée par la consultation de différentes sources documentaires. Ont notamment été mobilisés des documents produits par Wake up Café, comme son site internet public, ses rapports d'activité et le site intranet de l'association. Ils restent des documents produits par l'association elle-même, et en ce sens ils n'ont pas été pris en compte comme une description neutre, mais comme un éclairage sur le sens donné aux règles institutionnelles, et parfois utilisées pour comprendre la catégorie "Gouvernance et acteur.ices de la pédagogie au siège". Deux documents produits par l'un des responsables de la pédagogie du national ont été mobilisés également (dont l'un est à retrouver en Annexe 5). Bien qu'ils soient écrits et signés par un individu, on peut considérer qu'ils représentent en partie la vision de la gouvernance puisqu'il est formateur et régulièrement envoyé sur les sites pour enseigner la pédagogie WKF aux équipes.

Des supports internes à l'équipe opérationnelle ont été utilisés : l'outil de suivi d'accompagnement des wakeurs, les conversations WhatsApp, et les mails.

Les observations réalisées au cours de mon année d'alternance ont également été mobilisées ponctuellement, lorsqu'elles permettaient d'apporter du contexte au matériau recueilli, comme par exemple le fait que la question du maintien ou de l'exclusion d'un wakeur rencontrant des difficultés à s'inscrire dans le dispositif est susceptible de revenir régulièrement lors des réunions d'équipe. Sans qu'il ait été mentionné dans les entretiens, un livrable produit en interne par l'équipe salariée de Marseille a aussi été mobilisé pour donner de la profondeur aux propos sur la flexibilité du cadre : une échelle de réaction face aux situations complexes et comportements déplacés d'un wakeur.

Un document provenant d'acteurs extérieurs a aussi été mobilisé (à retrouver en Annexe 6) : un tract publié en février 2026 par le SNEPAP-FSU Gironde, dans lequel le syndicat conteste l'implantation de Wake up Café en Gironde et questionne certains aspects de son modèle. Ce tract est une prise de position située du point de vue d'un acteur avec sa propre perception et ses propres intérêts. Il permet néanmoins de confronter les représentations internes du dispositif à des regards externes et d'éclairer des points de tension retrouvés dans les entretiens.

Un dernier document mobilisé est celui d'une lettre, écrite par un ancien responsable de site dont le contrat a été suspendu avant la fin de sa période d'essai, et adressée à la directrice de l'association. Cette lettre a été utilisée au même plan que les entretiens : elle constitue l'avis situé d'un salarié, mais avec des mots pesés et articulés comme une démonstration.

Résultats et discussion générale

Il a été décidé d'intégrer la discussion directement à la présentation des résultats, plutôt que de séparer ces deux parties. Ce choix permet de mettre directement en perspective les résultats issus des entretiens avec les concepts mobilisés dans la revue de littérature, sans présenter une première partie descriptive puis réflexive. Cette organisation permet également de conserver plus facilement le fil du raisonnement. En effet, le plan retenu pour restituer les résultats ne correspond pas simplement à une énumération d'apports empiriques : il est lui-même issu de l'analyse du matériau et constitue en soit une réponse à la problématique de recherche.

4- Limites méthodologiques

Cette méthodologie présente des limites qu'il est important de prendre en compte dans la lecture des résultats. La première tient au choix de concentrer l'étude sur le seul site de Marseille. Il implique que les résultats ne peuvent pas être automatiquement généralisés à l'ensemble de Wake up Café : chaque site évolue avec une équipe, des partenaires et un contexte local différents. Les résultats peuvent encore moins être considérés comme représentatifs de l'ensemble des associations intervenant dans la réinsertion des personnes sortant de détention. L'intérêt de cette étude se situe donc moins dans sa représentativité que dans la possibilité de mettre au jour certains mécanismes, de formuler des hypothèses et d'identifier des tensions qui pourraient éventuellement se retrouver sur d'autres terrains.

Une deuxième limite concerne la composition de l'échantillon, plus particulièrement le fait qu'un seul wakeur ait été interrogé. Son regard permet d'éclairer à plusieurs reprises des éléments mentionnés ou omis par les professionnel.les, cependant il ne saurait incarner la parole de tous les wakeurs étant passé par le parcours. Il s'agit notamment d'une personne ayant globalement adhéré au projet : une salariée de l'enquête le mentionne par ailleurs comme "le wakeur idéal". Bien que le mémoire se concentre principalement sur la manière dont les professionnel.les conçoivent et mettent en œuvre l'accompagnement, il aurait été pertinent d'interroger au moins un wakeur ayant moins adhéré au dispositif. Plusieurs tentatives ont été faites en ce sens. Un ancien wakeur ayant fait l'objet d'un arrêt d'accompagnement avait accepté d'être recontacté, mais j'ai appris le moment venu des entretiens son retour en détention. Un second, dont l'accompagnement avait également été suspendu, ne s'est finalement pas présenté à l'entretien prévu. Il existe donc probablement un biais dans le témoignage recueilli du wakeur interrogé.

Ma position au sein de l'équipe constitue également une limite notable. La proximité entretenue avec le terrain a pu influencer à la fois les réponses des personnes interrogées (bien qu'il me semble qu'elle ait permis une forme de liberté d'expression) et ma propre manière d'interpréter le matériau. Plusieurs précautions ont été prises pour essayer de limiter ces effets : réalisation des entretiens dans un lieu neutre lorsque cela était possible, rappel de leur confidentialité, utilisation de questions ouvertes ou encore confrontation des entretiens entre eux et avec des sources documentaires de triangulation. J'ai pris à cœur de distinguer mes observations de mes ressentis. Les observations réalisées au cours de l'année ont pu être mobilisées ponctuellement lorsqu'elles permettaient de contextualiser le matériau. Mes ressentis ont davantage joué un rôle dans la formulation de premières intuitions et dans l'organisation progressive du matériau, mais ne sont pas mobilisés comme preuves dans la présentation des résultats. Certaines réflexions plus directement issues de mon expérience au sein de l'association seront en revanche explicitées comme telles dans la conclusion.

Une autre limite tient à la temporalité de l'enquête. Les entretiens ont été réalisés sur une période courte et donnent ainsi à voir le fonctionnement de l'association à un moment précis de son histoire. Cette limite est d'autant plus importante que le site marseillais a connu un turnover important et différentes périodes de tension au sein de l'équipe. Certains constats, notamment ceux concernant la fatigue des salariés ou le climat de travail, doivent donc être replacés dans le contexte particulier dans lequel les entretiens ont été menés. La situation observée quelques mois plus tard, à l'heure du rendu de ce mémoire, semble déjà différente en raison de changements dans l'équipe, du groupe de wakeurs ou plus largement de l'évolution du climat de travail. Cette partie spécifique des résultats doit donc être comprise comme l'analyse d'une configuration située dans le temps plutôt que comme la description d'un fonctionnement figé de WKF Marseille.

Enfin, ma situation professionnelle au moment de l'enquête a également pu avoir un effet sur la conduite de certains entretiens. Au moment de leur réalisation, la possibilité de poursuivre mon parcours professionnel au sein de Wake up Café après mon alternance était encore envisagée. Cette situation a pu entraîner une forme d'autocensure lors des entretiens réalisés avec des membres du siège ayant une fonction managériale (fondatrice et responsable nationale des sites). Certains sujets sensibles, comme le turnover des équipes, n'ont donc pas été approfondis autant qu'ils auraient pu l'être. Il est en revanche intéressant de noter qu'ils n'ont pas été spontanément mentionnés, contrairement à tous les autres entretiens réalisés.

Résultats

Dans un contexte de réinsertion post-carcérale, comment les structures d'accompagnement construisent-elles leurs pratiques et leur public ?

Wake up Café ne définit pas son public uniquement à partir d'une catégorie administrative ou sociale préexistante. Il le construit.

Le premier niveau est celui du "public cible" : les personnes auxquelles WKF entend s'adresser au regard de sa lecture des difficultés de sortie de détention. Celles-ci ne sont pas pensées comme uniquement matérielles ou professionnelles, mais comme un ensemble de besoins imbriqués, liés au logement, à l'emploi, aux démarches, mais aussi à la confiance en soi, aux relations sociales, aux effets persistants de l'incarcération et à la capacité à se projeter. À cette lecture répond un modèle d'accompagnement dit 360°, qui en plus d'une assistance sociale et d'insertion professionnelle, repose fortement sur la reconnaissance, les liens sociaux, le collectif et la proximité. S'ajoutent au projet associatif une réponse par un cadre structurant et une forte exigence, visant la remobilisation et l'autonomisation.

Mais ces pratiques ne sont pas neutres quant au public qu'elles permettent effectivement d'accueillir. Elles produisent leurs propres conditions d'accès. Pour bénéficier du collectif, il faut pouvoir suffisamment s'y inscrire ; pour bénéficier du cadre, être en mesure d'en soutenir le rythme et les exigences ; et l'entrée dans l'accompagnement suppose également de manifester une volonté de "changer de chemin". La sélection des bénéficiaires à l'entrée de WKF revient ainsi à apprécier la compatibilité de la personne avec les modalités concrètes du dispositif. C'est ce passage du "public cible" au "public compatible" qui contribue à segmenter le public auquel l'association pourrait théoriquement s'adresser.

Cet apport ne suffit toutefois pas à définir le public de WKF. Pour saisir l'entièreté du tableau, le regard doit être déplacé vers la structure elle-même et sa capacité à accueillir. Le "public accompagnable" désigne ici les personnes pour lesquelles les capacités organisationnelles disponibles permettent effectivement de mettre en œuvre l'accompagnement. Or le terrain fait apparaître plusieurs limites : manque de professionnalisation, verticalité entre national et terrain, difficulté à maintenir des frontières relationnelles suffisamment claires ; avec en conséquences de cette liste fatigue et turnover. Ces contraintes réduisent la capacité à individualiser l'accompagnement et à absorber les situations qui demandent davantage de temps et de compétences, notamment les personnes confrontées à des problématiques psychiques, addictives, ou de domiciliation.

De cette construction du public bénéficiant du dispositif, il est intéressant d'en observer des frontières malléables, caractérisées dans ce mémoire d'"accompagnabilité". La compatibilité entre les profils des candidats et la capacité d'accueil de WKF peut se cultiver : l'accompagnement peut s'adapter ; un wakeur en parcours peut se "révéler", voire se "transformer". Et à l'inverse, une compatibilité initiale peut se fragiliser au cours du parcours et conduire à un arrêt d'accompagnement, remplissant alors une fonction de régulation du fonctionnement de l'association.

L'accompagnabilité peut ainsi être définie comme une compatibilité dynamique et continuellement réévaluée entre un projet associatif, les aspirations d'un bénéficiaire et une capacité organisationnelle à l'accueillir.

Résultats 57
1- Le public cible - Des besoins identifiés aux pratiques d'accompagnement 59
1.1- Les besoins matériels et psychologiques du "tourbillon de la sortie" 59
1.2- Une réponse relationnelle : reconnaissance et liens sociaux 60
1.3- Une réponse structurante : cadre et exigence 62
2- Le public compatible - Quand ces pratiques produisent leurs propres conditions d'accès 64
2.1- Vouloir "changer de chemin" ? Un prérequis difficilement objectivable 64
2.2- Intégrer un collectif 65
2.3- Respecter un cadre 66
3- Le public accompagnable - Des capacités restreintes par des contraintes organisationnelles 68
3.1- Le manque de professionnalisation 68
3.2- Les frontières majeures "pyramidales" de la gouvernance 69
3.3- Les frontières mineures floues de l'accompagnement 70
3.4- Les conséquences sur la capacité organisationnelle : fatigue et turnover 72
3.5- Les effets restrictifs sur le public accompagnable 73
4- L'accompagnabilité - Vers une définition dynamique et hybride de la notion d'accompagnement 76
4.1- Cultiver un "potentiel" de compatibilité 76
4.2- Les arrêts d'accompagnement comme outil de régulation 77
4.3- Un cadre à géométrie variable : entre bienveillance, exigence, et normalisation 79

1- Le public cible - Des besoins identifiés aux pratiques d’accompagnement

Pour comprendre comment une structure d'accompagnement construit son public, il faut d'abord revenir à la manière dont elle le définit. Le "public cible", désignant ici les personnes auxquelles WKF entend s'adresser, ne peut se résumer qu’à la simple appartenance à la catégorie des "sortants de prison". Il se construit à partir d'une certaine lecture de leur situation, de leurs besoins, de ce qu'ils traversent et de la manière dont ces expériences façonnent leur parcours. C’est à partir de cette lecture que découle la vision du projet associatif, et les pratiques d’accompagnement développées pour y répondre.

1.1- Les besoins matériels et psychologiques du "tourbillon de la sortie"

Interrogé.es sur ce qui caractérise une sortie de prison réussie, les enquêté.es ne la réduisent généralement ni à l'obtention d'un emploi ni à la seule absence de récidive. Cette affirmation est celle à la genèse même de l’association, comme l’explique la fondatrice : "j'ai assez vite compris que j'avais été un peu naïve, parce que pour moi, je pensais qu'une fois que t'as un boulot, c'est bon, tout va bien, tu t'en sors dans la vie. Et en fait, les chefs d'entreprise m'ont rappelé en me disant, ben non, ça va pas ton truc, parce qu'ils arrivent jamais à l'heure, ils ne savent pas se comporter avec les équipes, ils sont en colère, ils ont l'impression que tout le monde leur en veut". Un enquêté distingue la définition portée par le projet associatif, "une sortie sans récidive", de ce qu'elle représente du point de vue de la personne sortant de détention : "une étape de son parcours de vie qui doit être positive", et sur laquelle WKF peut aider. Derrière la question de la sortie se joue donc plus largement celle de la possibilité de reconstruire une vie dans laquelle la personne puisse durablement trouver sa place.

Cette reconstruction intervient pourtant dans une période où les besoins tendent précisément à se concentrer. Les entretiens donnent moins à voir une difficulté isolée qu'une accumulation de problèmes auxquels les personnes doivent faire face simultanément, et qui concernent simultanément différentes sphères de la vie : professionnelle, personnelle, familiale, affective, amicale, voire citoyenne. La sortie serait comme "une énorme pierre qui te tombe dessus". Il faut, dans un temps relativement court, répondre à des besoins très concrets : trouver un logement et un emploi, effectuer différentes démarches administratives, retrouver des ressources financières ou gérer des dettes, mais également faire face à d'éventuels problèmes de santé ou d'addiction.

À ces difficultés objectivables s'ajoutent des besoins plus invisibles, qui occupent pourtant une place importante dans les entretiens. Se réadapter à une vie familiale qui s'est poursuivie pendant

l'incarcération par exemple, et "rattraper le temps perdu". Plusieurs enquêté.es insistent également sur la confiance en soi, la stabilité émotionnelle, la connaissance de soi ou encore la capacité à envisager positivement l'avenir et "se réapproprier un peu sa vie".

Ces besoins sont aussi décrits comme liés aux effets persistants de l'expérience carcérale. Une professionnelle rapporte que certaines personnes peuvent se sentir encore "enfermées dans leur tête" dans les premiers temps suivant leur libération. Ce décalage peut se manifester jusque dans des situations ordinaires, telles que "prendre des transports en commun" ou savoir "comment je m'adresse à telle personne". À cela peut s'ajouter le sentiment de porter sur soi "l'étiquette de prisonnier", mélange de honte et de doute quant à la possibilité d'être de nouveau accepté.e, notamment dans le monde professionnel. La sortie implique de se "réadapter au monde extérieur" et de recréer des interactions sociales ordinaires.

C'est cette concentration de besoins de différentes natures qui donne son sens à l'image du "tourbillon de la sortie". Un enquêté la décrit comme "un véritable tsunami" dans lequel "on risque de se noyer". Dans les représentations des enquêtés, pouvoir s'insérer suppose d'abord de "ne pas se retrouver sans rien et tout seul". Comme le résume un salarié, "une sortie de prison réussie, c'est déjà avoir des ressources, des personnes relai sur qui s'appuyer". C'est précisément en réponse à cette lecture des besoins que se construisent les pratiques d'accompagnement de WKF

1.2- Une réponse relationnelle : reconnaissance et liens sociaux

Interrogé.es sur les leviers qu'ils et elles considèrent comme les plus efficaces, les enquêté.es citent presque systématiquement en premier lieu la relation créée avec les personnes accompagnées. Bien avant l'aide aux démarches administratives ou le retour à l'emploi, ce sont le non-jugement, la confiance, la proximité, le collectif et l'existence d'un lieu où revenir qui sont présentés comme les principales forces du dispositif.

Cette dimension relationnelle repose d'abord sur la possibilité d'être reconnu.e indépendamment de son passé carcéral. Un ancien détenu l'exprime ainsi : "Si je devais expliquer pourquoi Wake Up Café fonctionne, je dirais que l'asso t'apporte une dignité quelque part. Tu n'es pas jugé sur ton passé, tu n'es pas marqué au fer rouge. Là, tu rencontres des visages qui font partie d'une société dite classique et qui malgré ça ne te jugent pas. Ça, ça fait du bien. À Wake Up Café, on sent, il y a une famille, on mange ensemble, on rigole, et c'est bien." Ces discours font directement écho aux travaux de Honneth (**Honneth, 1992**) mobilisés dans la revue de littérature : la reconnaissance par autrui participe à la construction d'un rapport positif à soi. Le terrain donne ici une forme concrète à ce mécanisme : être

reconnu autrement qu'à travers le stigmate carcéral semble constituer l'une des conditions permettant de reconstruire confiance et estime de soi.

Cette reconnaissance est présentée comme une condition de la confiance, particulièrement importante pour des personnes dont les rapports aux autres ont pu être marqués par la méfiance et le conflit. "C'est vraiment cette confiance qu'on peut créer et entretenir au moment de la sortie de détention, où on est face à des personnes qui, pour beaucoup, ont eu des rapports très conflictuels et avec une grande méfiance vis-à-vis des gens. Et nous, chez Wake Up, c'est vrai que ce qui marche plutôt bien, c'est de créer ce rapport d'apaisement où la personne peut se poser, peut se livrer, peut faire confiance aux gens qui l'entourent. Et petit à petit, du coup, ça peut amener à une ouverture vers d'autres personnes."

Cette confiance prend corps dans un environnement : un lieu où revenir, des repas et des temps informels partagés, mais aussi la présence quotidienne des salarié.es, des autres wakeur.euses et des bénévoles. Plusieurs enquêté.es parlent d'un "lieu refuge", d'une "communauté d'entraide" ou encore d'une "famille". Ces liens semblent répondre à la solitude identifiée comme l'un des obstacles importants de la sortie. Le témoignage d'un ancien wakeur montre particulièrement ce que peut représenter cette présence, avant même la sortie : "En détention, WKF c'était mon rayon de soleil. Le fait de voir des personnes qui viennent de l'extérieur te voir, avec qui tu peux être toi-même, qui s'intéressent à toi, qui font abstraction de ce que tu as fait... Et juste de venir discuter, sourire, s'intéresser à toi, savoir comment tu vas, ça n'a pas de valeur, ça a été un grand soutien psychologique. Il venait me voir tous les mardis. Tous les lundis soirs, j'étais content d'aller me coucher. Et le mardi soir, du coup, je dormais dégoûté."

Le collectif est aussi une manière de "se tirer mutuellement par le haut". Selon certain.es, la force de ce fonctionnement, "c'est le fait de sentir valorisé, parce que la confiance en soi ne vient pas de toi-même. C'est la relation qui te fait prendre confiance." Le collectif aurait 'un aspect d'influence et de mimétisme." Cela passe aussi par une participation concrète à la vie du site, chacun.e contribuant aux services quotidiens comme les repas ou la vaisselle. Cette implication permet de "redonner aussi à chacun sa dignité d'être utile pour l'ensemble". Le lien maintenu avec les ancien.nes prolonge cette dynamique : leurs parcours peuvent servir de repères et ouvrir le champ des possibles pour les nouveaux.elles wakeur.euses.

L'effet recherché du dispositif apparaît ainsi relationnel avant d'être technique, en reconstruisant autour de la personne un environnement social positif.

1.3- Une réponse structurante : cadre et exigence

À la dimension relationnelle de l'accompagnement s'ajoute un second ressort fortement mis en avant dans les entretiens : le cadre. Le parcours sur site est organisé à temps plein, cinq jours par semaine, autour d'horaires, d'une présence régulière et de règles formalisées dans une charte (voir en Annexe 7). Cette organisation est présentée comme une réponse aux besoins identifiés au moment de la sortie : après une période de détention puis une libération décrite comme désorganisante, il s'agit de retrouver rapidement un rythme et des repères. "Nous on a quand même une conviction profonde que le fait de retrouver un cadre, de retrouver un rythme, permet aussi de se retrouver soi-même, d'apprendre aussi à mieux se connaître, à mieux interagir aussi avec les autres, à trouver aussi petit à petit sa place dans la société, et après aussi à se réinsérer professionnellement. [...] L'ambition, c'est vraiment que les personnes deviennent aussi pleinement autonomes, et que le jour où il n'y a plus Wake Up Café dans leur vie, en fonction de leurs besoins, elles sachent aussi vers qui se tourner."

Le cadre ne vise donc pas uniquement à occuper le temps de la sortie. Il est pensé comme un outil d'apprentissage, permettant progressivement de retrouver des habitudes et des codes mobilisables dans d'autres espaces sociaux, notamment professionnels. Cet enjeu prend un sens particulier au regard de l'expérience carcérale. Un ancien wakeur explique ainsi qu'en détention, "ta manière de parler va changer, ta manière de te tenir, ta manière de regarder, tout va changer". Le parcours proposé par WKF doit alors permettre de se réhabituer à d'autres manières d'interagir, mais également à des contraintes ordinaires du monde professionnel : respecter des horaires, être présent quotidiennement et prévenir en cas d'absence.

Cette fonction structurante s'accompagne d'une exigence revendiquée par la plupart des enquêté.es, malgré des divergences quant à sa manière d'être appliquée. Un salarié décrit ses intentions de la manière suivante : "mon intention, c'est de l'accueillir, de l'aider. Mais c'est aussi d'obtenir qu'il apprenne à respecter les règles du site et, à terme, les règles qu'il va se fixer lui-même. Qui sont aussi les règles de la société. Et ça, c'est voir en lui son potentiel, ses capacités. C'est lui vouloir du bien". Au-delà de l'apprentissage des codes, le cadre est une manière de pousser vers le haut les wakeurs : "la bienveillance sans l'exigence, c'est de la mièvrerie, ça mène nulle part. Parce que les gens ont besoin qu'on soit exigeant avec eux, les gens ont besoin qu'on leur montre qu'on croit en eux, qu'ils ont le droit d'être ambitieux."

L'objectif affiché est donc que les règles de l'accompagnement doivent servir de repères car transposables dans la vie future, et que la personne soit capable de se les fixer elle-même. Cette conception rejoint plus largement le principe régulièrement exprimé dans les entretiens de "faire avec" plutôt que de "faire à la place". Comme le résume un intervenant, "c'est lui qui devient responsable de la suite. Nous on n'est que des béquilles. [...] Le cadre, c'est d'abord un outil de pédagogie. Il permet de

faire grandir". Cette conception du cadre comme outil pédagogique se retrouve dans les ressources internes destinées aux professionnel.les. Un document consacré à la pratique de l'autorité (voir en Annexe 5) affirme ainsi que "votre niveau d'exigence, c'est son niveau de réussite" et présente comme l'un des principaux enjeux de l'association le fait "d'apprendre à respecter les règles" aux wakeur.euses. L'autorité n'y est cependant pas pensée comme une contrainte suffisante en elle-même : le document invite à "faire adhérer à la charte et non pas contraindre", en recherchant une prise de conscience du sens des règles. Le cadre apparaît ainsi comme un support de transformation : il ne s'agit pas seulement de faire respecter des règles pendant le parcours, mais de conduire progressivement la personne à les comprendre et à se les approprier. Cette conception rejoint directement le modèle dynamique du cadre proposé par Hollin (**Hollin, 1990**), présenté dans la revue de littérature : la structuration initiale n'y est pas conçue comme contradictoire avec l'autonomie, mais comme un support devant progressivement permettre le passage d'un contrôle externe à un contrôle davantage intériorisé.

Le modèle d'accompagnement articule ainsi deux réponses aux besoins identifiés à la sortie : créer un environnement relationnel suffisamment sécurisant pour permettre à la personne de se reconstruire, tout en lui proposant un cadre suffisamment structurant pour retrouver des repères et gagner progressivement en autonomie. A la question "penses-tu que la proposition de Wake up Café fonctionne", l'ensemble des enquêtés répondent "oui". Malgré des nuances suivant cette affirmation, cet avis à l'unisson peut servir d'indicateur quant à la pertinence des leviers mobilisés. L'articulation entre soutien et exigence constitue cependant également une première limite du modèle : pour que le collectif, le rythme et le cadre puissent produire les effets qui leur sont attribués, encore faut-il que la personne soit suffisamment en mesure de s'y inscrire. Les pratiques pensées comme des leviers de l'accompagnement produisent ainsi, dans le même mouvement, leurs propres conditions d'accès.

2- Le public compatible - Quand ces pratiques produisent leurs propres conditions d'accès

Pour comprendre comment les pratiques d'accompagnement participent à construire le public de la structure, il semble intéressant de se pencher sur les conditions qu'elles posent en retour aux personnes accompagnées. Le "public compatible" désigne ici les personnes jugées comme disposant suffisamment des prérequis nécessaires pour s'inscrire dans les modalités de l'accompagnement proposé par WKF. En effet, les pratiques construites pour répondre aux besoins identifiés ne sont pas neutres quant aux personnes qu'elles permettent d'accueillir, elles supposent certaines dispositions. Entre le public auquel WKF entend répondre et celui qui peut effectivement s'inscrire dans son modèle intervient ainsi un jugement de compatibilité.

2.1- Vouloir "changer de chemin" ? Un prérequis difficilement objectivable

Si les pratiques présentées précédemment sont pensées comme des réponses aux besoins de la sortie, elles supposent en retour une première disposition de la part des personnes : vouloir s'engager dans un processus de changement. Cette volonté de changement est explicitement posée comme une condition de l'engagement dans le parcours, que WKF présente ainsi sur son site internet : "avoir envie de changer de chemin et s'en donner les moyens". Cette logique se retrouve dès la première rencontre : à l'issue de l'entretien, il revient systématiquement à la personne candidate de reprendre contact avec l'association par écrit si elle souhaite poursuivre la démarche et bénéficier de l'accompagnement. Cela permet ainsi de matérialiser son souhait de s'engager dans le parcours, qui traduirait au moins en partie "l'envie de vouloir se réinsérer".

La motivation constitue donc un premier filtre au sein du public cible, et est d'ailleurs pleinement assumée par le projet associatif qui s'appuie sur les critères suivants : volonté de changer de chemin, terreau de confiance, et capacité à intégrer un collectif.

Toutefois, si la volonté constitue un prérequis largement partagé dans les discours, son appréciation au moment de la première rencontre apparaît beaucoup moins objectivable. La "motivation", l'"envie" et surtout la "sincérité" sont recherchées sans que les enquêté.es soient en capacité de définir objectivement ce sur quoi se base leur évaluation. Certain.es reconnaissent explicitement ici la part de subjectivité : "Après, il y a un truc qui est un peu de l'ordre du subjectif, très clairement. C'est est-ce qu'on sent la personne ? C'est un peu dur." Le vocabulaire employé dans les entretiens ("sentir" une personne, être "touché.e", faire une "rencontre au cœur") montre que la décision repose en grande partie

sur les impressions produites au cours de l'échange. L'une des personnes annonce se baser sur les signaux non verbaux : "Pour moi, c'est le regard. Les épaules, le mouvement."

Le terrain retrouve ici très directement le paradoxe de la motivation identifié par **Chaboche (2001)** et **Joël (2018)** présenté dans la revue de littérature. Parce qu'une volonté de "changer de chemin" ne peut être directement observée, les professionnel.les cherchent à l'inférer à partir de signes, de comportements et de discours jugés révélateurs. La difficulté réside alors dans le glissement possible entre l'absence de motivation et l'incapacité à en manifester les signes institutionnellement attendus. L'enjeu n'est pas seulement de savoir si la personne *veut* changer, mais comment cette volonté devient perceptible et crédible aux yeux des salarié.es de WKF.

Cette recherche de sincérité est d'autant plus paradoxale que les enquêté.es reconnaissent eux-mêmes que les candidats ne peuvent être réellement sincères lors d'une première rencontre. Cette dernière intervient le plus souvent avant la sortie, parfois même en parloir en détention, dans un contexte où l'accès à un accompagnement extérieur peut participer à un projet de sortie et compter dans le jugement d'un aménagement de peine. Un ancien wakeur raconte ainsi sa propre première rencontre : "J'avais l'impression que je devais me vendre, parce qu'on était plusieurs. Après je disais que la vérité, mais j'avais l'impression qu'il fallait que j'en fasse un peu trop pour qu'ils aient un peu pitié et qu'ils me prennent, que je sois plus intéressant que d'autres." Le contexte de l'entretien de sélection semble voué à mettre en scène la motivation. Certain.es professionnel.les semblent d'ailleurs en avoir pleinement conscience : "La sincérité, je m'en fous. Vraiment, les mecs, ils ont envie de sortir, tu ne peux que mentir. C'est normal, c'est humain."

2.2- Intégrer un collectif

Lorsqu'il est demandé aux enquêté.es sur quels éléments repose la décision prise à l'issue d'une première rencontre, la capacité supposée de la personne à s'inscrire dans le collectif est presque systématiquement évoquée, parfois même avec une place centrale : "C'est vraiment le collectif qui nous dicte qui on peut prendre. Le truc vraiment important, c'est de capter si le collectif est ok." Cette préoccupation découle directement des modalités du parcours : "Une fois que la personne a rempli tous les critères objectifs, je pense que ce qu'on essaie de déterminer, c'est est-ce que la personne est à l'aise dans le collectif. Parce qu'il y a énormément de temps collectif. Que ce soit en atelier, les déjeuners, etc."

Cette appréciation suppose de distinguer vouloir et pouvoir intégrer le collectif. Certain.es souhaitent "tourner la page" et ne plus évoluer avec des personnes ayant connu la détention. D'autres peuvent rencontrer des difficultés à "gérer [leurs] émotions, s'adapter aux autres, sans être trop perturbateur". La

distinction opérée par un salarié entre une personne simplement timide, pour laquelle "on peut faire un effort", et une personne manifestant des comportements violents, dont l'admission serait "un peu plus risquée", montre que l'évaluation porte non seulement sur la capacité à bénéficier du collectif, mais aussi à ne pas en compromettre le fonctionnement.

Le collectif produit ainsi un deuxième effet de segmentation du public cible, et est lui-aussi pleinement assumé par le projet associatif dans ses "piliers" mobilisés lors des premières rencontres (pour rappel : volonté de changer de chemin, terreau de confiance, et capacité à intégrer un collectif). Parce qu'il constitue un support central du modèle d'accompagnement, la possibilité de s'y inscrire devient elle-même un critère de compatibilité.

Cette compatibilité reste pourtant difficile à anticiper lors d'une première rencontre, comme le reconnaissent les enquêté.es eux-mêmes : "c'est hyper dur à savoir si la personne sera à l'aise en collectif ou pas. Mais en tout cas, c'est ce qu'on essaie de déterminer." Cette difficulté peut s'illustrer avec le compte rendu d'une récente première rencontre, publié sur le groupe WhatsApp de l'équipe : "personnalité complexe, on sent de la colère et que c'est un écorché vif. Détention très difficile, plusieurs incidents et altercations. Il dit ne plus faire confiance à grand monde et à été très impacté par ses incarcérations. Néanmoins il s'est livré facilement et sa démarche semble sincère. On sent de la motivation: avait mené à bout plusieurs formations avant sa dernière incarcération. Gros besoin de soutien: admin, recherche d'emploi et faire confiance à nouveau. Point d'alerte sur l'intégration dans le collectif." Le terrain rejoint ainsi les travaux de **Dubois (2012)** sur le pouvoir discrétionnaire des professionnel.les et le travail d'appréciation nécessaire, qui laisse alors place au jugement.

2.3- Respecter un cadre

Le parcours sur site suppose une disponibilité importante : "c'est un accompagnement 5 jours sur 7, [...] on attend une présence hyper régulière, on attend aussi à ce qu'ils respectent des horaires". Le cadre proposé est d'ailleurs reconnu comme particulièrement soutenu par quelques enquêté.es : "Je pense qu'il est vraiment très exigeant, ça c'est sûr". Dès lors, la première rencontre vise aussi à s'assurer que la personne comprend ces exigences et souhaite s'y engager. Un intervenant explique ainsi : "Est-ce qu'il sait bien où il va ? Sur quoi il s'engage ? Ça, pour moi, c'est important. [...] Dans la première rencontre, je lui dis : est-ce que tu es bien sûr ? Parce que nous, on va être intransigeants là-dessus, sur ces règles-là, sur ces points-là."

Mais la première rencontre vise également à apprécier si la personne semble en capacité de s'y engager. Vouloir adhérer au cadre ne signifie pas nécessairement pouvoir le tenir : "Tout le monde n'est pas capable. C'est pas des fois un manque de volonté, mais tu n'es pas capable de venir du lundi au vendredi

de 9h30 à 17h en te tenant à carreau, en t'investissant dans les ateliers, en t'investissant dans tes démarches [...]. On en demande beaucoup aux personnes qu'on accompagne."

Parce que WKF fait du rythme et de l'exigence des outils de reconstruction et d'autonomisation, l'accompagnement suppose paradoxalement de disposer déjà d'une capacité minimale à s'y conformer. On retrouve ici, sous une autre forme, le paradoxe de “l’injonction à l’autonomie” décrit par **Martinache (2010)**. Le cadre produit ainsi une deuxième forme de segmentation du public cible. Cette exigence de compatibilité apparaît d'autant plus nettement dans les documents internes que le cadre y est présenté comme devant être appliqué dès l'entrée dans le parcours. L'un d'eux invite les professionnel.les à ne prévoir aucune "période d'accoutumance" après la présentation de la charte, mais à faire comprendre immédiatement au nouveau wakeur qu'iels "ne laisser[ont] rien passer". La marge de négociation autour des règles apparaît d'ailleurs limitée jusque du côté des professionnel.les : lorsqu'un.e salarié.e n'est pas convaincu.e par une règle après en avoir demandé le sens, le document formule l'alternative en ces termes : "adhérer ou bien partir". Le cadre n'est donc pas seulement une ressource proposée aux wakeurs, il produit en retour une attente d'adhésion et contribue ainsi à définir les personnes susceptibles de s'y inscrire.

Les conditions qui viennent d'être identifiées ne suffisent toutefois pas à définir le public effectivement accompagnable par WKF. Les entretiens font apparaître une distinction importante entre *vouloir* répondre aux exigences du dispositif et *être en capacité* de le faire. Or, cette capacité ne peut être rapportée aux seules caractéristiques de la personne : elle dépend également de la possibilité, pour la structure, d'adapter son accompagnement à des besoins plus ou moins complexes. La question de la compatibilité avec le modèle laisse alors place à celle de l'accompagnabilité : il ne s'agit plus seulement de se demander "la personne peut-elle s'adapter au dispositif ?", mais également "jusqu'où le dispositif peut-il s'adapter à la personne ?"

3- Le public accompagnable - Des capacités restreintes par des contraintes organisationnelles

La troisième partie de ce mémoire propose de déplacer le regard des caractéristiques des personnes accompagnées vers celles de l'organisation elle-même. Le "public accompagnable" désigne ici les personnes pour lesquelles les capacités organisationnelles disponibles permettent effectivement la mise en œuvre de l'accompagnement. En effet, accueillir des bénéficiaires dans le besoin suppose pour la structure de disposer des ressources nécessaires pour y répondre. Le modèle d'accompagnement repose sur une forte disponibilité des salarié.es, une proximité quotidienne avec les wakeur.euses et une prise en compte très large de leurs besoins. Cette ambition suppose des compétences multiples, or les entretiens font apparaître un décalage entre l'intensité de ces attentes et les ressources professionnelles dont disposent les équipes pour y répondre. Les frontières du public accompagnable se construisent donc aussi à partir des limites de l'organisation.

3.1- Le manque de professionnalisation

Au moment de l'enquête, et depuis le début des observations en septembre 2025, aucun.e des salarié.es du site de Marseille n'est diplômé.e d'une formation dans le travail social. Leurs formations initiales relèvent par exemple de l'ingénierie, du commerce, de l'enseignement, du droit ou des sciences politiques. Plusieurs salarié.es font à ce sujet spontanément état d'un sentiment de ne pas être suffisamment outillé.es : "Moi, je suis ingénieure urbaniste de formation, donc rien à voir. [...] Le fait que Wake Up Café n'embauche pas de personnes professionnelles, que ce soit des psy, des éducs, des assistantes sociales... Ça me met en difficulté." Un autre estime ne pas avoir "les épaules" ni "le bagage d'expérience" nécessaires pour répondre pleinement à l'ambition portée par le dispositif et insiste notamment sur le manque d'éducateurs spécialisés. Ce sentiment dépasse par ailleurs le terrain et est partagé par les responsables pédagogiques du national : "On est des personnes qui sont professionnelles, mais parce qu'on a la volonté de bien faire. Je pense que la volonté, ça suffit pas toujours."

Ce manque de professionnalisation n'est pour autant pas suffisamment compensé par les formations proposées en internes : "La formation des nouveaux [salarié.es de l'association], franchement, je suis désolée, je l'ai faite, c'est pourri." L'un des responsables de la pédagogie affirme nécessaire de mieux "carapacer" les collaborateur.ices avec des formations adéquates. Puis, à la fin de l'entretien, cette même personne déclare en parlant de la gouvernance de WKF : "On ne veut pas de la professionnalisation à un WKF. Quand j'en parle, c'est quelque chose qu'on ne veut pas et je le regrette pleinement. [...] Je vais te dire pourquoi : ça obligerait à mieux payer".

3.2- Les frontières majeures "pyramidales" de la gouvernance

Enfin, les entretiens ne décrivent pas uniquement un manque de ressources : plusieurs enquêté.es mettent en cause leur capacité à agir sur l'organisation elle-même. Ce thème est particulièrement présent chez les salarié.es ou ancien.nes salarié.es du site. L'un évoque une "pression nationale", quand une autre décrit, malgré les bonnes intentions qu'elle reconnaît à la direction, une organisation "si pyramidale" qu'elle la compare à la tour Eiffel, estimant que la déconnexion entre les niveaux de décision génère incompréhension et tensions. Cette verticalité pourrait être lue à travers la notion de frontière organisationnelle. Dans la théorie de Berne (**Eric Berne, 1963**), les frontières internes structurent les rôles et les territoires au sein d'une organisation. Les entretiens donnent à voir une frontière interne majeure, entre le national et le terrain, particulièrement imperméable.

Plusieurs enquêté.es relient explicitement leur épuisement au sentiment de ne pas être entendus et de disposer de peu d'espace pour remettre en question le fonctionnement existant. Ce décalage s'est également manifesté dans les observations réalisées au cours de l'alternance. En février 2026, une communication adressée aux équipes reconnaissait une situation de "surcharge et de fatigue", tout en l'inscrivant dans un ensemble d'évolutions plus larges : contexte de surpopulation carcérale, évolution du rapport entre vie professionnelle et personnelle, croissance de l'association et complexification des situations accompagnées. Au sein de l'équipe marseillaise, cette communication avait suscité de la frustration : plusieurs salarié.es estimaient que les réelles causes de l'épuisement étaient en fait de nature interne, et regrettaient de ne pas avoir été consulté.es ni écouté.es. Ce sujet n'a pas fait l'objet de questionnement avec la responsable nationale des sites ni la directrice de l'association, et n'a pas été évoqué spontanément.

Enfin, le départ brutal d'un ancien responsable de site constitue dans le corpus un événement particulièrement révélateur de cette tension entre national et terrain. Alors en poste depuis 8 mois, la direction a fait le choix de mettre fin à sa période d'essai, quelques jours avant sa fin, et sans préavis ni pour lui, ni pour l'équipe. Les observations des réactions de l'équipe montrent un sentiment d'une d'une grande brutalité quant à la manière de partir, et surtout d'une incompréhension vis-à-vis de cette décision. Cet événement est évoqué spontanément par tous les salarié.es de l'équipe marseillaise lors des entretiens, mais aussi par des acteurs pédagogiques situés au niveau national. L'un d'eux estime ainsi que le départ "a été trop mal géré" et que ses conséquences sur les salarié.es, les bénévoles et les wakeur.euses ont été sous-estimées. La lettre adressée à la direction par l'ex-responsable décrit une décision préparée sans échange préalable avec lui, suivie d'un départ en moins de deux heures alors que l'équipe n'était pas présente. Il soutient que cette décision a généré "de l'insécurité et du doute" au sein du site. Plusieurs bénévoles ont même évoqué l'idée de quitter l'association, et ont exprimé leur colère.

On pouvait par exemple lire sur le groupe WhatsApp : "ce licenciement brutal est un mauvais signal envoyé à tous les salariés du wake up café. Je suis révoltée." Une intervenante sur des ateliers, au sujet du fonctionnement de WKF, résume la situation de la manière suivante : "En fait là où c'est une aberration c'est que tu mets un public fragile dans un contexte fragile, c'est un cocktail molotov potentiel quoi, et moi je pense que Wake Up Café est un chouïa maltraitant avec les équipes et avec les wakeurs."

Une dernière analyse peut être tissée au regard de ce raisonnement. Certain.es acteurs périphériques à l'équipe décrivent eux aussi une difficulté à trouver leur place dans la décision. La psychologue raconte par exemple avoir contesté l'arrêt de l'accompagnement d'un bénéficiaire qu'elle estimait à fort risque "de récidive ou d'effondrement", et avoir cherché à maintenir un suivi afin d'éviter une rupture brutale. De même, une bénévole interrogée explique ne s'être "jamais sentie inclue vraiment dans le projet". Ces matériaux suggèrent ainsi que la base de cette organisation dite "pyramidale" ne s'arrête pas aux salarié.es de terrain : en dessous encore se trouvent les acteur.ices périphériques de l'accompagnement, victimes eux-aussi d'un sentiment d'exclusion dans la prise de décision.

3.3- Les frontières mineures floues de l'accompagnement

La théorie des frontières organisationnelles permet de distinguer les frontières "majeures", qui séparent les niveaux de responsabilité institutionnelle, des frontières "mineures", qui organisent les relations entre les acteurs au sein d'un même espace opérationnel (**Eric Berne, 1963**). A WKF, cette dernière apparaît particulièrement poreuse. La proximité relationnelle, identifiée précédemment comme l'une des principales forces de l'accompagnement, semble constituer paradoxalement une source de tension. Le modèle repose sur un accompagnement "très rapproché", individualisé et susceptible d'entrer profondément dans la vie des personnes : "ce lien de proximité, ces échanges, ces discussions, tu vas vraiment dans l'intime de la personne". Cette proximité rend également plus difficile la délimitation de la relation professionnelle. Une salariée reconnaît ainsi : "Je sens bien qu'il y a des moments où je n'ai pas su garder la bonne distance avec certains suivis où on est devenus presque amis. Je ne suis pas sûre qu'on soit censé aller jusque-là." Les frontières internes mineures (Berne, 1963) qui structurent les relations au sein du site apparaissent ici particulièrement poreuses. La proximité recherchée entre salarié.es et wakeur.euses tend à estomper la séparation entre les rôles, jusqu'à parfois brouiller la frontière entre relation professionnelle, amicale et familiale.

Cette porosité semble être en partie encouragée par la culture portée par l'association. Dans les entretiens comme dans les observations réalisées au cours de l'alternance, un champ lexical de l'amour revient régulièrement, de la part des équipes du national. Une responsable explique que les équipes apprennent à "aimer" les wakeur.euses et à "aimer ce qu'ils sont", tandis qu'un responsable pédagogique évoque, au

moment de réfléchir au maintien d'une personne dans l'accompagnement, un besoin de "preuves d'amour". Mais ce vocabulaire ne fait pas consensus. Un.e salarié.e marque au contraire explicitement la frontière : "Wake Up Café a tendance à parler d'amour, d'accompagnement avec amour, là où je ne suis pas du tout d'accord. J'accompagne pas les personnes avec amour, ou par amour. J'accompagne les personnes avec bienveillance." La divergence porte donc moins sur l'importance du lien que sur la manière de qualifier, et par conséquent de délimiter, ce lien.

Le champ lexical de la "famille" présent dans les entretiens prolonge cette ambiguïté. Un ancien détenu décrit positivement WKF en ces termes : "on sent, il y a une famille, on mange ensemble, on rigole". La psychologue donne de cette dimension familiale une lecture clinique. Elle observe "beaucoup de projections parentales" et décrit des rôles pouvant se distribuer sur un registre familial et genré : les salariées perçues comme bienveillantes, le responsable de site placé dans une fonction plus "paternelle" d'autorité, tandis qu'elle-même pouvait occuper la position de "tata cool". La métaphore familiale apparaît donc à la fois comme une ressource affective et une source potentielle de brouillage des places. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'elle apparaît également à un autre niveau de l'organisation lorsqu'une enquêtée qualifie la directrice de "mère de famille" pour décrire son mode de management. Le témoignage d'un ancien wakeur permet d'observer les effets de cette proximité depuis la position de la personne accompagnée. Il raconte qu'à force de voir quotidiennement les salarié.es, de leur parler de sa vie et de construire avec eux des relations fortes, il en était venu à attendre de ces liens qu'ils se prolongent en dehors du cadre de WKF. Les bénévoles interrogées partagent par ailleurs cette frustration, en revenant sur l'interdiction formelle de fréquenter les wakeurs et anciens wakeurs en dehors des locaux de l'association : "Ça crée une dissonance un peu dans le truc où on a envie de réinsérer les personnes dans la vie sociale, dans la vie professionnelle, et en même temps, on leur empêche de voir des gens qu'on aurait pu très bien croiser dans la vie de tous les jours, mais que du coup, dans ce cadre-là, ça fonctionne pas". Le wakeur interrogé fait alors remarquer une asymétrie dans ces liens de proximité : pour les professionnel.les, "ça reste leur travail". Il souligne que la personne accompagnée est amenée à dévoiler une part importante de son intimité, de ses difficultés et de sa situation administrative, tandis qu'elle connaît finalement peu la vie de celles et ceux qui l'accompagnent. Il est intéressant de préciser que les projections familiales n'ont à aucun moment été relevées par les salarié.es marseillais.es, ce qui pourrait révéler qu'iels n'en ont pas conscience. Ce qui peut être vécu comme une relation réciproque de grande proximité demeure donc une relation professionnelle asymétrique, d'autant plus que l'association est en collaboration directe avec les services pénitentiaires via des communications hebdomadaires avec les CPIP des wakeurs. La psychologue le relève : "Pour moi, c'est un cadre qui est parfois un peu flou. Parce que je pense que c'est la nature même de l'asso, parce que c'est quand même un lien très proche avec le judiciaire".

La difficulté à maintenir la frontière dans le lien d'accompagnement apparaît ainsi comme le revers du projet associatif basé sur le relationnel. Les tensions identifiées dans la sous-partie précédente prennent ici une portée particulière : le manque de formation, l'épuisement et le "tourbillon" quotidien du site peuvent précisément réduire les ressources disponibles pour penser et maintenir une juste distance.

3.4- Les conséquences sur la capacité organisationnelle : fatigue et turnover

Les salarié.es du site interrogé.es ont systématiquement mentionné un haut niveau de fatigue, dont les causes sont assimilées aux trois points mentionnés précédemment (manque de professionnalisation, verticalité avec le national, et liens de proximité flous avec les wakeurs), en expliquant que les salarié.es tendent à compenser par leur investissement personnel.

Une salariée analyse les départs de WKF et en présente deux types : "le turnover du burn-out", lié au fait de s'être "trop investie" sans parvenir à poser de limites, et un turnover de lassitude, associé au sentiment de ne pas avoir été suffisamment accompagné.e pour se protéger. Une autre décrit un mécanisme qui s'auto-entretient : les départs augmentent la charge des personnes qui restent, lesquelles doivent accueillir et former de nouveaux collègues alors qu'elles sont déjà fatiguées. Elle décrit ainsi des équipes qui "essayent de faire comme elles peuvent", mais qui sont "fatiguées" et "épuisées", prises dans "un cercle sans fin" de crises, de départs puis de reconstruction du collectif de travail. A titre indicatif, depuis un an, 65 mails communicant l'arrivée d'un.e nouveau.elle collaborateur.ice ont été reçus, l'association comptant au total un peu plus de 80 salarié.es. Rien qu'à Marseille, le turnover est conséquent : pour une équipe opérationnelle dont l'effectif complet est de 8 personnes, en un an, on peut compter 6 départs volontaires de salarié.es, dont 3 ayant été précédés d'arrêts maladie d'un mois ou plus ; 1 licenciement ; 1 arrêt de contrat (le miens) ; et 6 arrivées.

Cette fatigue semble directement liée à l'intensité du projet d'accompagnement. Un salarié décrit "un environnement planant où [...] tout le monde est à bout". Une autre décrit lors de périodes dense des journées où il est parfois difficile de "boire un verre d'eau", de même que lors d'une analyse des pratiques professionnelles, plusieurs salarié.es avaient reconnu ne pas prendre le temps d'aller aux toilettes dans la journée, pris par le "tourbillon de la vie du site".

Les documents internes permettent ici de trianguler les entretiens. Dans un mail adressé aux équipes en février 2026, la direction reconnaît elle-même une situation de "surcharge et de fatigue des équipes", ainsi qu'une "perception actuelle de saturation de tous". Elle constate également que la complexité des situations et la charge supportée par les sites ont "beaucoup évolué et grossi". Dans une lettre adressée à la direction, un ancien responsable de site fournit une indication de cette intensité : il affirme avoir

travaillé en moyenne 55 heures par semaine pour 39 prévues, dans un contexte où son équipe n'a jamais été complète, et qualifie plus largement la qualité de vie au travail des salarié.es de "très préoccupante".

En parallèle, plusieurs personnes soulignent le manque de temps collectif pour échanger sur les situations et ajuster les postures professionnelles, malgré une amélioration en début d'année 2026 avant que l'équipe ne bascule dans un turnover incessant, après le l'arrêt de la période d'essai du responsable de site de l'époque.

3.5- Les effets restrictifs sur le public accompagnable

Les tensions identifiées précédemment ont aussi une conséquence directe sur la capacité d'accompagnement de la structure : plus une personne nécessite du temps, des compétences spécifiques ou des adaptations importantes, plus les limites du dispositif sont apparentes. Ces résultats rejoignent le mécanisme identifié par **Gérome (2017)** et **Joël (2018)** : les frontières du public pris en charge ne découlent pas uniquement des besoins des personnes, mais également des capacités et contraintes de l'organisation.

Les entretiens convergent notamment sur les difficultés rencontrées face à certaines problématiques psychiques, addictives ou de logement. A la question "qui reste à la porte de WKF", une salariée répond "ceux qui sont le plus en difficulté", notamment les personnes sans domicile fixe : "au début, ça me choquait de ouf quand on disait que quelqu'un qui n'avait pas de logement, c'était compliqué de l'accompagner. Mais quand tu es à la rue, tu n'es pas capable de venir du lundi au vendredi de 9h à 18h. Ce n'est pas possible." Ce constat est repris par la fondatrice de l'association : "si c'est quelqu'un qui est par exemple sur des violences conjugales à répétition parce qu'il boit, [...] tant que cette personne n'aura pas soigné son addiction à l'alcool, nous, on ne sera pas compétent". Elle cite plus largement les addictions importantes et certains troubles psychiatriques parmi les situations nécessitant une prise en charge préalable ou complémentaire par des partenaires.

Cette difficulté est semble renforcée par l'équilibre entre collectif et individualisation propre au projet associatif. Un salarié souligne que certaines personnes "qui partent de zéro" auraient précisément besoin d'un "accompagnement individuel rapproché" et de "beaucoup, beaucoup de temps". Or il estime l'équipe insuffisamment "armée tant en termes d'outils pédagogiques que de ressources humaines" pour le proposer. Seul avec dix personnes à accompagner au moment évoqué, il explique avoir dû prioriser celles qui venaient spontanément vers lui, au risque de laisser "sur le carreau" celles qui étaient justement les moins autonomes dans la sollicitation de l'aide.

Le terrain confirme ainsi le paradoxe soulevé dans la littérature : les personnes nécessitant l'accompagnement le plus individualisé peuvent être précisément celles auxquelles l'organisation dispose du moins de ressources pour le fournir. Cette tension trouve d'ailleurs un écho dans les critiques formulées extérieurement à l'association. Dans un communiqué de février 2026, le SNEPAP-FSU Gironde reproche à WKF de sélectionner "les profils les plus insérables", en laissant notamment de côté les personnes souffrant de troubles psychiatriques sévères, d'addictions importantes ou connaissant des situations sociales très dégradées.

La question du public "compatible", développée précédemment, prend alors un autre sens. Ce qui pouvait apparaître comme une difficulté de la personne à tenir le rythme ou à s'inscrire dans le dispositif traduit aussi une capacité organisationnelle variable à compenser cette difficulté. C'est ici qu'apparaît un risque de sélection structurelle. Il ne ressort pas des entretiens une volonté explicite de sélectionner les personnes "les plus faciles" ou les plus proches de l'emploi. Au contraire, certain.es enquêté.es expriment leur malaise face à cette possibilité. Un salarié pousse le raisonnement jusqu'à estimer que le projet risque de ne pouvoir "recruter [que] des élites si on veut mettre dans le confort des salariés".

Il semble intéressant de noter que l'existence même de frontières au public accompagnable n'est pas nécessairement remise en cause par les enquêté.es. Une salariée estime que "ça ne convient pas à tout le monde". Cette position se retrouve également chez un ancien wakeur, qui défend plus directement encore le principe d'une sélection : "si vous prenez tout le monde sans sélection, ça va être le bordel. Pour le collectif, pour vous, y'a rien qui va tenir", allant même jusqu'à recommander de “mettre une tranche d’âge” autour de 24 ans et plus (critère par ailleurs retrouvé dans l'enquête de **Myriam Joël, 2018**). L'enjeu de la restitution des résultats de l'enquête n'est donc pas, à ce stade, de porter un jugement sur la sélection opérée à WKF, mais plutôt de comprendre à autour de quelles limites elle s'opère, et comment elle participe à définir le public effectivement accompagnable. Certaines limites sont d'ailleurs explicitement assumées par l'association. Une membre de la gouvernance distingue les personnes que WKF "a choisi de ne pas accompagner parce qu'on ne sait pas faire. Ou parce que la loi nous l'interdit", citant notamment certaines situations administratives, les addictions nécessitant une prise en charge préalable ou encore la radicalisation. Il existe donc un premier périmètre d'intervention assumé, fondé sur les compétences revendiquées par la structure et certaines contraintes juridiques.

Une dernière observation peut être faite quant aux effets du turnover sur le public accompagné. Depuis la vague de départs et d'arrivées qui a suivi la fin de contrat de l'ancien responsable de site, l'équipe a été fortement désorganisée et a dû absorber une charge de travail plus importante. Cette situation a directement affecté le recrutement de nouveaux wakeurs : les parloirs, habituellement organisés toutes les deux semaines pour réaliser les rencontres, ont été interrompus. Ainsi, une fois les wakeurs alors en parcours partis en emploi, très peu de nouvelles personnes ont intégré le site marseillais. Au début de l'été, celui-ci ne comptait ainsi plus que trois wakeurs, contre une dizaine habituellement.

Les limites organisationnelles observées démontrent que la possibilité d'accompagner ne dépend pas seulement des caractéristiques du wakeur, mais aussi de ce que la structure est effectivement en mesure de lui proposer. Les trois premières parties montrent ainsi que le public effectivement accompagné se construit à la rencontre entre les besoins des personnes, les exigences du modèle et les capacités de l'organisation à y répondre. Comme le résume un salarié, « il y a le projet tel qu'il est, les ambitions qu'il a, les outils qu'il met à disposition des salariés et des bénévoles ». Or, cette rencontre n'est jamais définitivement établie lors de la première rencontre : elle évolue au fil du parcours, des ajustements de la personne comme de ceux du dispositif. C'est cette dimension mouvante de la relation entre une personne et la structure, qui se construit, et qui permet désormais d'interroger la notion d'accompagnabilité.

4- L’accompagnabilité - Vers une définition dynamique et hybride de la notion d’accompagnement

Les parties précédentes ont permis d’identifier l’hybridité de la définition d’un public accompagnable, avec les dimensions à partir desquelles se dessinent ses frontières. Pour autant, leur rencontre ne produit pas une compatibilité définitivement acquise ou impossible. L’accompagnabilité peut finalement être pensée comme une *équation* entre trois dimensions : les besoins d’une personne, les ressources dont elle dispose pour s’inscrire dans l’accompagnement, et les capacités de la structure à l’accueillir. Or, aucune de ces dimensions ne constitue une donnée figée : elles évoluent au cours du parcours et restent, en partie, des *inconnues* au moment de la première rencontre. Leurs évolutions respectives peuvent alors rapprocher ou éloigner la personne et la structure d’une situation d’accompagnabilité. La sélection apparaît moins comme un moment unique à l’entrée que comme un processus continu de construction et de réévaluation de la compatibilité. Une première sélection intervient ex ante, mais une évaluation se poursuit au cours de l’accompagnement, à travers la capacité à respecter le cadre, à participer au collectif et l’évolution des envies et besoins du wakeur. Cette compatibilité n’est jamais totalement donnée d’avance : elle peut être produite, renforcée ou fragilisée au cours de la relation d’accompagnement. C’est précisément ce caractère mouvant que cette dernière partie propose d’examiner.

4.1- Cultiver un "potentiel" de compatibilité

Si la première rencontre vise à apprécier la compatibilité d'une personne avec le dispositif, elle ne constitue pas pour autant une photographie définitive de ce qu'elle sera en parcours. Plusieurs enquêté.es insistent au contraire sur les limites de ce qu'il est possible d'anticiper à ce stade. "En une heure, il est prétentieux de dire que je vais découvrir toute la personne", souligne l’un d’entre eux. La rencontre permet plutôt de "déceler des potentiels", c'est-à-dire quelque chose "qui va se travailler", car "rien n'est figé". La réinsertion "n'est jamais linéaire, mais en dent de scie", et les rencontres qui jalonnent le parcours de désistance peuvent précisément contribuer à le faire évoluer.

La sélection comporte dès lors une forme de pari. Un salarié explique qu' "il faut accepter qu'il y a une prise de risque à chaque entretien", au risque, sinon, de rechercher une "élite parfaite" composée de personnes qui seraient peut-être déjà "en capacité de se réinsérer toutes seules". L'enjeu serait plutôt de trouver un équilibre entre les prérequis nécessaires au fonctionnement du dispositif et la possibilité de laisser une place à des personnes "qui pourraient avoir du potentiel et qui pourraient se révéler avec le

projet". Il résume ainsi le dilemme de la première rencontre : "La personne doit répondre un minimum au projet Wake Up Café, mais il faut oser faire cette prise de risque de dire : tu ne réponds pas forcément à mes objectifs là, mais je sens qu'il y a un truc quand même qui fait que tu peux te révéler sur le site une fois en parcours." C'est dans cette logique que sont parfois organisées des permissions de sortir à la journée pour les candidats encore détenus, et des immersions d'une semaine à leur sortie : afin de laisser du temps au wakeur comme à l'équipe pour se révéler et construire leur compatibilité réciproque dans la pratique.

Une situation observée au cours de mon alternance permet d'en saisir concrètement le processus. Un wakeur apparaissait initialement très en retrait : il échangeait peu avec l'équipe et les wakeurs, et semblait ne pas vraiment trouver sa place dans le projet associatif. Cette appréciation se retrouve dans son dossier de suivi, qui le décrit alors comme "verrouillé", précisant qu'il était "difficile de rentrer en contact et de construire un lien". Pourtant, au fil des semaines, une évolution s'est dessinée. L'équipe ayant identifié son intérêt pour la cuisine, elle lui a progressivement laissé une place importante dans la proposition et la préparation des repas. Cet espace lui a permis de trouver une fonction dans le collectif. Il a commencé à rentrer en échange avec les autres, et surtout à sourire. Son dossier de suivi relève une "métamorphose". Le même cas est spontanément mobilisé par un salarié au cours de son entretien : "[X], complètement arqué, qui ne te regarde pas, qui est vachement défiant vis-à-vis de la société, si tu mets tes lunettes élite Wake Up tu ne le prends pas, et pourtant il s'est révélé chez Wake Up Café."

Cette évolution n'a toutefois pas conduit à une compatibilité totale avec le dispositif : l'accompagnement a finalement été interrompu, les ateliers et le rythme du parcours restant trop peu adaptés à ses besoins. Ce cas montre que l'accompagnabilité peut se cultiver, mais pas nécessairement de manière linéaire vers une intégration complète au modèle : certaines dimensions de la compatibilité entre un wakeur et la structure peuvent être construites sans jamais complètement se rencontrer.

Cependant, cultiver ce potentiel de compatibilité suppose du temps et une capacité d'individualisation. Comme l'a montré la partie précédente, cette possibilité dépend donc directement des marges d'adaptation dont dispose la structure elle-même.

4.2- Les arrêts d'accompagnement comme outil de régulation

Bien qu'il puisse lui-même générer "un sentiment de rejet" ou "un nouvel échec", l'arrêt de l'accompagnement reste une issue possible du parcours. Sur le site de Marseille, un outil utilisé pour éclairer ces décisions consiste à examiner simultanément leurs effets sur trois niveaux : "Est-ce que c'est bon pour l'individu ? Est-ce que c'est bon pour l'équipe ? Est-ce que c'est bon pour les wakeurs ?". En

principe, l'arrêt intervient lorsque la capacité d'adaptation ne permet plus de préserver simultanément la personne accompagnée, l'équipe et le collectif.

Cette grille rend particulièrement visible le caractère organisationnel de l'accompagnabilité. Le collectif étant lui-même conçu comme un levier d'insertion, sa préservation devient une condition de l'accompagnement. Une enquêtée résume cette tension : "Puisque notre solution serait insérée par le collectif, le collectif doit être positif", ce qui conduit selon elle à exclure de fait certains "éléments perturbateurs". Une autre personne reconnaît avoir constaté "qu'il y a des profils qu'il valait peut-être mieux pas accepter pour le bien du collectif et pour le bien de l'équipe". L'interrogation formulée par un intervenant pédagogique résume le paradoxe sans le trancher : "Est-ce qu'on veut aider quelqu'un qui a une facilité à s'en sortir et qu'on le montre comme une réussite ? Ou est-ce qu'on veut aider quelqu'un de souffrant et qu'on va galérer pour l'aider ?"

Un enquêté du national considère que "ce qui abîme le collectif, c'est le fait de ne pas prendre de décision [d'arrêter l'accompagnement d'un wakeur] quand elle doit être prise". Les observations réalisées au cours de l'alternance invitent toutefois à nuancer la simplicité apparente de cet arbitrage. La question de l'arrêt revenait régulièrement dans les échanges d'équipe et pouvait donner lieu à des hésitations importantes. Celles-ci tenaient notamment à l'attachement des professionnel.les envers les personnes accompagnées (dont on a vu qu'il était favorisé par la porosité des frontières relationnelles) mais aussi aux conséquences parfois lourdes que pouvait entraîner une interruption du parcours, allant dans certains cas jusqu'à un retour en détention. Face à ces enjeux, l'équipe pouvait préférer prolonger l'accompagnement, dans l'espoir qu'une adaptation reste possible et permette encore de cultiver la compatibilité avec le projet associatif. Ces hésitations peuvent être rapprochées de la "triangularité délicate" décrite par **Laizeau et Galopin (2024)**. Les professionnel.les doivent ici arbitrer entre les besoins de la personne accompagnée, les exigences du dispositif, mais aussi leurs propres valeurs et leur attachement au wakeur.

L'arrêt d'accompagnement rend ainsi particulièrement visible ce que la sélection à l'entrée laissait seulement entrevoir : l'accompagnabilité n'est ni une qualité intrinsèque de la personne, ni un état définitivement établi au moment de son admission. La compatibilité entre ses besoins, les exigences du modèle et les capacités du dispositif est continuellement réévaluée au fil du parcours.

4.3- Un cadre à géométrie variable : entre bienveillance, exigence, et normalisation

Le modèle de Hollin (**Hollin, 1990**) permet ici d'éclairer une tension observée sur le terrain : si le cadre est pensé comme un support d'autonomisation, jusqu'où peut-il être adapté aux besoins singuliers de la personne sans perdre, aux yeux de l'organisation, sa cohérence et sa fonction structurante ?

La flexibilité de l'accompagnabilité au cours du parcours est notamment rendue possible par l'adaptation du cadre aux individualités. Interrogé.es sur la devise "exigence et bienveillance" de WKF, plusieurs salarié.es expliquent l'équilibre entre ces deux principes par cette capacité d'ajustement. "C'est ça aussi la bienveillance, c'est ne pas vouloir à tout prix les faire rentrer dans un moule, mais aussi comprendre que chacun a son rythme, et qu'on a tout intérêt à s'adapter à leur rythme [...], parce que pour moi un cadre ça doit être mouvant et on doit pouvoir faire bouger les lignes." Cette posture conduit parfois l'équipe à rechercher des compromis et à aménager le parcours, notamment pour des wakeur.euses présent.es depuis longtemps. Un aménagement peut par exemple consister à ne plus participer qu'aux ateliers du matin ou de l'après-midi, selon la situation, les besoins et les intérêts de la personne. "On a avant tout quand même cette posture d'écoute, cette posture de compréhension et on comprend que le parcours il est lourd, plus pour certains que d'autres, et donc [...] on essaye quand même de trouver un compromis, d'aménager". Une salariée regrette d'ailleurs de ne pas pouvoir aller davantage dans ce sens : "J'aimerais pouvoir plus adapter les emplois du temps, leur laisser plus de liberté [...] parce que je sens bien qu'il y a des personnes qui décrochent juste parce que c'est trop." Adapter le cadre peut ainsi permettre de maintenir une compatibilité qui, sans ces aménagements, risquerait progressivement de se fragiliser.

Cependant, plusieurs salarié.es de l'équipe marseillaise disent disposer de marges de manœuvre limitées, en raison d'une "pression" du national en faveur d'une application plus stricte de la charte. Un formateur spécialisé sur les questions de "motivation, autorité et légitimité" a notamment été missionné pour observer pendant une semaine les pratiques professionnelles du site et en rendre compte à la direction. Dans son bilan, il identifie comme point de vigilance le fait que "l'application du cadre apparaît variable et souvent ajustée aux situations individuelles". Cet élément donne à voir, au moins au moment de cette intervention, une volonté du national de renforcer sur le site marseillais la "mise en responsabilité" des wakeur.euses à travers une application jugée plus "juste" et plus constante du cadre. Les salarié.es du site marseillais semblent toutefois défendre une posture en partie différente. L'un d'eux revient précisément sur l'intervention de ce formateur, estimant qu'il aurait "un peu trop serré la vis" avec une personne dont le parcours complexe (placement durant l'enfance, isolement, difficultés conjugales et précarité résidentielle) lui semblait au contraire nécessiter davantage de temps pour

comprendre ce qui se jouait. Il oppose alors une autorité qu'il juge "exacerbée" à une sanction qui aurait une véritable "visée pédagogique", dans un échange essentiellement unilatéral et ayant mené à un abandon par le wakeur du parcours. La psychologue formule une inquiétude proche : "Je pense que le risque, c'est qu'on fasse un cadre dans lequel on veut ranger les gens plutôt que d'adapter le cadre aux personnes." Elle souligne que sa rigidité peut être particulièrement délicate pour des personnes ayant connu des parcours traumatiques ou d'importantes carences parentales. Elle rapproche ici l'attente de respect affichée par l'association à celle d'une "obéissance".

Les documents pédagogiques internes donnent eux-mêmes à voir cette ambiguïté. L'un d'eux, destiné à donner du sens aux règles de la charte et à renforcer la légitimité des salarié.es dans l'exercice de l'autorité, est très ambiguë entre pédagogie, liberté et sens, et la fermeté nécessaire pour le travail à WKF. Les professionnel.les sont invité.es à appliquer les règles immédiatement afin que le nouveau wakeur comprenne qu'ils et elles "ne laisser[ont] rien passer". Le document affirme également : "c'est vous le guide" et "on doit vous écouter". Il présente par ailleurs comme l'un des principaux enjeux de l'association le fait "d'apprendre à respecter les règles" aux wakeur.euses. Le travail d'accompagnement consiste donc à chercher en permanence un équilibre dans l'application du cadre, entre volonté d'ajustement aux situations individuelles et respect des exigences portées par l'organisation. Plusieurs salarié.es reconnaissent d'ailleurs avoir des difficultés à incarner cette dimension d'autorité.

Une partie importante des personnes interrogées pousse toutefois l'analyse plus loin en questionnant non plus seulement la manière d'appliquer les règles, mais le choix de certaines règles elles-mêmes et sur les normes sociales et culturelles qu'elles véhiculent. Les désaccords portent surtout sur l'interdiction d'acheter de la viande halal pour les repas, malgré une surreprésentation de la population musulmane sur le site de Marseille. Une salariée analyse certaines règles comme un apprentissage de la "société française", au sens dont l'entend la gouvernance de l'association. Un autre légitimise cette position, qui permettrait "d'apprendre des codes de vie sociale, qui sont les codes dominants", et ainsi transmettre des ressources permettant de mieux circuler entre différents espaces sociaux. Il y a donc des divergences d'opinion entre l'aspect socialisant et normalisant du cadre de WKF. La socialisation peut être comprise comme l'acquisition de codes et de ressources permettant aux personnes de circuler dans davantage d'espaces sociaux. La normalisation désigne plutôt le moment où certains de ces codes tendent à devenir des manières d'être auxquelles il faudrait nécessairement se conformer. Le risque est alors celui d'une forme de violence symbolique : les normes de certains groupes sociaux peuvent être présentées comme universelles, alors même qu'elles sont socialement et culturellement situées.

Cette frontière reste largement débattue dans le corpus et peut également être rapprochée du flou perçu autour du projet associatif lui-même. Une enquêtée résume ainsi : "Je trouve qu'il y a une dissonance énorme entre ce que le projet associatif devrait être et ce qui est commencé à être écrit. Il y a trop d'idéologies." Une ambiguïté similaire apparaît dans les productions de l'association : les supports

institutionnels et certains documents pédagogiques valorisent volontiers l'adhésion, l'autonomie ou encore l'idée de "faire avec", tandis que d'autres modalités de transmission du cadre accordent une place beaucoup plus importante à l'autorité, à l'obéissance aux règles et à la conformité aux comportements attendus. Le décalage ne tient pas seulement aux pratiques individuelles des professionnel.les, mais aussi à la coexistence, au sein même de l'organisation, de conceptions différentes de ce que signifie accompagner et "faire grandir" un wakeur.

Cette dernière partie montre ainsi que l'accompagnabilité ne peut être comprise comme une qualité préexistante qu'il suffirait d'identifier au moment de la sélection. Elle se construit et se réévalue au fil du parcours, dans les ajustements réciproques entre la personne et le dispositif. Une compatibilité peut être cultivée, se fragiliser, se négocier. Les marges de cette évolution restent cependant contraintes par les ressources de l'organisation et par ce qu'elle accepte elle-même de transformer. L'accompagnabilité désigne donc moins un profil de bénéficiaire qu'une rencontre, toujours située et provisoire, entre les besoins et ressources d'une personne, les exigences d'un modèle et les capacités d'une organisation à les mettre en relation.

CONCLUSION GENERALE

Discussion sur la fabrique de l'*accompagnabilité* à Wake Up Café

Cette enquête est partie d'une question simple en apparence : dans un contexte de réinsertion post-carcérale, comment les structures d'accompagnement construisent-elles leurs pratiques et leur public ? L'étude de Wake Up Café montre que ces deux constructions sont indissociables. L'association ne s'adresse pas à un public préexistant qu'il suffirait d'identifier : elle contribue à le construire à travers la manière dont elle définit les besoins de la sortie de détention et les réponses qu'elle choisit d'y apporter.

Le raisonnement développé dans ce mémoire a permis de distinguer plusieurs niveaux de cette construction. Le public cible désigne d'abord les personnes auxquelles l'association entend répondre, au travers de la lecture qu'elle se fait de ses réalités et besoins. La définition de ce public fait découler les pratiques structurantes du projet associatif, ici reposant sur le collectif, la proximité, la reconnaissance, mais également un cadre structurant et une forte exigence. Ces pratiques produisent cependant leurs propres conditions d'accès : bénéficier du collectif suppose de pouvoir suffisamment s'y inscrire ; bénéficier du cadre, de pouvoir en soutenir le rythme et les exigences ; entrer dans le dispositif, enfin, de manifester une volonté de "changer de chemin". Du public cible se distingue alors un public compatible, constitué des personnes considérées comme suffisamment ajustées aux modalités du dispositif. Le mémoire entend dépasser cette compatibilité duale en intégrant les tensions autour des ressources humaines, des compétences professionnelles, de la stabilité des équipes ou encore des marges d'individualisation dont dispose l'organisation participent à leur tour à délimiter un public accompagnable.

Les résultats de cette recherche montrent en parallèle que les frontières autour de la construction du public accompagnable sont muables, et ce mouvement introduit la notion d'*accompagnabilité*. Elle peut être définie comme une compatibilité dynamique et continuellement réévaluée entre un projet associatif, les aspirations et ressources d'un bénéficiaire, et une capacité organisationnelle à l'accueillir. L'accompagnabilité n'est donc ni une qualité intrinsèque d'une personne, ni une propriété stable d'un dispositif : elle est une relation.

Un cadre stable mais adaptatif

Ce déplacement du regard conduit à une discussion autour du cadre. Les résultats montrent que celui-ci constitue simultanément une ressource et une frontière du dispositif. Il est pensé comme un moyen de retrouver un rythme, des repères et certaines habitudes nécessaires à l'autonomie ; mais parce qu'il est particulièrement exigeant, il suppose paradoxalement de disposer déjà d'un minimum de ressources permettant de le soutenir. Toute la difficulté réside donc dans la question suivante : est-ce à la personne de s'adapter au dispositif, ou au dispositif de s'adapter à la personne ?

Le terrain invite ici à discuter le modèle de Hollin (**Hollin, 1990**). L'idée d'un cadre dynamique, évoluant avec la personne et avec le temps de l'accompagnement, apparaît particulièrement pertinente. Mais les observations conduisent à questionner le sens dans lequel ce mouvement doit s'opérer. Certains documents internes de Wake Up Café préconisent l'absence de « période d'accoutumance » et une application immédiate du cadre. Pour un public ayant précisément connu l'expérience particulièrement contraignante de l'institution carcérale, cette entrée par la fermeté peut pourtant présenter le risque de reproduire une relation à l'autorité fondée d'abord sur le contrôle.

Une autre dynamique pourrait être envisagée : faire de l'adhésion au cadre le résultat progressif de l'accompagnement plutôt que son préalable absolu. Il ne s'agirait pas de supprimer les règles ni de renoncer à l'exigence qui constitue l'une des spécificités du projet, mais de privilégier, dans les premiers temps, l'accueil et la construction de la relation. Les écarts au cadre pourraient faire l'objet d'un rappel systématique, accompagné d'une explicitation de leur sens, tout en maintenant initialement une marge de tolérance. Lorsqu'un manquement se répète ou s'installe, un temps formalisé permettrait alors d'en comprendre les raisons et de renouveler explicitement l'engagement de la personne, par exemple à travers une nouvelle signature de la charte ou une lettre d'engagement. L'objectif ne serait plus seulement d'obtenir le respect du cadre, mais d'accompagner l'adhésion au cadre.

Cette proposition rejoint d'ailleurs certaines pratiques déjà expérimentées à Marseille. Une grille de réactions aux manquements avait été élaborée collectivement afin de disposer d'un socle commun pour les situations les plus graves, avec une gradation des réponses et un "objectif pédagogique" associé à chaque étape, tout en laissant davantage de liberté d'appréciation dans les situations intermédiaires. Cette tentative paraît intéressante précisément parce qu'elle cherchait à tenir ensemble deux impératifs que les résultats opposent trop souvent : la solidité collective du cadre et son adaptation aux situations individuelles.

Mais le devenir de cet outil révèle une condition supplémentaire : construit avec l'ancien responsable et son équipe, il a progressivement cessé d'être mobilisé après son départ et les renouvellements successifs de salarié.es. Cette observation permet de déplacer encore le modèle de Hollin. Un cadre ne

peut être dynamique pour les personnes accompagnées que s'il est suffisamment stable du côté de celles et ceux qui l'incarnent. Autrement dit, l'accompagnabilité possède une temporalité individuelle, mais également une temporalité organisationnelle.

Professionnaliser et stabiliser : agir sur les conditions limitantes de l'accompagnabilité

Les difficultés observées ne peuvent être résolues par la seule production de nouveaux outils pédagogiques. Elles renvoient d'abord aux conditions permettant aux équipes de les porter.

Les résultats font apparaître un décalage important entre l'ambition de l'accompagnement proposé et les ressources professionnelles mises à disposition pour le réaliser. Aucun.e salarié.e du site marseillais observé n'était issu.e d'une formation initiale en travail social, tandis que plusieurs enquêté.es disent explicitement se sentir insuffisamment outillé.es face à certaines situations. Plus significativement encore, cette difficulté est identifiée au niveau national lui-même, un responsable pédagogique estimant que "la volonté, ça suffit pas toujours", tout en rapportant une réticence organisationnelle à davantage professionnaliser les équipes, notamment en raison du coût salarial que cela impliquerait.

Le terrain soutient la valeur de la proximité, de l'informalité, de la disponibilité et du sentiment d'être accueilli autrement que comme un dossier. L'enjeu de la professionnalisation serait alors de donner aux équipes les ressources leur permettant de maintenir cette proximité sans en subir les effets : formations plus solides au travail social et aux problématiques rencontrées, présence accrue de professionnel.les spécialisé.es, espaces réguliers d'analyse des pratiques, clarification des frontières relationnelles et temps collectif consacré aux situations complexes. Cet enjeu est d'autant plus important que la proximité constitue à la fois l'une des principales forces du modèle et l'une de ses fragilités. Les résultats montrent le brouillage possible entre relation professionnelle, amicale et familiale, ainsi que l'asymétrie persistante d'une relation dans laquelle le wakeur dévoile une part considérable de son intimité.

Cette réflexion ne peut par ailleurs être dissociée des conditions de travail rapportées dans les entretiens. Le turnover observé à Marseille produit un mécanisme circulaire : les départs augmentent la charge des personnes restantes, qui doivent simultanément assurer l'accompagnement, absorber les situations urgentes et former les nouveaux.elles arrivant.es, ce qui alimente à son tour la fatigue et les départs. Casser cette boucle apparaît naturellement comme une condition préalable à l'élargissement du public accompagnable. Il semble difficile de demander à une équipe de prendre davantage de risques lors du recrutement, d'individualiser davantage les parcours ou d'accompagner des situations plus complexes lorsqu'elle peine déjà à maintenir son propre collectif. L'effet le plus concret de cette instabilité est

d'ailleurs particulièrement révélateur : au cours de la période observée, la désorganisation de l'équipe a conduit à interrompre les parloirs destinés aux premières rencontres et le site marseillais n'accueillait plus qu'un faible nombre de wakeurs au début de l'été.

Clarifier le projet pour donner un horizon commun aux pratiques

La stabilisation des équipes ne suffirait cependant pas si elle ne s'accompagnait pas d'une clarification du projet porté collectivement. Les divergences observées entre le terrain marseillais et certains acteurs nationaux semblent en effet dépasser les seuls désaccords relatifs à l'application des règles. Elles paraissent parfois renvoyer à des conceptions différentes de ce que signifie *accompagner*.

Une tension traverse notamment les matériaux recueillis entre une finalité formulée prioritairement en termes de prévention de la récidive et une autre davantage orientée vers l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, dont la non-récidive serait l'un des effets attendus. Ces deux perspectives ne conduisent pas nécessairement à des pratiques opposées. Elles peuvent même aboutir aux mêmes actions : soutenir l'accès à l'emploi, reconstruire des liens sociaux, travailler l'autonomie. Mais elles ne leur donnent pas exactement le même sens.

Cette ambiguïté apparaît particulièrement nette autour du cadre. Les résultats montrent la coexistence de discours valorisant l'adhésion, l'autonomie et le "faire avec", et d'autres accordant une place plus importante à l'autorité, à l'obéissance aux règles et à la conformité aux comportements attendus. Les controverses observées autour des "codes dominants" de la "société française" montrent une frontière floue entre socialisation et normalisation, qui engage le projet politique et éducatif de l'association elle-même.

L'écriture collective d'un projet associatif explicite, associant davantage les équipes de terrain, pourrait permettre de travailler ces divergences.

Wake Up Café : réponse à un public segmenté

Les différentes strates de la construction du public de Wake up Café conduit à affirmer que l'association se positionne sur une segmentation très limitée de la population sortant de détention. La lecture des besoins des personnes sortant de détention comme présentée dans les résultats est située : on aurait par exemple pu prendre une direction plus axée sur les besoins psychiatriques, ou plus axées sur des relations d'accompagnement individuelles. Autant de lectures différentes qui donnerait une

construction du public cible différente. Reconnaître que le modèle de WKF ne s'adresse pas à toutes les personnes ne constitue pas en soi une critique. Il m'importe de souligner que l'association apporte une réponse, certes segmentée, mais qui s'inscrit dans un contexte où les personnes détenues et sortant de détention demeurent largement invisibilisées dans les préoccupations sociales et politiques. Dès lors, les limites observées ne peuvent être imputées à la seule association : elles invitent également à interroger le contexte carcéral et judiciaire décrit au début de ce mémoire, ainsi que le manque de diversité et d'accessibilité des dispositifs d'accompagnement existants. Le problème se situerait donc moins dans le positionnement de WKF que dans la faiblesse des alternatives permettant de répondre à la diversité des situations et des besoins.

De la même manière, et je rejoindrais ici la pensée de Beaurepaire dans son article *La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison* (**Beaurepaire, 2012**), il semble qu'une collaboration étroite entre les champs social et médical est une nécessité. L'enquête de terrain a fait ressortir l'éviction totale des personnes ayant des troubles psychiatriques lourds. Les observations menées lors de l'alternance témoignent également d'un manque de ressources professionnelles pour bien accompagner certaines personnes, comme quelqu'un avec un très fort TDAH et qui aurait du mal à se focaliser sur un projet professionnel cohérent et durable. Accompagner la sortie de prison suppose de construire des institutions capables de les accompagner.

Prolongements de la recherche

Une première prolongation consisterait à étendre l'enquête aux autres sites de Wake Up Café. La comparaison permettrait de distinguer ce qui relève du modèle national de ce qui tient aux configurations locales, et permettrait surtout de tester la notion d'accompagnabilité dans d'autres configurations organisationnelles.

Plus largement, cette recherche ouvre une interrogation sur les effets du financement privé de la réinsertion. Lorsque des structures associatives dépendent en partie de financements philanthropiques, d'entreprises ou de donateurs privés, leur pérennité peut les conduire à devoir démontrer leur efficacité à travers des résultats visibles, quantifiables et communicables. Cette logique de redevabilité envers les financeurs peut alors entrer en tension avec l'accompagnement de publics plus éloignés de l'emploi, plus instables ou nécessitant un suivi plus long et plus incertain. Elle pourrait ainsi renforcer des mécanismes de *creaming*, en incitant, même indirectement, à privilégier les profils pour lesquels les probabilités de réussite apparaissent les plus élevées.

Cette interrogation prend une résonance particulière dans le cas de Wake Up Café, qui a récemment fait l'objet d'une controverse portée par le SNEPAP-FSU Gironde (à retrouver en Annexe 6). Dans un communiqué s'opposant à son implantation en Gironde, le syndicat souligne que l'association a été plusieurs fois lauréate de La Nuit du Bien Commun, événement fondé par Pierre-Édouard Stérin, et interroge plus largement l'origine et la transparence de ses financements. Que produit l'entrée de financeurs privés dans la définition et l'évaluation des politiques de réinsertion ? Les financeurs ne déterminent pas nécessairement directement les pratiques des associations qu'ils soutiennent, mais les conditions de financement, les indicateurs valorisés et la nécessité de rendre visibles des "réussites" peuvent contribuer à orienter les priorités organisationnelles. Dès lors, le risque n'est pas seulement celui d'une sélection accrue des publics susceptibles de produire des résultats favorables, mais est aussi politique : les indicateurs exigés et les résultats valorisés participent à définir quelles trajectoires sont jugées souhaitables, quels comportements sont considérés comme légitimes et quels publics méritent prioritairement l'investissement.

Les résultats obtenus invitent ainsi à prolonger l'analyse de l'accompagnabilité par celle de son économie politique : qui finance l'accompagnement, à qui les structures doivent-elles rendre des comptes, selon quels critères leur efficacité est-elle évaluée, et quels effets ces conditions produisent-elles sur les publics qu'elles peuvent (ou choisissent) d'accompagner ?

BIBLIOGRAPHIE

Contexte

Beaurepaire, C. (2012), *La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison*, *Revue du MAUSS*, n° 40, p. 125-146. Cairn

Bony, L. (2016). Sortir du continuum carcéral. *Mouvements, 88*(4), 101–108. Signal Sciences Po Lyon

Clemmer, D. (1940). *The Prison Community*. Christopher Publishing House.

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement [DIHAL]. (2017). *Rapport d'activité 2015-2016 : Construire et innover ensemble pour les personnes sans-abri et mal logées*. DIHAL. Info Gouv

Herry, J. (Réalisatrice). (2023). *Je verrai toujours vos visages* [Film]. Chi-Fou-Mi Productions ; Trésor Films ; Studiocanal. Académie du Cinéma

Institut national de la statistique et des études économiques [INSEE]. (2021). *Récidivistes et réitérants*. Dans *Sécurité et société*. INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques [INSEE]. (2025). *Administration pénitentiaire : données annuelles de 2000 à 2025*. INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques [INSEE]. (2025). *Condamnations selon la nature de l'infraction : données annuelles de 2000 à 2023*. INSEE

Lhuissier, S. (2024). *Décarcérer*. Rue de l'Échiquier.

L'Îlot. (2024). *Les foyers pour personnes sortant de prison*. L'Îlot

Marhraoui, A. (2024). *Les condamnations en France : données 2023*. Ministère de la Justice, Secrétariat général, Service de la statistique, des études et de la recherche. Vie publique

Observatoire des disparités dans la justice pénale. (s. d.). *Les différents types d'établissements pénitentiaires*. Observatoire des disparités dans la justice pénale

Observatoire international des prisons – section française [OIP-SF]. (2018). *Les services pénitentiaires d'insertion et de probation*. OIP-SF

Observatoire international des prisons – section française [OIP-SF]. (2021). *Qui sont les personnes incarcérées ?* OIP-SF

Observatoire international des prisons – section française [OIP-SF]. (2025). *Rapport d'activité 2024*. OIP-SF

Prison Insider. (2025). *France : raconter la prison, fabriquer l'opinion. Le regard croisé de deux journalistes*. Prison Insider

Sojcher, J. (2020). *L'impact du passage par la prison sur les carrières délinquantes* [Mémoire de master en sociologie, Université libre de Bruxelles]. Document intégral

SPILE – Sortir de Prison, Intégrer l'Entreprise. (s. d.). *Sortir de prison, intégrer l'entreprise*. SPILE

Wake up Café. (s. d.). *Notre accompagnement*. Wake up Café

Revue de littérature

Baudinet, L. (2023). L'action culturelle en prison : ressource sociale et outil de réinsertion. *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, (21), 163–169. DOI : 10.4000/crdf.8914 (OpenEdition Journals)

Beaurepaire, C. de (2012). La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison. *Revue du MAUSS*, 40(2), 125–146. DOI : 10.3917/rdm.040.0125 (antoniocasella.eu)

Bell, S. H., & Orr, L. L. (2002). Screening (and creaming?) applicants to job training programs: The AFDC homemaker–home health aide demonstrations. *Labour Economics, 9*(2), 279–301. DOI : 10.1016/S0927-5371(02)00006-4 (ScienceDirect)

Bodin, D., Robène, L., Héas, S., & Sempé, G. (2007). Le sport en prison : entre insertion et paix sociale. Jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles de la jeunesse masculine incarcérée. *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, (9), 145–171. DOI : 10.3917/rhei.009.0145 (Cairn.info)

Bonnet, L. (2022). *Orientation professionnelle des personnes placées sous main de justice : analyse sur les effets psychologiques d'une intervention à l'accompagnement au projet en contexte carcéral* [Thèse de doctorat, Université Rennes 2]. (Université Rennes 2)

Chaboche, A. (2001). *Le retour à l'emploi des sortants de prison : nature et impact de la sélection dans l'accès aux mécanismes d'insertion professionnelle* [Mémoire de DEA de sociologie du droit, Université Panthéon-Assas Paris II]. Document intégral (banpublic.org)

Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution*. Seuil. (BnF Catalogue)

Dubois, V. (2012). *Le rôle des street-level bureaucrats dans la conduite de l'action publique en France* [Document de travail]. HAL. HAL (ResearchGate)

Gérome, C. (2017). Questionner la (re)mise au travail des « éloignés de l'emploi ». La sélection et l'évaluation des chômeurs dans les structures d'insertion par l'activité économique. Dans G. Tiffon, F. Moatty, D. Glaymann & J.-P. Durand (dir.), *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociaux* (pp. 127–138). Presses universitaires de Rennes. (INSEE)

Hollin, C. R. (1990). *Cognitive-Behavioral Interventions with Young Offenders*. Pergamon Press.

Joël, M. (2018). Sélection et exclusion à l'œuvre dans les dispositifs d'aide, d'information et d'accompagnement sociosanitaires en prison et à la sortie. *Éthique publique, 20*(2). OpenEdition Journals (OpenEdition Journals)

Laizeau, A., & Galopin, C. (2024). *Engager ses émotions dans la relation d'aide* (2e éd.). Presses de l'EHESP. (BnF Catalogue)

Martinache, I. (2010). L'Autonomie des assistés. Nicolas Duvoux, Paris, PUF, coll. « Le Lien social », 2009, 269 pages. *Idées économiques et sociales*, 162(4). (Cairn Droit)

Melou, F., & Dagot, L. (2018). La mise à distance dans le travail social : effet sur l'épuisement émotionnel. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, (21). OpenEdition Journals (Infodoc IRTS Normandie)

Séraphin, G. (2004). « La lutte pour la reconnaissance », Axel Honneth [Lecture critique]. *Recherches familiales*, 1, 149–152. DOI : 10.3917/rf.001.0149

Résultats

Berne, E. (**1963**). *Structure et dynamique des organisations et des groupes*. Éditions d'Analyse Transactionnelle.

ANNEXES

ANNEXES 91
Annexe 1 – Liste des tableaux et des graphiques 92
Annexe 2 – Utilisation de l'Intelligence Artificielle 93
Annexe 3 – Grille d'entretien - Salarié.e 94
Annexe 4 – Extrait d'entretien 96
Annexe 5 – Extrait d'un document interne portant sur le cadre 98
Annexe 6 – Communiqué du SNEPAP-FSU Gironde 99
Annexe 7 – Charte d'engagement des wakeurs 101

Annexe 1 – Liste des tableaux et des graphiques

Page 7 : ***Tabl. 1 - Les établissements pénitentiaires et le nombre de personnes écrouées - L'INSEE***
Page 11 : ***Tabl. 2 - Les chiffres de la récidive - L'INSEE***
Page 16 : ***Tabl. 3 - Cartographie des structures d'aide à la réinsertion pour les sortants de prisons (liste non exhaustive) - Lauriane Robet***
Page 39 : ***Tabl. 4 - Récapitulatif des spécificités du SPIP et de Wake up Café - Issu de l'intranet de l'association Wake up Café***
Page 46 : ***Tabl.5 - Tableau récapitulatif de l'échantillon – Lauriane Robet***

Page 24 : ***Graphique 1 - Le sujet versus les besoins de l'institution (Hollin, 1990)***

Annexe 2 – Utilisation de l'Intelligence Artificielle

Dans la réalisation de ce mémoire, j'ai eu recours à ChatGPT (OpenAI) comme outil d'appui à différentes étapes du travail. Il a principalement été utilisé pour obtenir des retours critiques sur l'orientation et la structuration du mémoire, dans le cadre d'échanges itératifs visant à faire évoluer la réflexion.

Voici un exemple de prompt utilisé en ce sens :

"Voici le plan actuel de ma revue de littérature ainsi que ma problématique. Fais moi un retour critique, analyse la cohérence de l'enchaînement des parties, identifie les redondances et indique-moi si chaque partie contribue effectivement à répondre à la problématique."

L'outil a également été mobilisé lors de la conception des grilles d'entretien : après avoir élaboré une première grille de manière autonome, j'ai confronté celle-ci à une proposition générée par ChatGPT, dont certaines suggestions ont nourri la formulation de questions et leur articulation.

ChatGPT a par ailleurs été utilisé comme outil d'aide à la rédaction, notamment pour proposer de premiers jets de certaines sous-parties, systématiquement relus, retravaillés et réarticulés par mes soins.

Il a également servi à faciliter l'usage de l'écriture inclusive et à harmoniser la mise en forme des références bibliographiques.

Enfin, le logiciel Scribbl a été utilisé pour réaliser une première retranscription automatisée des entretiens, ensuite relue et corrigée manuellement.

Annexe 3 – Grille d'entretien - Salarié.e

Peux-tu te présenter rapidement ?
Depuis quand travailles-tu à WKF ?
Quel est ton rôle aujourd'hui ?
Qu'est-ce qui t'a amené à travailler dans cette structure ?

Axe 1 - Comprendre leur représentation de la désistance

Selon toi, qu'est-ce qu'une sortie de prison réussie ?
Relances :

- Quelles sont selon toi les principales difficultés rencontrées par les personnes qui sortent de prison ?
- Y a t il une distinction à faire entre vouloir, et pouvoir ?

Axe 2 - Les pratiques d'accompagnement

Selon toi, quels sont selon toi les leviers d'action mobilisés par WKF qui sont efficaces dans la réinsertion des wakeurs ?

Relances :

- Quel rôle joue le collectif ?
- La pair-aidance (groupe de wakeurs en parcours & anciens) ?
- Le cadre ?
- Les ateliers ?
- Le lieu en lui-même (ressource?) ?
- Les salariés / les bénévoles (ressources?) ? = le lien ?

Peux-tu me parler d'une belle histoire d'accompagnement que tu as vu à WKF ?

Focus cadre - **peux-tu me parler du cadre de WKF ? qu'est-ce qui le constitue ?**

Relances :

- Est-ce que le cadre de WKF est exigeant ? est-il bienveillant ? Quelle est la limite entre les 2 ? (certainement la manière dont il est mis en place et respecté, la flexibilité, le sens des règles, la rigidité de la charte, le fait que le terrain n'ait pas son mot à dire, …)
- Quels effets positifs produit-il ? Exemple ?
- Négatifs ? Exemple ?
- Y a-t-il certaines règles qui sont pour toi parfois difficiles à justifier ?
- A Marseille, où en sommes-nous entre exigence et bienveillance ?
- Est-ce que tu as l'impression qu'il y a une scission entre l'équipe et les wakeurs ?

Axe 3 - La première rencontre

Comment se déroule une première rencontre ?
Relance :

- Qu'est-ce qu'une « rencontre au cœur » ?

Comment sais-tu qu'une personne est prête à rejoindre WKF ?
Relances :

- Qu'est-ce qui ferait que quelqu'un veut, mais ne peut pas ?
- Comment fais-tu pour cerner ces critères ? Comment tu évalues la motivation de quelqu'un ?

Est-ce un exercice difficile pour toi ?

Selon toi, qui reste aujourd'hui à la porte de WKF ?

Selon toi, pourquoi on ne peut pas accompagner tout le monde ?
Relance :

- Préserver les conditions de réussite du collectif par exemple ?

Qu'est-ce qui justifierait un arrêt d'accompagnement selon toi ? Peux-tu donner un exemple, et analyser l'effet que ça a produit sur lui / nous / le groupe ?

Axe 4 - Regard réflexif et perspectives

Selon toi, est-ce que le projet réussit sa mission d'accompagner dans la réinsertion ?

Qu'est-ce qui te limite dans l'accompagnement ? qu'est-ce qu'il te faudrait / te manque ?
Relances :

- APP ?
- Conditions de travail ?
- Manque de temps en équipe ?
- Professionnalisation ?
- Lien avec le national ?

Y a-t-il quelque chose d'important que nous n'avons pas abordé et que tu souhaiterais ajouter ?

Annexe 4 – Extrait d’entretien

Entretien réalisé avec Clotilde Gilbert, fondatrice de l’association.

(0:02 - 0:35)
Lauriane
Est-ce que tu peux commencer par te présenter, expliquer depuis quand Wake Up Café est créé, un peu rapidement ?

Clotilde
Je suis Clotilde Gilbert, je suis la fondatrice de Wake Up Café, aujourd'hui directrice générale. Cette association est née parce que j'ai été pendant plus de 7 ans aumônier, à la prison de Nanterre, dans la maison d'arrêt des hommes, où j'allais 3-4 jours par semaine. Aumônier, c'est un titre laïque qui est donné par l'État, parce que dans le droit de la personne incarcérée, il y a droit à un soutien spirituel dans sa propre religion.

(0:36 - 1:07)
L'État nomme pour toutes les prisons de France et pour toutes les religions des aumônier, qui ont la particularité d'avoir des clés, des cellules, pour ne pas qu'il y ait de frein entre ce droit de la personne et la personne qui vient lui apporter ce soutien. C'est une mission qui m'a passionnée, parce que ça m'a permis de faire des vraies rencontres avec chaque personne que je rencontrais dans sa cellule. Je dis souvent, dans une cellule de prison, on ne parle pas de la pluie et du beau temps, on parle des choses qui touchent au cœur.

(1:07 - 1:32)
Et moi, il n'y a que ça qui m'intéresse, les rencontres individuelles, qui permettent vraiment de découvrir qui est avec nous, et je trouve ça très enrichissant d'avoir ce type de rencontres. Et puis, Wake Up Café a été créé parce que j'avais créé une chorale dans cette prison. Il fallait une structure pour sortir un disque qu'on avait enregistré en prison.

(1:33 - 2:00)
Du coup, j'ai créé une association qui avait pour vocation de développer des projets qui visaient à redonner confiance aux personnes qui allaient faire des projets artistiques, culturels et autres. Et en fait, il se trouve que le chanteur de cette chorale m'a dit qu'un jour, il avait besoin d'un emploi, et puis ensuite d'un logement. Et moi, je ne connaissais rien à la justice à l'époque.

(2:01 - 2:12)
Du coup, je suis allée voir un chef d'entreprise en lui disant, ce mec-là, il est génial, il faut lui donner sa chance, il faut l'embaucher. Du coup, il a été embauché avec une promesse d'embauche. Il a resté sept ans au CDI dans cette entreprise, donc ça montrait que ça marchait.

(2:13 - 2:21)
Et au préalable, ça s'est su dans la prison. Donc du coup, tout le monde venait me voir en me disant, et moi, et moi, et moi. Du coup, je suis allée voir chaque fois un nouveau chef d'entreprise.

(2:23 - 2:58)

Et puis après, j'ai assez vite compris que j'avais été un peu naïve, parce que pour moi, je pensais qu'une fois que t'as un boulot, c'est bon, tout va bien, tu t'en sors dans la vie. Et en fait, ces chefs d'entreprise m'ont rappelé en me disant, ben non, ça va pas marcher ton truc, parce qu'ils arrivent jamais à l'heure, ils savent pas se comporter avec les équipes, ils arrivent, ils sont en colère, ils ont l'impression que tout le monde leur en veut, ils savent pas comment s'habiller, donc ça va pas marcher ton truc. Et donc, c'est là que j'ai compris qu'en fait, on avait besoin d'autre chose.

(2:58 - 4:01)
Quand on sortait de prison, il fallait reprendre toute son histoire de fond en comble, comprendre bien la situation de chacun, de quoi ils ont besoin, quelle est leur urgence, et puis leur permettre de se reconstruire aussi, parce que la prison, ça abîme, l'inaction, ça déstructure. Et donc, en fait, c'est comme ça qu'aujourd'hui, Wakeup Café est une association où sur les 12 sites où on est présents, il y a un parcours, qui est un parcours à temps plein, qui commence dès le jour de la sortie, qui donne un cadre assez structuré, parce que justement, c'est de ça dont ils ont besoin, parce que ce qu'ils nous disent, c'est que quand on sort, ben en fait, on n'a pas grand-chose, on a quelques rendez-vous administratifs, mais entre-temps, la tentation de refaire ce qui nous a conduit en prison est très présente. Souvent, on ne sait pas quoi faire d'autre, et donc on n'imagine même pas, un, qu'on est capable de faire quelque chose de bien de notre vie, et deux, que cette société est capable de nous accueillir.

(4:03 - 4:28)
Lauriane
Si tu pouvais faire un état des lieux des principaux obstacles de la sortie de prison, ce serait quoi ? Les principaux obstacles ? T'as parlé de l'emploi, du sentiment d'injustice, de colère, est-ce qu'il y en a d'autres ?

Clotilde
Oui, il y en a plein. En fait, il y a tout à recréer. Il y a déjà tout ce qui est démarches administratives, puisqu'un grand nombre d'entre eux, ils n'ont pas de sécurité sociale, ou ils ont celle de la prison, mais après, ils ne savent pas comment on la récupère.

(4:29 - 4:47)
Les pièces d'identité ne sont pas toujours mises à jour. Ils ne sont pas inscrits dans le processus de France Travail. Il faut déjà leur donner la connaissance de ce qu'est la société classique dans laquelle on vit, toi et moi.

(4:49 - 5:03)
Et puis, il faut retrouver aussi les liens avec sa famille. S'ils vivaient en couple, quand tu sors de deux ans de prison, c'est compliqué de retrouver une vie de couple, parce que les attentes sont différentes de l'un et de l'autre. S'ils avaient des enfants, retrouver les liens avec leurs enfants, ce n'est pas simple.

(5:04 - 5:50)
Et puis, il y en a qui ont des enfants à 18 ans, donc tu as tout le lien familial. Tu as le choix de comprendre la société, de choisir les codes de cette société aussi, qui sont à avoir, parce que l'objectif, c'est de leur donner les moyens d'être dans cette société, pleinement heureux et pleinement avec tout ce qu'ils peuvent donner de ce qu'ils sont, et de ce qu'il les rendra plus heureux.

Annexe 5 – Extrait d'un document interne portant sur le cadre

Wake up Café
une réinsertion durable, sans récidive

Pourquoi le cadre ne passe pas ou très difficilement

1 - Il faut avoir envie de pratiquer « l'Autorité » ; Si vous n'avez pas envie, non seulement vous aurez une mauvaise pratique qui sera contreproductive, mais en plus, l'autre en face, va s'en rendre compte et va rentrer dans votre faille, fragilisant ainsi davantage chaque jour votre motivation, jusqu'à votre abandon. Bien sûr, vous ne serez jamais responsable, ce sera toujours la faute du wakeur ! L'exclusion n'est pas loin, c'est-à-dire votre échec dans la majorité des cas ! Mais, il y a deux certitudes par votre abandon. La première, **vous n'aidez personne**. Vous-même, mais pire, votre équipe et le wakeur. Enfin deuxième certitude, **vous ne faites pas le travail** pour lequel vous êtes embauchés et payés.

***NB** : Ne confondez pas l'**envie** avec le **plaisir** et le **bonheur**. Trois mots bien différents. J'ai envie de pratiquer l'autorité parce que je sais que c'est bon pour le wakeur (Pour son bonheur à venir). Est-ce que je prends du plaisir à ne pas aller dans son sens et à « l'obliger » et éventuellement à sanctionner ? Suis-je sadique ? Nous espérons bien que non. Une infirmière prend-elle du plaisir à enfoncer une aiguille dans le bras d'un patient ? Il n'en demeure pas moins qu'il faut le faire pour la santé du malade. Elle prend du **plaisir** à imaginer le **bonheur** de son patient d'être guéri. Ce qui nourrit son **envie** de le piquer. Mais elle le fait avec beaucoup de délicatesse et sans brutalité, en vraie professionnelle.*

2 – Vous devez être convaincus du bienfondé des règles que vous allez énoncer. Si vous n'êtes pas alignés, si vous ne comprenez pas, faites-vous expliquer le pourquoi de la règle. Vous préparerez ainsi vos argumentaires pour la défendre quand le wakeur objectera à son tour. Si malgré cela vous n'êtes toujours pas en phase avec la règle, il vous reste deux options, vous adhérer ou bien partir. Il y a deux interdits : La démagogie : ne pas appliquer la règle, pour gagner la sympathie des wakeurs et le dénigrement de la règle pour la même cause. La solidarité hiérarchique et entre pairs est une posture inconditionnelle dans l'accompagnement des personnes ayant connu des parcours de vies accidentés.

***Conseil** : Au moins une fois par an, demandez à un collègue de vous « faire » la charte comme si vous étiez un wakeur. Répondez avec sincérité et interrogez-vous quand vous sentez que vous hésitez. **Mesurez régulièrement votre propre niveau de conviction**. Avec le temps, on évolue et on change de façon de voir les choses. C'est bien de le savoir et de se remettre en question de temps en temps.*

Des Hommes et des Femmes debout
LEGITIMITE – AUTORITE - MOTIVATION

Annexe 6 – Communiqué du SNEPAP-FSU Gironde

Communiqué d'un syndicat du SPIP de Gironde contestant l'implantation de Wake up Café sur le territoire.



24 février 2026

NON à l'implantation
de wake up café en Gironde !
NON à son entrée au SPIP33
OUI à la dénonciation de la
convention nationale !

REGION SUD OUEST - DISP BORDEAUX

Une opération de communication soigneusement préparée !

Trois représentants de Wake Up Café sont récemment intervenus lors d'une réunion de service au SPIP de la Gironde. Une « surprise » puisque, interrogée lors du CSA du 03/02/26 par le SNEPAP-FSU Gironde, la Direction avait alors assuré n'avoir aucun contact avec Wake Up café…
Leur présentation était parfaitement maîtrisée : discours consensuel, chiffres impressionnants sur la récidive, mise en avant de "parcours transformés"(sic)…
Mais derrière cette communication lisse, les questions posées par les personnels sont restées sans réponse précise.

Les agents du SPIP 33 ne sont pas dupes !
Opposons-nous ensemble à cette tentative d'implantation sur le territoire girondin.

Wake Up Café n'est pas une structure isolée. L'association a été lauréate à plusieurs reprises de La Nuit du Bien Commun, évènement fondé par le milliardaire catholique Pierre-Édouard Stérin.
Une enquête publiée par Mediapart le 6 juillet 2025 met en lumière les liens entre ce réseau « philanthropique » et la mouvance des « catholiques d'identité ».
Plus grave encore, l'association Wake Up Café a été associée à la commercialisation d'« expériences transformantes » via Smartbox, dont l'une proposait un parloir digital de vingt minutes avec une personne détenue pour 59,90 euros.
La rencontre avec une personne sous-main de justice n'est pas un produit d'appel. La réinsertion n'est pas un argument marketing. Les publics que nous accompagnons ne sont pas des supports de communication.

Wake Up Café met par ailleurs en avant des taux de non-récidive spectaculaires. Lors de la réunion de service, ces chiffres ont été présentés comme une preuve d'efficacité incontestable.
Pourtant, aucune étude indépendante publiée, aucune méthodologie détaillée, aucun recul scientifique n'ont été fournis.
La récidive n'est pas un outil de communication.
En criminologie, sa mesure repose sur des cohortes suivies pendant plusieurs années,

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

des définitions juridiques précises et des méthodologies transparentes.
Aucun chiffre ne peut être avancé sérieusement sans protocole indépendant, sans groupe de comparaison et sans évaluation par les pairs. À défaut, il ne s'agit pas d'une preuve d'efficacité, mais d'un argument promotionnel.
La question essentielle demeure : que mesure-t-on réellement ?
Lorsque l'on sélectionne les profils les plus insérables, que l'on exclut les personnes souffrant de troubles psychiatriques sévères, d'addictions importantes ou de situations sociales très dégradées, les résultats ne peuvent être comparés à ceux du SPIP.
Le service public, lui, prend en charge tous les publics, sans tri préalable, sans condition idéologique, sans sélection sociale.
Comparer les résultats d'un dispositif sélectif à ceux d'un service public universel relève de la manipulation.

Interrogés sur l'origine de leurs financements et sur les garanties permettant d'exclure tout soutien issu de réseaux aux idées d'extrême droite, les représentants de Wake Up Café sont restés particulièrement vagues. Cette absence de transparence est inacceptable.
Les liens documentés avec La Nuit du Bien Commun et l'écosystème gravitant autour de Pierre-Édouard Stérin ne peuvent être ignorés.

Le SPIP est un service public. Il est tenu à la neutralité.
Il ne peut être associé, même indirectement, à des réseaux dont les orientations idéologiques sont incompatibles avec les principes républicains et la laïcité.
Pour le SNEPAP-FSU Gironde l'implantation de Wake Up Café en Gironde ne serait pas neutre. Elle participerait à un mouvement plus large d'externalisation et de fragmentation des missions d'insertion.
Derrière le discours de complémentarité se profile une logique dangereuse :

- Mise en concurrence implicite du service public
- Valorisation médiatique du privé associatif au détriment des professionnels
- Fragilisation progressive de nos missions

Le SPIP n'a pas besoin de structures satellites aux financements opaques. Il a besoin de moyens humains, budgétaires et institutionnels renforcés.

Le SNEPAP-FSU Gironde dit NON
Nous appelons les personnels des SPIP à refuser ensemble cet entrisme. Nous refusons que la réinsertion devienne un espace d'influence idéologique ou un terrain d'expérimentation philanthropique.
Nous demandons :

- L'absence de convention locale avec Wake Up Café
- Une vigilance accrue sur les partenariats associatifs
- Un renforcement des moyens du service public d'insertion et de probation
- Que la DAP mette fin à la convention nationale qui la lie avec cette association

La réinsertion est une mission républicaine.
Elle ne se privatise pas.
Elle ne se monnaye pas.
Elle ne se délègue pas à des réseaux idéologiquement marqués.

Les représentantes du SNEPAP-FSU Gironde
Pour un SPIP public, laïque, indépendant et au service de toutes et tous.

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Annexe 7 – Charte d'engagement des wakeurs

CHARTE DU WAKEUR

En rejoignant Wake up Café, je deviens wakeur, et je demande à être accompagné pour réussir à changer de chemin et ne plus retourner en prison, à intégrer le monde du travail, en contribuant à une société meilleure.

Engagement

- Je suis là dans une démarche volontaire, je m'engage donc à respecter l'accompagnement défini avec l'équipe de Wake up Café autour de mes besoins et de mes attentes.
- Je m'engage à suivre tout le parcours de 9h30 à 17h (y compris le déjeuner sur place) jusqu'à un retour en emploi et/ou en formation.

Règles de fonctionnement

- Je m'engage à rester dans la bienveillance et le respect de chacun (pas d'insulte, pas de violence, ni d'attitude inadaptée) pour vivre des relations dans la confiance
- Je m'engage à être présents aux « Wake up Dîners » le 1er mercredi de chaque mois et aux « Wake up Planète » le 3e mercredi de chaque mois, de 18h à 21h
- Je m'engage à respecter les horaires (ateliers, rdv…) et prévient l'équipe de tout retard ou absence
- Je ne consomme ni drogue ni alcool (cannabis, CBD et toute autre substance…) avant et pendant ma journée à Wake up Café
- J'ai une tenue vestimentaire appropriée : pas de couvre-chef, pas d'écouteurs, pas de lunettes, pas de claquettes, etc.
- Je participe à la vie quotidienne et à l'entretien des maisons
- Je m'engage à participer activement aux ateliers et à m'investir dans leur bon déroulement (pas de portable)
- Je m'engage à faire vivre l'entraide dans la communauté et à être un soutien (« réveilleur ») pour les autres wakeurs car je sais que mon expérience de sortant de prison a de la valeur pour les autres.
- En tant que wakeur, je représente Wake up Café, j'ai donc un comportement exemplaire avec les partenaires et les wakeurs.

Dans le cadre de ton parcours de réinsertion socioprofessionnelle, la communauté Wake up Café s'engage à :

- T'accueillir, t'écouter et te soutenir avec bienveillance et respect
- Te proposer un accompagnement personnalisé pour une réinsertion durable qui prend en compte la réalité de tes difficultés, sans limite dans le temps
- Te rappeler les rendez-vous et rencontres de ton parcours
- Travailler en étroite collaboration avec ton CPIP et à lui rendre compte des avancées de ton projet durant le temps de ton suivi judiciaire

Ce contrat nous engage et le respect de ces engagements est essentiel pour que l'association WKF puisse t'accompagner dans de bonnes conditions et porter ses valeurs (accueil, bienveillance, confiance, esprit de service, fraternité). Si ces conditions ne sont pas réunies, l'association Wake up Café peut mettre fin à ton accompagnement de manière temporaire ou définitive en estimant ne plus être en capacité de bien t'accompagner.

Wake up Café
une réinsertion durable, sans récidive

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
Faculté d'Economie et de Gestion
MASTER 2 RH-ESS, promotion 2025-2026
Auteure : Lauriane Robet – Directrice de mémoire : Francesca Petrella

La fabrique de l'*accompagnabilité* - Étude de cas autour de la notion d'accompagnement d'une structure de réinsertion post-carcérale

La sortie de détention confronte les ancien.nes détenu.es à d'importantes difficultés matérielles, psychologiques et relationnelles. Face à ces besoins, différentes structures proposent des formes d'accompagnement à la réinsertion. Ce mémoire interroge les logiques qui président à leur construction. Dans un contexte de réinsertion post-carcérale, comment les structures d'accompagnement construisent-elles leurs pratiques et leur public ?

Cette recherche repose sur une étude de cas qualitative menée au sein du site marseillais de Wake up Café, association accompagnant des personnes sortant de détention. Elle s'appuie sur quatorze entretiens semi-directifs menés auprès de différentes parties prenantes (équipe opérationnelle élargie, membres de la gouvernance et bénéficiaire), complétés par l'analyse de documents et une immersion professionnelle d'un an au sein de la structure.

Les résultats montrent que les pratiques d'accompagnement sont directement liées à la définition que la structure se fait de son public cible et de ses besoins. Wake up Café entend prioritairement répondre à des besoins de reconstruction à travers un modèle fondé sur le collectif, la proximité relationnelle, la reconnaissance, mais aussi sur un cadre structurant et exigeant. Ces mêmes attributs produisent toutefois des conditions d'accès au dispositif, qui tend à sélectionner des bénéficiaires présentant un « terreau » de motivation, d'aisance sociale et d'autonomie leur permettant d'adhérer à ses pratiques. De ce public compatible émerge une dernière strate, celle du public accompagnable, délimitée par les capacités concrètes de l'organisation : ressources humaines, compétences professionnelles, stabilité des équipes et possibilités d'individualisation. Ces frontières restent mouvantes : la compatibilité entre une personne et le dispositif peut se construire, se négocier ou se fragiliser au cours du parcours.

Le mémoire propose ainsi la notion d'*accompagnabilité*, entendue non comme une qualité intrinsèque du bénéficiaire, mais comme une compatibilité dynamique et continuellement réévaluée entre les ressources et aspirations d'une personne, les exigences d'un projet d'accompagnement et les capacités de l'organisation. Cette approche déplace finalement la question de la sélection : plutôt que de chercher uniquement quelles personnes sont « accompagnables », elle invite à interroger les conditions dans lesquelles une organisation peut elle-même élargir sa capacité à accompagner.

Mots clés : réinsertion post-carcérale, accompagnement, accompagnabilité, construction du public, structure d'insertion, travail social.